



RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

2013

SERVICE DE L'EAU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

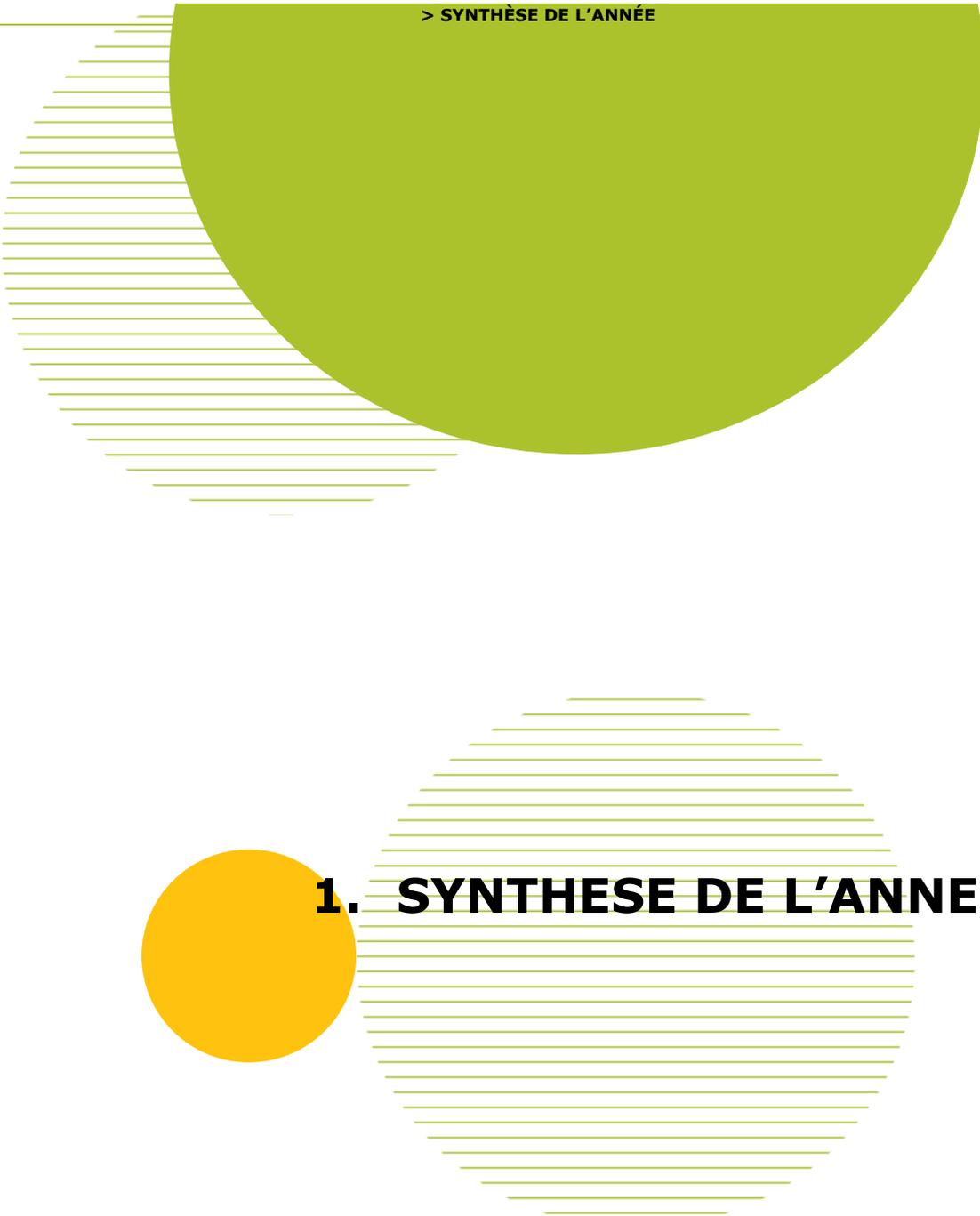
**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS**



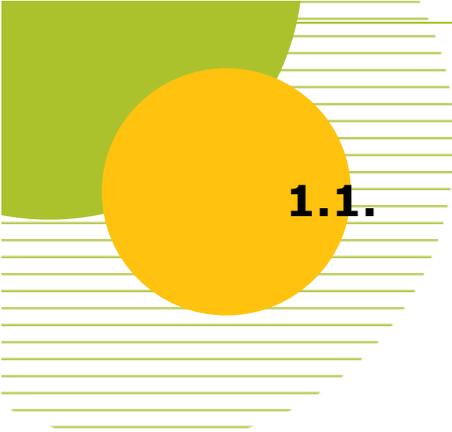
SOMMAIRE

1. SYNTHÈSE DE L'ANNÉE	5
1.1. L'essentiel de l'année	7
1.2. Les chiffres clés	11
1.3. Les indicateurs de performance	13
1.3.1. Indicateurs du décret du 2 mai 2007.....	14
1.3.2. Indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSP	15
1.3.3. Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E	16
1.4. Les indicateurs spécifiques du contrat.....	17
1.5. Les évolutions réglementaires.....	19
1.6. Bilan et perspectives	21
2. LA QUALITE DU SERVICE	23
2.1. Le contrat	25
2.1.1. Constitution de la délégation.....	25
2.1.2. Périmètre de la délégation	25
2.1.3. Objet de la délégation	26
2.2. Votre délégataire	29
2.2.1. Notre organisation	29
2.2.2. La relation clientèle.....	39
2.2.3. La démarche qualité sécurité.....	41
2.2.4. transparence vis-à-vis des usagers	43
2.3. Le bilan d'exploitation	44
2.3.1. Exploitation des réseaux de collecte.....	45
2.3.2. Exploitation des postes de relèvement.....	52
2.3.3. L'assainissement non collectif.....	60
2.3.4. Réparation des canalisations et branchements.....	60
2.3.5. Enquêtes de terrain	64
2.3.6. Auto surveillance des réseaux	71
2.3.7. Conformité des branchements.....	72
2.3.8. Les interventions en astreinte	75
2.4. Données clientèle.....	77
2.4.1. Les volumes assujettis à l'assainissement	77
2.4.2. Le prix du service de l'assainissement	78
2.4.3. Les autres tarifs	79
2.4.4. Statut des usagers raccordés	80
3. LES COMPTES DE LA DELEGATION ET LE PATRIMOINE	83
3.1. Le CARE.....	85
3.1.1. Le CARE	86

3.1.2.	Le détail des produits	87
3.1.3.	La présentation des méthodes d'élaboration.....	88
3.2.	Les reversements.....	89
3.3.	L'inventaire du patrimoine : LES RESEAUX	91
3.3.1.	Synthèse du patrimoine des réseaux.....	91
3.3.2.	Les déssableurs.....	92
3.3.3.	Les bassins	93
3.3.4.	Les points soumis à auto surveillance.....	94
3.4.	L'inventaire du patrimoine : les biens de retour	97
3.4.1.	Les postes de relèvement et les équipements.....	98
3.4.2.	Les réseaux par type.....	106
3.5.	L'assainissement non collectif	107
3.6.	Les variations du patrimoine.....	109
3.7.	La situation des biens et des immobilisations.....	111
3.7.1.	Situation sur les installations.....	111
3.7.2.	Situation sur les canalisations	116
3.7.3.	Situation sur les installations d'assainissement non collectif	117
3.7.4.	Situation sur les branchements d'assainissement.....	117
3.8.	Les travaux de renouvellement ou d'extension des reseaux effectués.....	119
3.8.1.	Les travaux effectués par le délégataire.....	119
3.8.2.	Les travaux réalisés par la collectivité	119
3.9.	Les investissements contractuels	121
3.9.1.	Le renouvellement	121
3.9.2.	La situation de la dotation du renouvellement	123
4.	GLOSSAIRE	125
4.1.	Principales définitions	127
4.2.	Les indicateurs des services d'assainissement.....	135
5.	ANNEXES	141
5.1.	Annexe 1 : Synthèse réglementaire.....	143
5.2.	Annexe 2 : Arrêté du 2 décembre 2013	147
5.3.	Annexe 3 : Attestation des Commissaires aux Comptes	153
5.4.	Annexe 4 : Synthèse Etat des lieux	155



1. SYNTHÈSE DE L'ANNÉE



1.1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

UNE EQUIPE PROJET POUR LA CONTINUITÉ DE SERVICE

Dès la fin mars, Eaux du Nord a mis en place une équipe projet pour préparer le déploiement du nouveau contrat de délégation et assurer la continuité de service au 1^{er} juillet 2013. Cette équipe projet, pilotée par Nicolas DELAVAL et Laurence PEREZ, a regroupé toutes les compétences nécessaires des Eaux du Nord et de l'Entreprise Régionale Nord : les responsables clientèle, la responsable de la logistique, un acheteur, la Directrice des Ressources Humaines, un représentant de la Direction Technique, le responsable Communication et le Directeur des Opérations.

La feuille de route de chacun a été établie dès la première semaine d'avril et reprise dans un plan d'actions présenté aux services de la CAD le 11 avril 2013. A partir de cette date, des points réguliers ont été organisés entre la CAD et Eaux du Nord pour partager l'avancement des actions.

Il est à souligner que plusieurs réunions ont été organisées avec VEOLIA pour assurer la reprise du personnel affecté au contrat. En complément, deux réunions ont été organisées, en présence de la CAD, pour les données du service de l'assainissement.

Les contrats de travail des salariés repris par Eaux du Nord ont été signés dans la dernière semaine de juin.

Toutes les données du service, et notamment les historiques des interventions ou encore les données des inventaires des postes de relèvement, n'ont pas été communiquées.

Un renfort d'effectif avait été anticipé pour la bascule du 30 juin.

Grâce à la mise en place d'une nouvelle télégestion des ouvrages (effective dès le 27 juin) et au travail des automaticiens de l'Entreprise Régionale, la continuité de service a pu être assurée au 1^{er} juillet.

Le premier appel d'un client sur CUINCY pour un diagnostic a été traité par notre Centre de Relation Clients dans la matinée du 1^{er} juillet.

DEMARRAGE DU SERVICE AU 1ER JUILLET 2013

Depuis le 1^{er} Juillet 2013, Eaux Du Nord assure la délégation de service public des réseaux d'assainissement sur l'Unité Technique de Douai.

Eaux du Nord a repris la totalité des agents affectés aux contrats de l'ancien délégataire (hors encadrement). Dès septembre, un programme de formations techniques a été mis en œuvre pour pouvoir accompagner le changement dans de nouvelles méthodes de travail et faciliter leur intégration dans le groupe Lyonnaise des Eaux.

Eaux Du Nord a déployé les outils repris dans notre offre et des modes opératoires visant à se conformer à nos engagements vis-à-vis de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

A la date du 31 Décembre 2013, Eaux Du Nord a ainsi déployé l'ensemble des interfaces informatiques prévues à cette échéance telles que Prox'Cité ou Suivre Ensemble Votre Exploitation (S.E.V.E.).

En 2014, Eaux Du Nord poursuivra le déploiement prévu telle que la modélisation informatique des réseaux ou la mise en ligne des données concernant la maintenance électromécaniques.

Il convient de noter une difficulté majeure avec les distributeurs de l'eau pour la mise en place des conventions de reversement, et ce malgré les réunions organisées avec eux dès la fin juin.

Cette difficulté a pour conséquence :

- la non communication des données clientèles (fichier clients) depuis le démarrage et le manque de données concernant l'établissement des indicateurs clientèle ;
- Un retard dans la perception des recettes du service, tant pour la part délégataire que pour la part collectivité.

Vous trouverez ci-dessous une illustration d'une action de communication concernant la reprise de la totalité des personnels au sein des Eaux Du Nord concernés par les changements de délégataire :

À LA UNE DUAL NOUVEAUX CONTRATS

CONTRATS DE DOUAI LA GOUVERNANCE DE DEMAIN

Le 4 avril dernier, la Communauté d'Agglomération du Douaisis, désireuse d'offrir à ses habitants un service de haute qualité, choisissait de confier à Eaux du Nord la gestion de ses deux contrats d'assainissement, face à Véolia et à Scgée. Ces deux contrats, d'un chiffre d'affaires annuel de plus de 6 millions d'euros, ont pris effet le 1er juillet pour une durée de 11 ans.

Qu'il s'agisse de la gestion des 700 km de réseaux d'assainissement ou des 7 stations d'épuration du territoire, les deux contrats sont qualifiés de contrats « nouvelle génération » par les deux partenaires que sont la CAD et Eaux du Nord.

La volonté commune des deux parties de réinventer ensemble le service de l'assainissement de demain a permis de proposer une offre de haute qualité, novatrice et performante. Pour ce faire, 3 grands piliers ont été définis, puis déclinés :

UNE GOUVERNANCE RÉNOVÉE

- Un pilotage en temps réel permet de répondre à un objectif de transparence totale. La collectivité dispose désormais d'une technologie lui permettant de piloter son service de l'assainissement en temps réel (site internet SEVE).
- Un partenariat privilégié avec le tissu associatif local : Des sentinelles de l'environnement chargées de veiller sur la qualité du milieu naturel du territoire seront mises en place, en collaboration avec les associations environnementales locales.
- Un modèle économique innovant, permettant une rémunération du délégataire basée sur la performance. Afin d'évaluer cette performance, 15 indicateurs portant sur l'atteinte d'objectifs techniques, sociétaux ou environnementaux de l'activité ont été conenus.

LA PRIORITÉ À L'EMPLOI LOCAL

- En tant qu'acteur économique du territoire, Eaux du Nord s'engage à accorder la priorité au développement et au maintien de l'emploi local ; il en sera de même pour les activités de sous-traitance qui seront prioritairement attribuées aux PME locales.

PROTEGER LE MILIEU NATUREL ET ECONOMISER L'ENERGIE

- Eaux du Nord met son expertise au service de la gestion durable et intégrée des eaux pluviales menée sur le territoire depuis 2007.
- Dans un souci permanent d'économie d'énergie, une démarche de certification ISO 50001 sera engagée sur la station d'épuration Fort de Scarpe (165 000 équivalent habitants) et visera à terme, à rendre le site autonome en énergie.

LA SIGNATURE

Lors de la signature officielle des contrats en présence de Philippe Maillard, Christian Poinet, Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, a déclaré :

"Dans un domaine à très forte technicité comme l'assainissement, il faut savoir s'entourer de compétences reconnues. (...) Je suis donc particulièrement satisfait de ce contrat noué avec Eaux du Nord qui, dans le cadre d'une délégation de service public, nous apportera souplesse, transparence et efficacité et permettra à la CAD d'offrir un service de haute qualité aux habitants de son territoire."

DE NOUVEAUX COLLÈGUES

20 agents ont rejoint les équipes d'Eaux Du Nord...



BIENVENUE...

Aux salariés de la STEP Fort de Scarpe :

Muriel BAUDEMONT,
Cédric CORMONT,
André DELRUE,
Philippe DUBOIS,
Christian WROBEL,
Olivier FOUACHE,
Fabrice PUTAS,
Cédric KINDT,
Raul BARACCO,
Gilbert VANHAVERBEKE.

Aux salariés RESEAUX :

Cindy MINOT,
Mickaël DUTILLEUL,
Jean-Louis SARRAZIN,
Jacky HENNEBICQ,
Yvon HUBER,
Renaud LEVEILLE,
Franck CHMIELARCZYK,
Jean-Marc DEPRET,
Alain CHAMPENOIS,
Anthony FLAMENT.

COMPTE TENU DU RAPPORT ANNUEL

Eaux Du Nord s'est efforcé de présenter l'ensemble des indicateurs permettant de suivre la qualité du service.

Ces indicateurs ont été établis au titre de l'exploitation du seul second semestre 2013. Dans la mesure où Eaux Du Nord disposait des données des années antérieures, elles ont été renseignées ; ceci sans présumer de leur qualité.

Tout au long du rapport annuel du délégataire, vous pourrez trouver ainsi des informations sur l'avancement du déploiement concernant tant la reprise du contrat avec l'ancien délégataire et la communication des données d'exploitation que sur leur utilisation par nos services.

1.2.

LES CHIFFRES CLÉS

Les Chiffres Clé :					
		2011	2012	2013	Evolution
Clients	Nombre	25 189	27 209	27 209*	-
Volumes assujettis	M ³	3 641 488	3 455 816	3 455 816**	-
Linéaire de réseau	Km	399 515	409 634	394 764	- 4%
Prix de l'eau : 120 m ³ TTC (Collecte et Traitement)	€/120 m ³	2,23	2,28	2,01	-11,8 %

* pour le nombre de clients assainissement desservis en eau potable par Noréade et Véolia aucune donnée n'a été fournie.

Par défaut, nous avons repris le même nombre que l'année 2012.

** pour les volumes assujettis à l'assainissement, aucune donnée n'a été fournie par Noréade et Véolia.

Par défaut, nous avons repris le même nombre que l'année 2012.

1.3.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "La qualité du service \ Le contrat"
 - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnements, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
 - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ La qualité du traitement des eaux usées \ La conformité du système de collecte"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
 - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ La qualité du traitement des eaux usées \ La conformité du système de collecte"
 - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs associés sont répertoriés dans la partie "La qualité

du service \ La qualité du traitement des eaux usées \ L'assainissement non collectif"

- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire>

1.3.1. INDICATEURS DU DECRET DU 2 MAI 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

- (1) : producteur de l'information = Collectivité
(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Caractéristiques techniques du service :

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 – Caractéristiques techniques du service				
Indicateur	2011	2012	2013	N/N-1 %
Clients assujettis	25 189	27 210	27 210*	-
Dont ANC	53	54	52	- 2%
Nombre d'immeubles raccordables	-	-	-	-
Nombre total de branchements	27 093	27 093	27 093	-
Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	43	45	42	- 7 %
Nombre d'arrêtés de déversements d'effluents au réseau de collecte des eaux usées	2	2	2	-
Nombre de Branchements en service	-	-	-	-

*pour le nombre de clients assujetti assainissement, aucune donnée n'a été transmise par Noréade et Véolia pour l'année 2013.

La répartition des usagers raccordables pourra être établie après transmission par les distributeurs de l'eau des données de gestion du fichier clientèle

1.3.2. INDICATEURS COMPLEMENTAIRES POUR LES RAPPORTS SOUMIS A CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL – Indicateurs Assainissement Collectif				
Thème	Unité	2011	2012	2013
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	-	-	-
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Valeur de 0 à 120	50	50	10*
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié	%	-	-	-
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nb/1000 abonnés	0	0	0
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nb/100 km	7,35	7,35	7,35
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	-	-	-
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel des réseaux de collecte des eaux usées	Valeur de 0 à 120	-	-	-
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	4,27	1,86 %	-
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues		-	-	Oui
Taux de réclamations	Nb/1000 abonnés	0	-	0

* Concernant la détermination de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées et conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 décembre 2013 (cf. ANNEXE 2), le calcul pour le réseau de la CAD géré par Eaux Du Nord est le suivant :

- Le SIG regroupe l'ensemble des canalisations du réseau et mentionne la localisation des ouvrages annexes ainsi que les points de surveillance, soit 10 points.
- Il n'existe pas de procédure intégrant la mise à jour des plans en classe de précision A, soit 0 points.
- En absence des 15 premiers points, aucun autre point ne peut être comptabilisés.

L'indice de connaissance patrimonial est donc de 10/120.

1.3.3. INDICATEURS COMPLEMENTAIRES PROPOSES PAR LA FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs de la FP2E non repris par le décret du 2 mai 2007				
Thème	Unité	2011	2012	2013
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui/Non	Oui	Oui	Oui
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Oui/Non	Non	Non	Oui
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement	Oui/Non	Oui	Oui	Oui
Obtention de la certification ISO 9001 version 2001	Oui/Non	Oui	Oui	Oui
Obtention de la certification ISO 14001	Oui/Non	Oui	Non	Non
Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui/Non	Oui	Oui	Oui

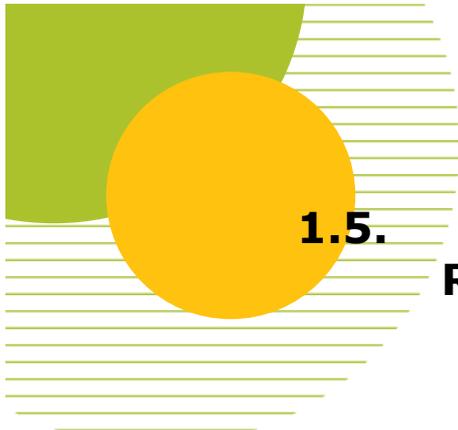
1.4. LES INDICATEURS SPECIFIQUES DU CONTRAT

Indicateur	Définition	Source	Effet	Données 2013
Gouvernance et transparence				
I 1	Taux de partage de la valeur créée	$R_{Perfn} = 0,06 \times CAn \times \sum (\alpha_i \times li/iObj)$	à partir de 2014	/
I 2	Taux de conformité du reporting de la délégation (RAD, CARE's, etc)		à partir de 2014	/
I 3	Délais de transmission des données à la CAD			100 %
Performance technique				
I 4	Taux de connaissance du patrimoine (réseaux et ouvrages)		à partir de 2014	/
I 5	Taux de disponibilité des équipements (réseaux et ouvrages)	$I4 = \text{Moy de IMétrologie} + \text{IElectroMec}$	à partir de 2014	/
I 6	Taux d'interventions curatives sur les réseaux (désobstructions)	$I6 < 1,57$		1,14
I 7	Délais d'interventions curatives (désobstructions)	90 % interventions en moins d'une heure		100 %
I 8	Taux de déversements au milieu naturel par temps sec	Nb déversement temps sec > 12 heures	à partir de 2015	/
Performance sociétale				
I 9	Taux de satisfaction clientèle	deux critères : > 80 % et + 1 % par an	2013/2014 année de référence	
I 10	Niveau de sensibilisation du public scolaire		15 % en 2014	15 % en 2014
I 11	Nombre de partenariats en faveur du développement technique du service & de la sous-traitance sur le bassin d'emploi du Douaisis	$I11 = 0,5 \text{ ISs-Tce} + 0,5 \text{ IR\&D}$		5 contrats de sous-traitance signés en 2013
I 12	Nombre d'heures d'insertion et d'apprentissage		3 % à partir de 2014	/
Performance environnementale				
I 13	Taux de conformité de la collecte des effluents	$I_{13} = \text{Moyenne de ICRND} + \text{ICSD}$	à partir de 2014	/
I 14	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte d'eaux usées		40 dès 2015 puis 120 après 2017	/
I 15	Réduction de l'empreinte environnementale du service (eau et carbone)	$I15 = \text{Moyenne de IGES} + \text{IH20}$	à partir de 2016	/

- I 1 : Constitue une part de la rémunération du délégataire.
Est calculé sur la base de la valeur de chacun des indicateurs ci-dessus.
- I 2 : Est calculé sur la base du respect des délais pour la transmission des documents contractuels de l'année N-1
- I 3 : Doit être calculé au regard du délai de traitement des demandes d'interventions.
- I 4 : Mesure la mise à jour du SIG et de l'inventaire du patrimoine
- I 5 : Mesure la disponibilité propre à chaque ouvrage pour assurer la continuité des écoulements et du service et la qualité de la maintenance réalisée. Ceci pour les postes de relèvements et la métrologie.
- I 6 : Mesure la part des interventions curatives par rapport aux interventions préventives.
- I 7 : Mesure le délai d'intervention pour les désobstructions y compris en astreinte.
- I 8 : Mesure la conformité de l'autosurveillance du système d'assainissement.
- I 9 : Mesure l'évolution de la satisfaction de la clientèle sur la base de l'utilisation de Carte T.
- I 10 : Mesure les actions pédagogiques destinées au public scolaire.
- I 11 : Mesure l'engagement des Eaux du Nord auprès des entreprises locales au titre de la sous traitance et la mise en œuvre de partenariats dédiés avec des organismes locaux au titre de la recherche et de l'innovation sur la durée du contrat.
- I 12 : Mesure l'engagement des Eaux du Nord pour l'emploi des jeunes et l'insertion.
- I 13 : Mesure le suivi et la maîtrise des rejets non domestiques.
- I 14 : Etabli au regard des préconisations de l'arrêté du 22 juin 2007 concernant la maîtrise des rejets sur les milieux.
- I 15 : Mesure les engagements d'Eaux du Nord pour la réduction des gaz à effet de serre.

Une réunion de travail a été organisée le 21 mars 2014 entre les Services des Eaux du Nord et de la CAD.

Au cours de cette réunion, les indicateurs applicables à fin décembre 2013 ont été revus ; des propositions d'aménagement des autres indicateurs ont été réalisées afin de mieux répondre aux attentes de la CAD.

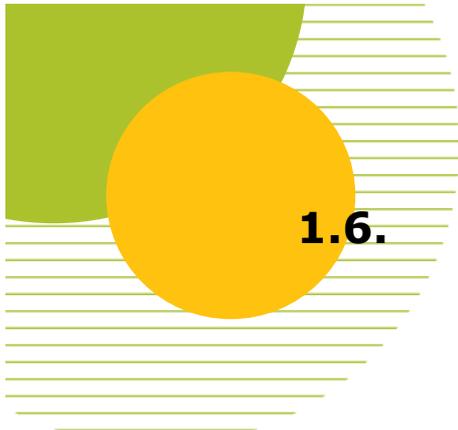


1.5. LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

ACTUALITÉ MARQUANTE

- Expérimentation d'une tarification sociale de l'eau et encadrement des coupures d'eau : la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes (loi « Brottes »).
- Droit d'alerte des salariés et du CHSCT en matière d'environnement et de santé publique : Loi n°2013-316 du 16 avril 2013 relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte.
- Intérêts moratoires au taux BCE+8 (8,25% au 1^{er} janvier 2014) et une nouvelle indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement dans les contrats publics : Loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière («Loi Dadue») et décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.
- Modification des modalités d'assujettissement des redevances d'affermage à la TVA et des conditions du transfert du droit à déduction : BOI-TVA-DED-40-30, 1^{er} aout 2013
- Nouveaux seuils pour les marchés publics : les seuils de procédure formalisée sont relevés à compter du 1er janvier 2014
- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement : le mode de calcul de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux a été modifié (cf glossaire).

La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, eau potable, ...) est jointe en annexe 1.



1.6.

BILAN ET PERSPECTIVES

CONTINUITÉ DU SERVICE :

La continuité de service a été assurée dès le 30 juin 2013 minuit grâce au déploiement d'une supervision (TOPKAPI) intégrant tous les sites télésurveillés de l'Unité Technique de la CAD.

Une astreinte dédiée au territoire a été mise en place sur le réseau (1 électromécanicien) appuyé sur l'astreinte Eaux du Nord existante.

Les interventions techniques ont pu être adressées par le Centre de relation Clientèle aux équipes terrain dès le démarrage grâce au logiciel d'interventions G2.

Pour l'activité curage, les discussions engagées depuis le 1^{er} semestre 2013 ont permis de démarrer dès le début du contrat les partenariats avec des entreprises de curage locales.

Enfin, un accompagnement personnalisé a été réalisé par l'équipe RH et l'encadrement de proximité, sur le deuxième semestre 2013, pour les agents repris de l'ancien délégataire : permanences de l'équipe RH tous les 15 jours, présence de l'encadrement de proximité, programme de formations, échanges réguliers avec les agents de la station Fort de Scarpe, ...

DONNÉES DU SERVICE :

Aucune donnée exploitable n'a été fournie pour la gestion des comptes clients et les données techniques sont incomplètes pour capitaliser les données du service (inventaire des postes de relèvement, historique des tronçons des curages réalisés, ...)

INVENTAIRE DES OUVRAGES :

Un travail de fond a été réalisé par les équipes électromécaniciens, pilotés par S. GISZCZYNSKI, sur les ouvrages de relèvement : relevé de cotes Génie Civil, inventaire électromécanique (levage de chaque pompe), mesure de débit relevé par pompe, préparation d'un cahier technique d'inventaire qui sera communiqué à la CAD en 2014

Il est à prévoir une entrée à l'inventaire de nouveaux réseaux et postes de relèvement, notamment Big Ben à Lauwin Planque et Le Chatelier à Douai, ainsi que tous les lotissements non rétrocedés et repris dans le périmètre d'affermage.

SITUATION SUR LES INSTALLATIONS :

Vous trouverez au chapitre 3.7.1. les remarques formulées par Eaux du Nord concernant la pérennité des ouvrages et des préconisations d'amélioration de leurs conditions d'exploitation.

CONVENTION DE DEVERSEMENT :

Des discussions ont été engagées avec LACTALIS pour la révision de la convention. Une proposition d'une nouvelle CSD sera effective pour 2014

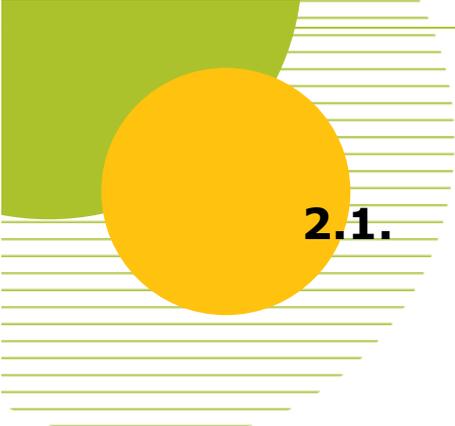
Un projet de refonte du prétraitement de l'Abattoir du Douaisis est à l'étude.

SIG ET MODELISATION DES RESEAUX

A l'issue des premiers mois d'exploitation, nous avons constaté des données manquantes concernant la mise à jour du fond de plan et les données du modèle hydraulique des réseaux. Nous avons confirmé la nature des données manquantes à travers les réunions de pilotage du contrat CAD/EDN. En fonction de la reconstitution des données non disponibles, la mise à jour du modèle pourra être impactée.



2. LA QUALITE DU SERVICE



2.1.

LE CONTRAT

2.1.1. CONSTITUTION DE LA DELEGATION

Par délibération en date du 29/03/2013, la Communauté d'agglomération du Douaisis à confié à Eaux Du Nord la gestion par affermage du service d'assainissement des 3 Unités Techniques constituant la Collectivité.

Le contrat prend effet à des dates différentes selon les unités techniques en fonction des échéances des contrats existants :

- UT de Douai : le contrat prendra effet au 1^{er} juillet 2013,
- UT de Sin le Noble : le contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2015,
- UT d'Arleux : le contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2015.

L'échéance du contrat est fixée au 30 juin 2024, sauf résiliation anticipée.

2.1.2. PERIMETRE DE LA DELEGATION

Le périmètre de la délégation est constitué par les ouvrages des réseaux d'assainissement collectif et des ouvrages associés de la Collectivité, y compris branchements sous partie publique raccordés au réseau communautaire, situés sur le territoire des unités techniques de Douai, de Sin le Noble et d'Arleux.

L'UT de Douai regroupe les communes de : Courchelettes, Cuincy, Douai, Esquerchin, Flers en Escrebieux, Lambres les Douai, Lauwin Planque, Waziers. Le périmètre de cette UT comprend également la zone d'activité Horizon 2000 et les logements associés de la commune de Brébières.

L'UT de Sin le Noble regroupe les communes de : Dechy, Guesnain, Sin le Noble, Roucourt (à partir de 2015).

L'UT d'Arleux regroupe les communes de : Arleux, Aubigny-au-Bac, Brunémont, Bugnicourt, Cantin, Erchin, Estrées, Féchain, Férin, Fressain, Goeulzin, Hamel, Lecluse, Roucourt (jusqu'à 2015), Villers-au-Tertre.

Les autres communes de la Collectivité ne font pas partie du périmètre du contrat.

Pour mémoire, les effluents qui transitent dans le réseau faisant l'objet du présent contrat sont traités sur les stations d'épuration de la Collectivité, exception faite des eaux

usées issues des communes de Roucourt, Villers au Tertre et Erchin qui sont déversées et traitées par la CCCO (Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent).

2.1.3. OBJET DE LA DELEGATION

L'exploitation du service concerne :

- L'exploitation des stations de relèvement, conduites de refoulement et ouvrages annexes ;
- L'exploitation de l'ensemble des canalisations d'assainissement et ouvrages accessoires (bouches d'égout, regards de visite, réservoirs de chasse, déversoirs d'orage, matériel d'autosurveillance, dessableurs et bassins de retenue des premières eaux pluviales ;
- L'exploitation des ouvrages particuliers relevant des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales : les bouches d'injection ;
- Le contrôle de la qualité des effluents dans le réseau ;
- Les campagnes de recherche en réseau suite à des problèmes détectés sur les boues biologiques d'une STEP ;
- Les alerte/information du maître d'ouvrage sur l'existence de rejets d'eaux pluviales au réseau s'il existe une utilisation non déclarée d'eaux pluviales notamment dans le cadre de la taxe sur les eaux pluviales ;
- Le suivi du milieu naturel : suivi des piézomètres et des points de mesure du milieu naturel ;
- L'autosurveillance, le pilotage, y compris diagnostic permanent, gestion des surverses du réseau ;
- L'exploitation des modèles mathématiques, informatiques des réseaux d'assainissement sur les UT de Douai, Sin le Noble et d'Arleux, sous le logiciel Infoworks, leur mise à jour régulière (au moins annuelle)
- Le concours à la réduction des déversements par temps de pluie ;
- Le concours au respect de la qualité du service et au respect des normes environnementales mises en pratique par la Collectivité ;
- Le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- L'exploitation des dispositifs d'assainissement non collectif lorsque le service est confié à la Collectivité ;
- L'exploitation et le suivi du fonctionnement des mini stations d'épuration.

Les installations de la Communauté d'Agglomération du Douaisis sont ainsi surveillées et entretenues de façon permanente ; les travaux de renouvellement des appareillages électromécaniques et de canalisation en domaine public sont réalisés par Eaux Du Nord à ses frais.

La Communauté d'Agglomération du Douaisis est maître d'ouvrage pour tous les travaux d'extension ou de renforcement des installations.

Elle consulte Eaux Du Nord pour avis et bénéficie de l'assistance de Eaux Du Nord par le droit de contrôle dont elle dispose sur la qualité de l'exécution des travaux.

De plus, Eaux Du Nord assure un rôle de conseil et propose à la Commuanuté d'Agglomération du Douaisis toutes les améliorations à apporter aux installations.

Eaux Du Nord tient enfin à jour l'inventaire des ouvrages qui lui sont confiés ainsi que le plan du réseau sous Système d'Information Géographique.

2.2.

VOTRE DELEGATAIRE

Cette partie décrit notre organisation ainsi les moyens humains et matériels que nous mettons en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat.

2.2.1. NOTRE ORGANISATION

2.2.1.1. L'ENTREPRISE REGIONALE

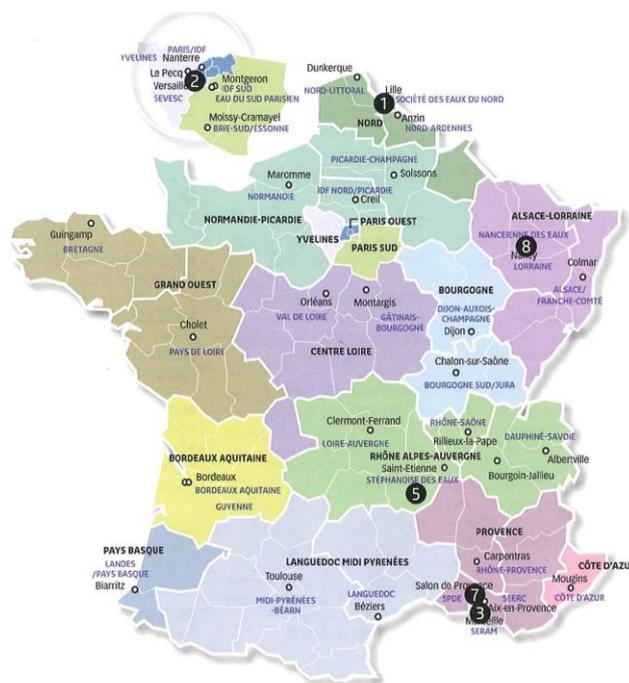
Notre groupe dessert 14 millions de Français en eau potable et délivre 1,175 milliards de m³ d'eau chaque année. Notre volonté est de garantir **un service public de qualité**, en étant au plus près des Collectivités locales.

Notre organisation territoriale est décentralisée en :

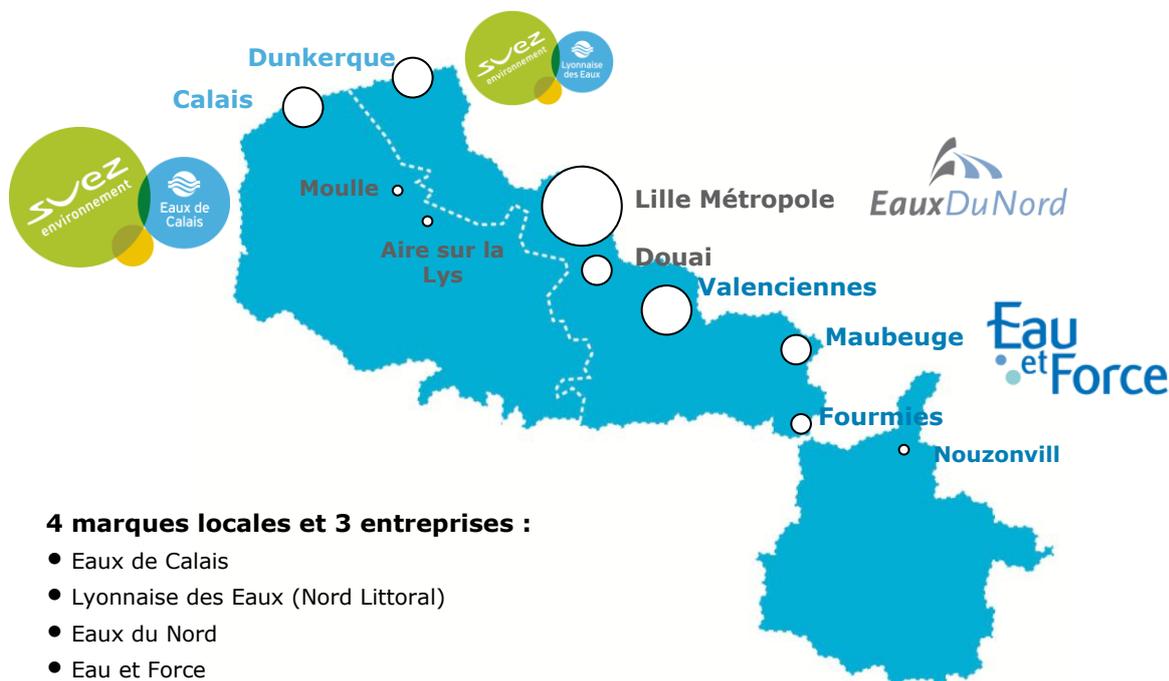
- ✕ 15 entreprises régionales ;
- ✕ 120 agences de proximité ;
- ✕ 10 000 collaborateurs.

Les chiffres clé

- ✕ eau potable :
 - 12,3 millions de consommateurs ;
 - 5 000 communes desservies ;
 - 1 400 usines de production d'eau gérées ;
 - 120 000 km de réseaux de distribution entretenus ;
 - 800 000 paramètres analysés par an.
- ✕ assainissement :
 - 9 millions de personnes bénéficiant du service de l'assainissement ;
 - 2 500 communes desservies ;
 - 1 240 stations d'épuration gérées ;
 - 26 plates-formes de traitement de boues ;
 - 374 millions de m³ d'eaux usées traitées par an ;
 - 138 000 tonnes de boues séchées par an.



L'Entreprise Régionale NORD couvre 3 départements, avec 3 entreprises et 4 marques locales.



4 marques locales et 3 entreprises :

- Eaux de Calais
- Lyonnaise des Eaux (Nord Littoral)
- Eaux du Nord
- Eau et Force

Eaux du Nord est une filiale à 100% de Lyonnaise des Eaux, société du groupe SUEZ ENVIRONNEMENT depuis le 22 mars 2010.

2.2.1.2. NOS IMPLANTATIONS

L'organisation Eaux du Nord se caractérise par une **proximité des moyens humains et matériels** pour satisfaire aux exigences de notre mission de service public :

- * le siège social est implanté à Lille ;
- * notre personnel compte 402 collaborateurs dont 24 cadres ;

Le Centre Technique, basé à Hellemmes, dessert 44 communes en **eau potable** et gère l'**assainissement** de 23 communes, avec des structures importantes en moyens humains et matériels, ce qui permet une présence permanente de responsables, garantissant aux Collectivités un service de proximité et une forte réactivité.

Pour assurer un service de qualité technique irréprochable, Eaux du Nord a organisé son activité autour de 4 agences métiers, proches du terrain :

- * une agence Production d'eau potable et maintenance électromécanique,
- * une agence Distribution d'eau potable (Hellemmes),
- * une agence Territoriale (Lille, Hellemmes, Douai, Flers en Escrebieux et Aire sur la Lys),
- * une agence Clientèle.

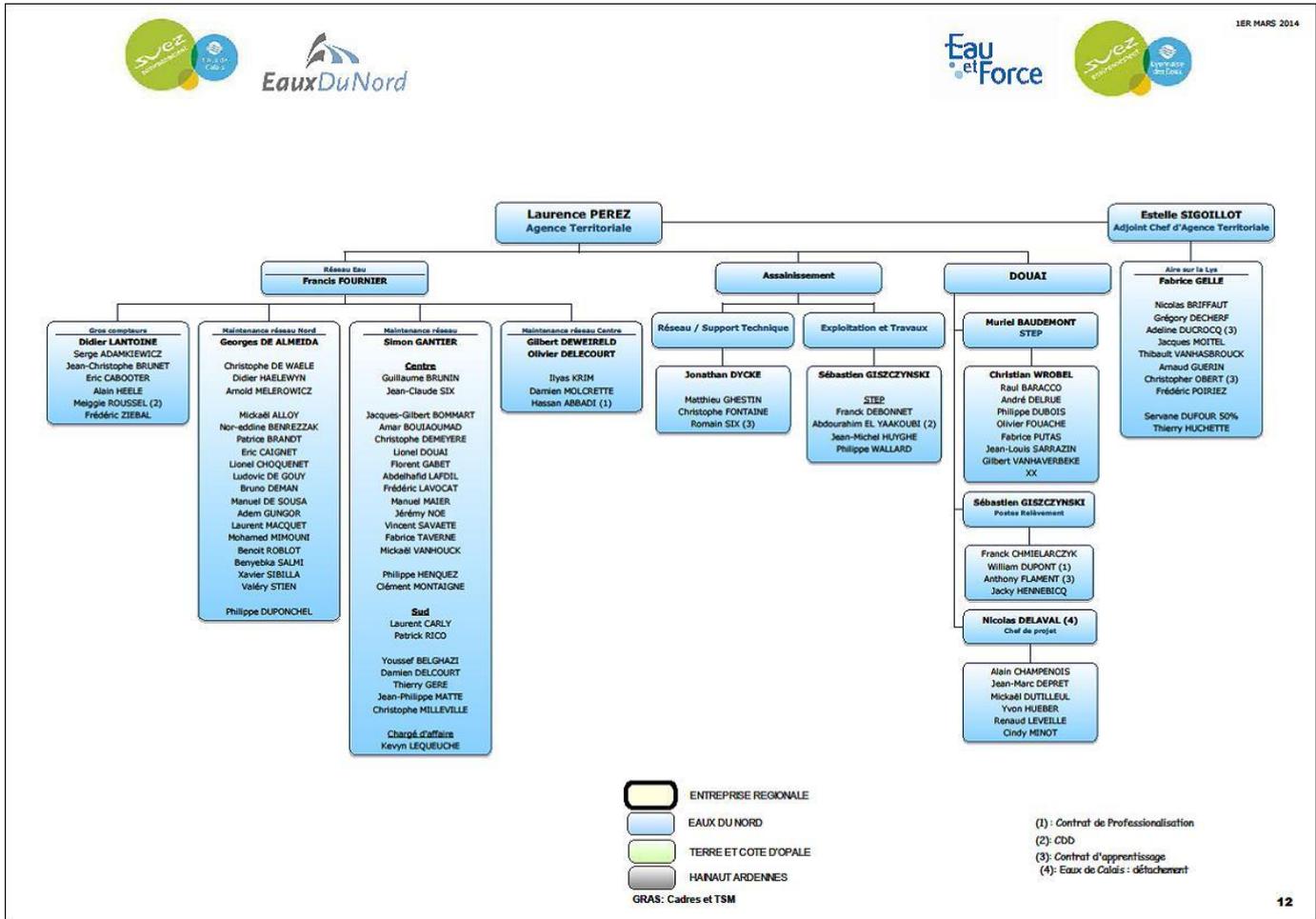
2.2.1.3. NOS MOYENS HUMAINS

L'équipe opérationnelle en charge des réseaux de Douai fait partie intégrante de l'Agence territoriale, sous la responsabilité de **Laurence PEREZ**, rattachée au Directeur des Opérations, **Antoine BRECHIGNAC**.

Antoine BRECHIGNAC
 Directeur des Opérations
 Directeur Clientèle



Laurence PEREZ
 Chef d'Agence Territoriale



L'équipe opérationnelle en charge des réseaux de Douai est composée des agents suivants :

	Nicolas DELAVAL Responsable Assainissement	
Renaud LEVEILLE DIA, DIAGRap, Tests fumée, ..	Mickael DUTILLEUL Désobstructions, Enquêtes, TA, Réparations, ...	Cindy MINOT Secrétariat technique
Yvon HUEBER DIA, DIAGRap, Tests fumée, ..	Jean-Marc DEPRET Suivi du Curage, Enquêtes, TA, Réparations, ...	
Alain CHAMPENOIS Technicien réseau	Jean Louis Sarrazin Réparations, entretien espaces verts, ..	
	Sébastien GISZCZYNSKI Responsable Electromécanicien	
Franck CHMIELARCZYK Electromécanicien	Jacky HENNEBICQ Electromécanicien	Anthony FLAMENT Contrat d'apprentissage



2.2.1.4. NOS MOYENS MATERIELS

Eaux du Nord dispose de moyens propres qui peuvent être mise à disposition des équipes du réseau en cas de besoin : caméra jonc, des pompes thermiques de 60 m3/h à 400 m3/h, des compresseurs, du matériel de nettoyage haute pression, 2 remorques de transport et 2 barques, barrages flottants, ballons obturateurs, ...

2.2.1.5. NOS MOYENS LOGISTIQUES

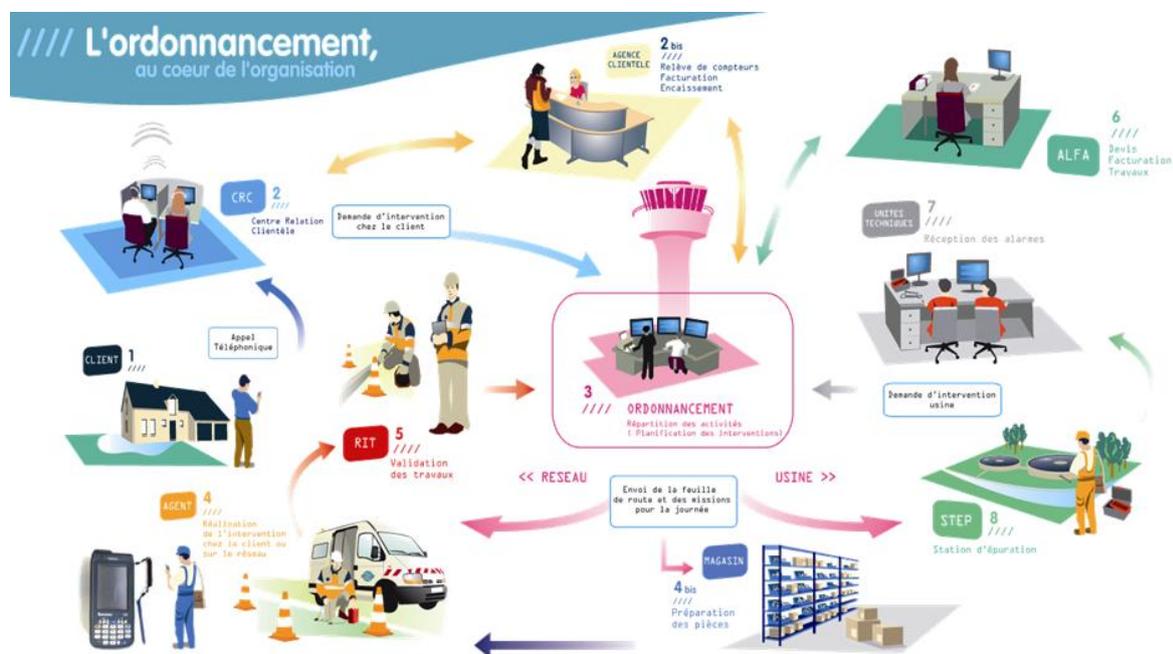
Notre organisation assure également la logistique des interventions qu'elles soient récurrentes (actions préventives ou de maintenance) ou générée par une demande ponctuelle (travaux, interventions curatives...).

L'ordonnancement est le noyau du système d'exploitation. Il planifie et priorise les interventions en fonction des contraintes temporelles et de la disponibilité des ressources humaines et matérielles requises. Il permet :

- d'organiser le travail de nos agents,
- de suivre et de tracer en continu l'évolution des situations,
- de répondre dans les meilleurs délais aux demandes des clients:

Cette organisation repose sur un système d'information rapide : télésurveillance, assistant mobile d'intervention immédiate (AMI et POTE) des agents par téléphonie mobile, etc... Elle permet ainsi de faire face plus efficacement aux différentes situations rencontrées en exploitation grâce à :

- une optimisation des moyens disponibles,
- une bonne coordination entre les différents services ou entités concernés (équipes d'intervention, sous-traitants, etc...),
- une communication facilitée avec les collectivités.



L'ordonnancement travaille en phase avec un magasinier principal qui gère le stock centralisé de pièces afin d'approvisionner les magasins secondaires implantés au plus près des équipes d'exploitation.

2.2.1.6. LES MOYENS PROPRES DEDIES A LA COLLECTIVITE

Vous trouverez ci-dessous un descriptif des principales interfaces informatiques mises à la disposition des agents de la Collectivité pour suivre le bon déroulement du service.

Il a été convenu avec les Services de la CAD de ne pas recourir aux applicatifs :

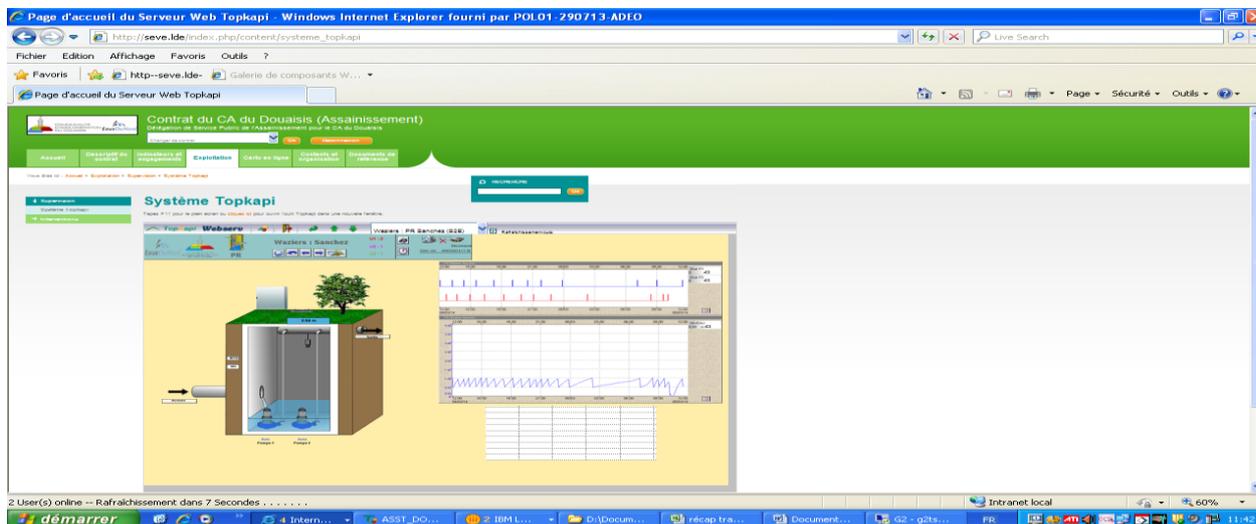
- « sandra », dédié à l'édition des bilans d'autosurveillance,
- « assaî », dédié à l'exploitation des données issues des contrôles de branchements (DIA),

en effet, il a été convenu d'utiliser des tableurs Excell pour traiter l'ensemble de ces données et pouvoir les partager plus facilement avec les Agents de la CAD.

Supervision

En Juin 2013, les Eaux Du Nord ont entrepris la création d'une supervision en vue de collecter et d'intégrer toutes les informations provenant des équipements installés sur le terrain. Cette supervision a permis d'assurer l'archivage des données techniques, leur traitement et leur exploitation notamment dans le cadre de la continuité de service et plus particulièrement de la gestion des astreintes.

En fin d'année 2013, les Eaux du Nord ont entrepris un audit technique des installations terrains de sorte à ce que la supervision reflète au mieux le fonctionnement des installations et de paramétrer des bilans supplémentaires tels que les niveaux de nappes de piézomètres.



Traitement en temps réel des interventions

Les Eaux Du Nord ont doté leurs agents en charge des interventions d'entretien des réseaux de **Personnal Digital Assistant** (P.D.A) leur permettant de recevoir en temps réel les demandes d'interventions terrains et de les traiter dans les meilleurs délais. Munis de ces P.D.A., nos agents peuvent traiter immédiatement les interventions qui leurs sont adressées et une fois l'intervention terminée saisir le compte rendu et la clôturer.

Le P.D.A. est un élément majeur de la réactivité des Eaux Du Nord vis-à-vis des usagers et de la transparence vis-à-vis de la Collectivité. Il permet d'adresser toutes les demandes émises par la Collectivité ainsi que toutes les demandes émises par les usagers via notre **Centre de Relation Clientèle** (C.R.C.).

Outre la gestion en temps réel des demandes et des informations attachées, il permet d'assurer un reporting des données issues de l'exploitation en vue de l'édition de bilan.

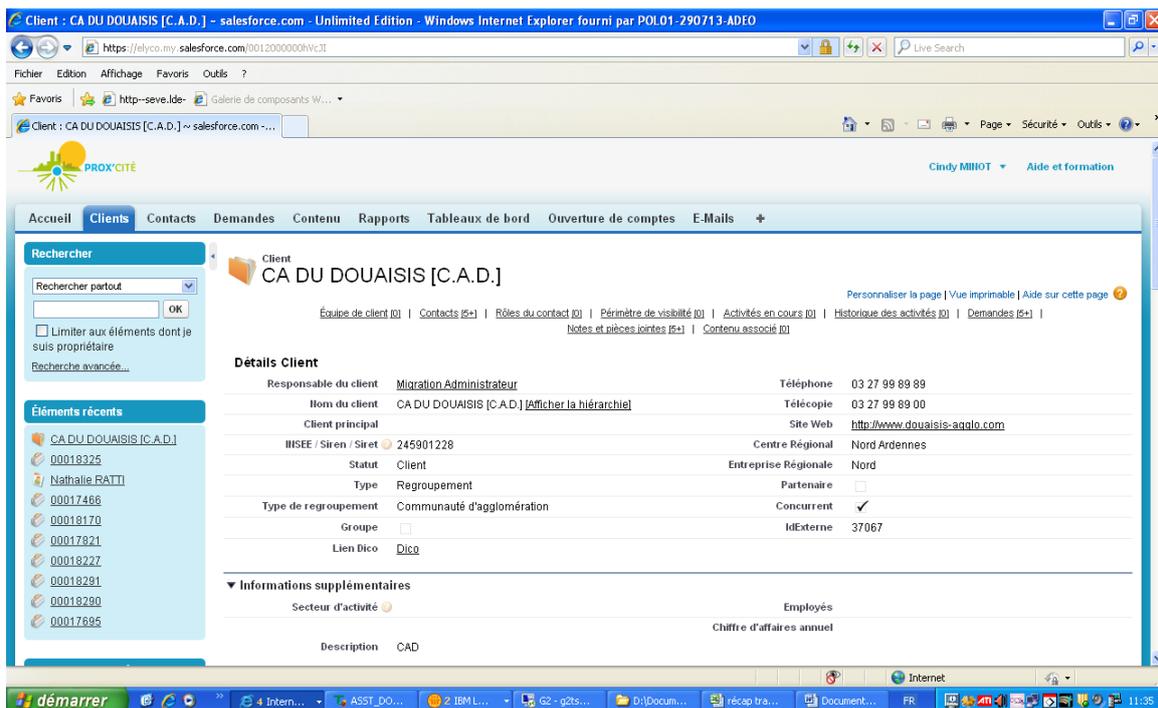
En 2013, il a été déployé à nos agents réseaux ainsi qu'à nos sous traitants en charge des interventions de curage. En 2014, il sera déployé à nos électromécaniciens en charge de l'entretien des équipements.



Les Eaux du Nord ont également déployé via un portail web dédié l'application Prox'Cité permettant de réaliser une interface interactive entre ces services et les services de la Collectivité. En Octobre 2013, l'ensemble des agents de la Collectivité ont reçu un accès à ce portail ainsi qu'une formation pour son utilisation. Toutes les demandes qui étaient traitées jusqu'alors par fax ou par mail sont ainsi dématérialisées et visibles pour l'ensemble des agents.

Prox'Cité permet en temps réel de visualiser :

- le traitement d'une demande qu'elle soit technique ou administrative ;
- les éléments associés telles que des photos ou des courriers ;
- l'historique de la demande ;
- des bilans par nature d'activité, territoire, ...
- les demandes émises par les différents agents pendant leur absence,
-



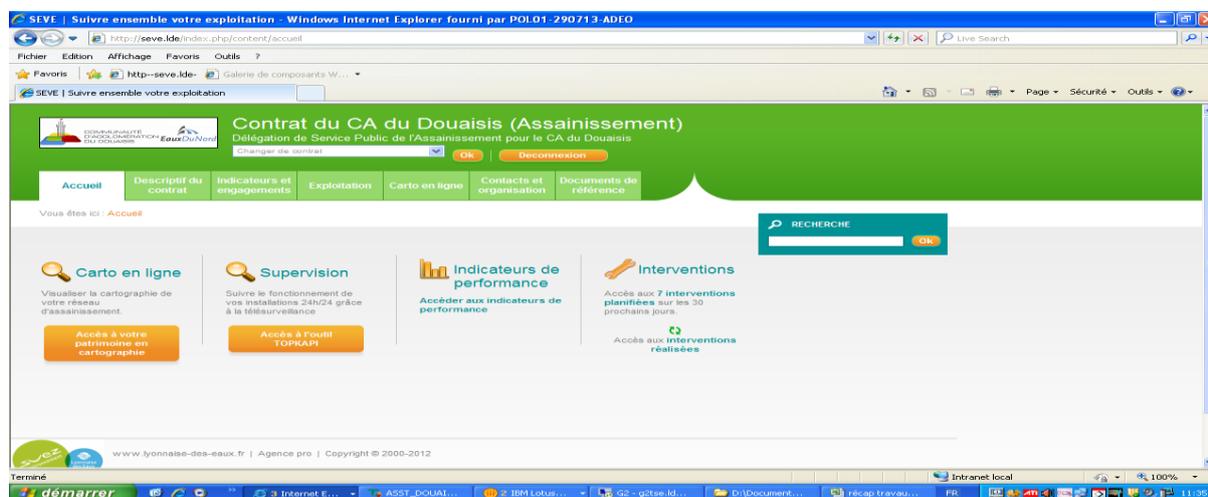
Suivre Ensemble Votre Exploitation (S.E.V.E.)

Eaux du Nord à mis en ligne via un portail web dédié les informations techniques présentées ci-dessus.

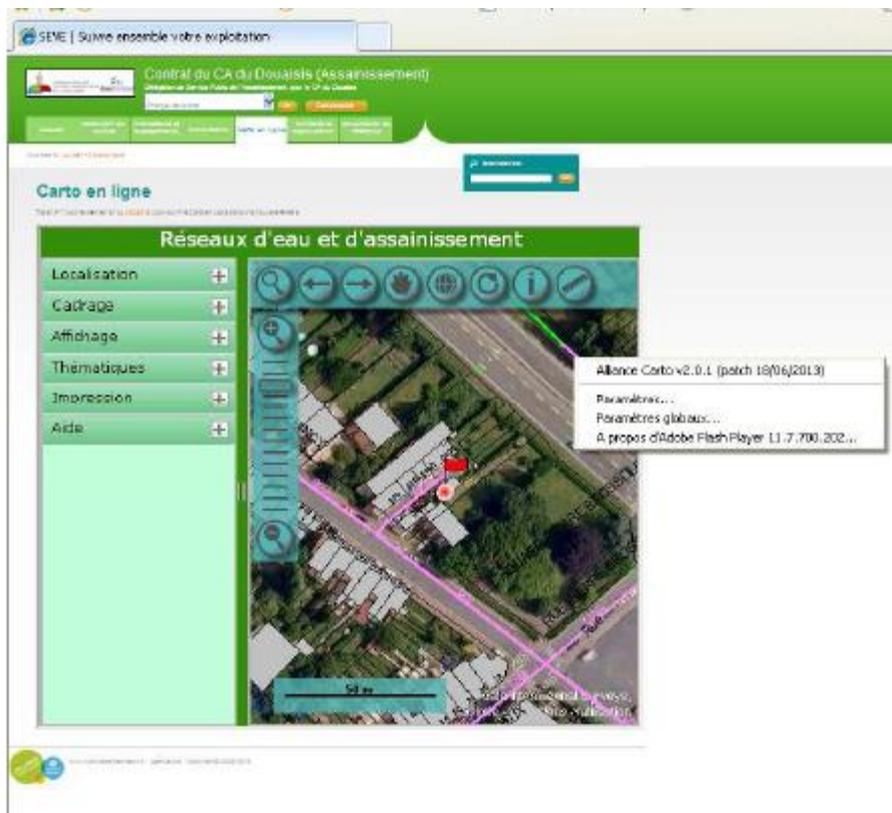
Ces informations sont ainsi accessibles en tant réel pour les techniciens de la Collectivité.

Le portail S.E.V.E. a été complété par la mise en ligne de données consolidées concernant l'exploitation du contrat permettant aux techniciens de la Collectivité d'avoir ainsi un accès direct à :

- L'ensemble des interventions ordonnancées par nos services, ceci sur une période mensuelle. Les interventions ordonnancées correspondent à toutes les demandes émises par la Collectivité ainsi qu'aux demandes des usagers reçues via notre centre de relation clientèle ;
- A une base documentaire archivant des bilans consolidés tels que les bilans d'autosurveillance ou le suivi des Diagnostic Intérieurs des Installations ;
- A des pièces administratives telles que la fiche tarifaire et le suivi des indicateurs de performance ;
- A la cartographie en ligne permettant d'éditer des vues des réseaux superposées avec le fond de plan.



Vue de l'accueil de la cartographie en ligne :



Modélisation Informatique des Réseaux

La Collectivité a développé depuis de nombreuses années la modélisation hydraulique des réseaux de sorte à maîtriser l'impact de la pluviométrie sur les réseaux et à garantir un taux de suivi des rejets au milieu naturel de plus de 70 %.

Dès le démarrage du service, les Eaux du Nord ont sollicités les éléments nécessaires à l'exploitation du modèle exploité par l'ancien délégataire.

A ce titre, nous a été fourni un modèle daté de 2008 au format Mouse ne permettant pas :

- d'intégrer les dernières évolutions telles que le bassin solitude ;
- de disposer des données topographiques (étendue de chacun des sous bassins versant) ;
- de géo-référencé les éléments nécessaires au calage des données.

En 2014, nous allons assurer la mise à jour de la modélisation au format Mike Urban à partir des données disponibles en collaboration avec la Collectivité. En fonction de la qualité des données disponibles, les Eaux du Nord pourront être amenées à faire des préconisations pour la réalisation d'un calage de la modélisation permettant de corréliser les données terrain avec les données extraites du modèle ou de la consommation en eau potable.

2.2.1.7. LA GESTION DE CRISE

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, ...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, et pour revenir le plus rapidement possible à la normale, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Unités mobiles de traitement,
- Stocks d'équipements (obturateurs),
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Une organisation préétablie du management de la crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- Une détection et une alerte rapides.

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

2.2.2. LA RELATION CLIENTELE

2.2.2.1. L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DES CLIENTS

Nous disposons d'un Centre de Relation Clientèle régional, basé à Lille, composé de 16 postes de travail, qui reçoit et traite, via un numéro unique non surtaxé, toutes les demandes des clients.

Ce centre de relation clientèle est ouvert :

- * du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 18 h 00 en continu ;
- * le samedi, de 8 h 00 à 13 h 00.

En dehors de ces horaires, 24h/24 et 7j/7, l'appel est pris en charge par notre service d'astreinte. Si la demande concerne une urgence technique, l'appel est géré par un expert qui évaluera la gravité de la situation et pourra déclencher la visite immédiate d'un agent si nécessaire. Pour toute autre demande administrative formulée auprès de



notre service d'astreinte, l'abonné est invité à recontacter le centre d'appels aux horaires d'ouverture.

Le Centre de Relation Clientèle constitue ainsi une " porte d'entrée " unique pour les usagers, et leur évite d'avoir à contacter les différents services concourant au traitement de leurs demandes. Il apporte plus de confort et de simplicité dans les démarches avec EAUX DU NORD.

Toutes les demandes peuvent être traitées par téléphone, avec prise de rendez-vous sur place si nécessaire.

Ce centre permet de traiter l'ensemble des appels téléphoniques, courriers et mails des usagers, que l'objet de ces contacts soit technique, administratif ou financier.

Le système de téléphonie est sécurisé et permet de solliciter nos autres Centres de Relation Clientèle en cas de force majeure au plan local.

Le personnel a été sélectionné pour ses compétences techniques, sa capacité à prendre en charge les demandes des clients et apporter en toutes circonstances la réponse la plus appropriée.

2.2.2.2. LE SERVICE D'URGENCE 24H/24

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des clients ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Réparations de casses de canalisations,
- Dépannages d'installations,
- Débouchage de branchements d'assainissement.

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.

2.2.2.3. LE SITE INTERNET ET L'INFORMATION CLIENT

Un plan d'action communication mené par Frédéric HAAS, vous a été proposé en juillet 2013.

- Valoriser la politique (investissements et actions) de la Communauté d'Agglomération du Douaisis en termes d'assainissement
- Mettre en avant les dynamiques locales
- Informer la population de l'arrivée du nouveau délégataire et des services proposés
- Sensibiliser les habitants aux enjeux liés à l'assainissement et plus largement à la protection de l'eau

L'action a été menée en 2 phases sur le deuxième semestre :

- Juillet 2013 : action plus spécifiquement ciblée sur le nouveau service – informations aux habitants et distribution de la plaquette sur le changement de délégataire.
- Septembre/octobre 2013 : démarche plus axée sur la pédagogie – bonnes pratiques et assainissement : plaquette éco gestes

En fin d'année, le site web dédié à la pédagogie est en préparation.

2.2.3. LA DEMARCHE QUALITE SECURITE

POUR LA SECURITE

L'ambition d'Eaux du Nord et de la Lyonnaise des Eaux est d'être l'entreprise de référence de la profession en matière de santé & sécurité.

Cette ambition sera atteinte par la mise en œuvre d'une politique reposant sur trois piliers :

- L'engagement de chacun, pour des conditions de travail toujours plus sûres,
 - Faire remonter les presque-accidents, les situations dangereuses et les bonnes pratiques
 - Mettre en œuvre des actions pratiques liées aux « règles qui sauvent »
 - Réaliser des actions personnelles dans le domaine de la Santé au Travail
- La responsabilité du management, pour promouvoir les pratiques et les comportements exemplaires,
 - Dans un climat de confiance, fédérer ses équipes autour des retours d'expérience.
 - Identifier et traiter les risques pour les hommes et les femmes en situation de travail
 - Affecter les salariés sur les interventions en fonction des compétences et habilitations
- L'amélioration continue, pour inscrire la maîtrise des risques au cœur de nos métiers.
 - Bâtir un plan d'action spécifique dans chaque entité, et s'assurer de son efficacité
 - Donner à tous les règles de l'art les plus à jour au travers des Manuels Métiers
 - Evaluer et réduire la pénibilité et l'exposition des salariés aux HAP, à l'amiante et au plomb

En complément de notre politique de prévention, l'analyse des accidents d'origine comportementale nous amène à renforcer notre dynamique de prévention au travers:

- Retours d'expérience des accidents, incidents, situations dangereuses. Ces événements sont rigoureusement analysés de manière collective, alimentant les plans d'actions de réduction des risques, ainsi que le Document Unique,
- Visites Hiérarchiques de Sécurité et ¼ d'heures sécurité en progression. Ces outils de management permettent des moments de rencontre privilégiés où l'équipe et son responsable s'engagent sur un plan d'amélioration,
- Plans d'Actions Santé Sécurité (PASS) par services qui permettent de suivre de près la réduction des risques de nos activités,

- Démarche nationale de prévention des risques industriels intitulée PRIMA (Prévention Risque Management). C'est un outil d'auto-évaluation des risques industriels (protection incendie, stockage, utilités, procédures, ...),
- Déploiement « des règles qui sauvent ». C'est une démarche du groupe SUEZ Environnement. Ce projet se décline par 10 règles à appliquer quotidiennement au sein de nos métiers,
- Réalisation d'un diagnostic initial dans une démarche « Bien être au Travail » fondée sur l'animation groupes « métier », elle visera à améliorer la qualité de vie au travail et la prise en compte des attentes exprimées par les salariés sur les conditions de travail, la communication interne, la perception du management ou les sources de motivation.

Ces démarches ont, dès le second semestre 2013, contribué à réduire le nombre d'accidents avec arrêt de travail (0 accident avec arrêt sur le second semestre 2013).

L'effort de formation depuis 2012 a continué en 2013. Eaux du Nord ne cesse de maintenir un niveau de compétence élevée de ses collaborateurs et particulièrement sur les domaines de la Qualité, la Sécurité et l'Environnement.

Au-delà des exigences réglementaires, Eaux du Nord anime un plan de formation exhaustif :

- permis et autorisation de conduite (CACES, permis spécifiques, ...),
- risques métier (chimiques, chlore, atmosphère confinée, décarbonatation, dénitrification, ...),
- risques spécifiques (amiante, harnais, gestes et postures, coordinateur SPS, RIA, extincteurs, échafaudage...),
- gestion des risques (auditeur, conduite addictive, normes...),
- accueil et ré-accueil des nouveaux embauchés.

Dès le démarrage du contrat, l'accueil des agents du contrat réseau a été réalisé par l'équipe de managers et les animateurs Qualité Sécurité Environnement de l'Entreprise Régionale.

POUR LA QUALITE

Une réunion qualité a été organisée entre la CAD et EDN, en septembre 2013, dans le cadre du démarrage du contrat. Cette réunion a fait l'objet du relevé de décisions suivant :

- Mise à jour de la charte qualité et environnement pour l'unité technique de Douai en 2014. (Après le 1^{er} janvier 2015 pour les autres unités techniques).
- Mise à jour de la procédure d'alerte en cas de découverte de pollution accidentelle (une information des services de secours et des Voies Navigables de France a été réalisée en 2013 par les Eaux du Nord).
- Programmation d'un exercice de simulation de pollution accidentelle sur le 1^{er} semestre 2014.

En 2014 la Collectivité et les Eaux du Nord poursuivront leurs échanges afin d'assurer la mise à jour des procédures spécifiques à l'assainissement et leur bonne application par les agents des Eaux du Nord dans l'exécution de leur mission.

2.2.4. TRANSPARENCE VIS- A-VIS DES USAGERS

Dès le mois de juin 2013 les Eaux du Nord ont noué des contacts avec les partenaires du territoire :

- Les Papillons Blancs.
- L'École des Mines
- FACE Fondation Agir Contre d'Exclusion.

Trois partenariats avec des associations de pêches du territoire ont été passés :

- L'Union écologique de Flers représentée par son Président, Alain Fiquet
- L'AAPPMA de Courchelettes représentée par son Président, Albert Huber
- L'AAPPMA d'Arleux représentée par son Président, Claude Auber

En 2014, les Eaux Du Nord poursuivront ces partenariats notamment en établissant une cartographie des points sensibles permettant à chacun d'identifier et de localiser précisément les zones sensibles.

2.3.

LE BILAN D'EXPLOITATION

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, ...

POLITIQUE DE MAINTENANCE DES EAUX DU NORD

Dans le cadre de notre politique d'entretien et de maintenance des postes de relèvement, certains peuvent être considérés comme « critiques » selon notamment leur caractère névralgique sur le réseau, leur proximité, aux habitations et les nuisances olfactives occasionnées, ou encore leur proximité au milieu naturel.

La *fréquence minimum prévue* d'intervention sur l'ensemble des postes est d'au moins 3 *par an*. Des dépôts sont susceptibles de s'accumuler dans les bâches des postes de relèvement. Ils créent un **risque de septicité** mais également un *risque de dégradation des pompes* par abrasion ou obstruction (notamment du fait des sables, graisses et des déchets divers).

Le *curage préventif* des postes de relevage permettra de :

- Réduire les risques de nuisances olfactives,
- Réduire les risques de défaillance du pompage et donc de débordement des postes

Les besoins en termes de curage sont identifiés par les agents lors de leurs tournées. Ainsi, nous adaptons les fréquences de curage et *renforçons la prévention sur les postes les plus sensibles*.

2.3.1. EXPLOITATION DES RESEAUX DE COLLECTE

Les chiffres clé du Service		
	Valeur	2013
Linéaire de réseaux curés	ml	16 631
Linéaire de réseaux inspectés	ml	1 155
Désobstructions des réseaux	Nombre	91
Débouchage de branchement	Nombre	35
Entretien des avaloirs	Nombre	4 832
Réparations sur les réseaux	Nombre	72
Diagnostic intérieur des canalisations	Nombre	256
Inondations ou débordements constatés chez les usagers et résultants d'un dysfonctionnement des réseaux	Nombre	0
Entrée en inventaire de nouveaux réseaux	ml	0

Sur la base de 368 877 ml de réseau gravitaire public et d'un semestre d'exploitation, les linéaires traités concernent :

- 10,3 % de curage cumulé ;
- 0,69 % d'inspection vidéo.

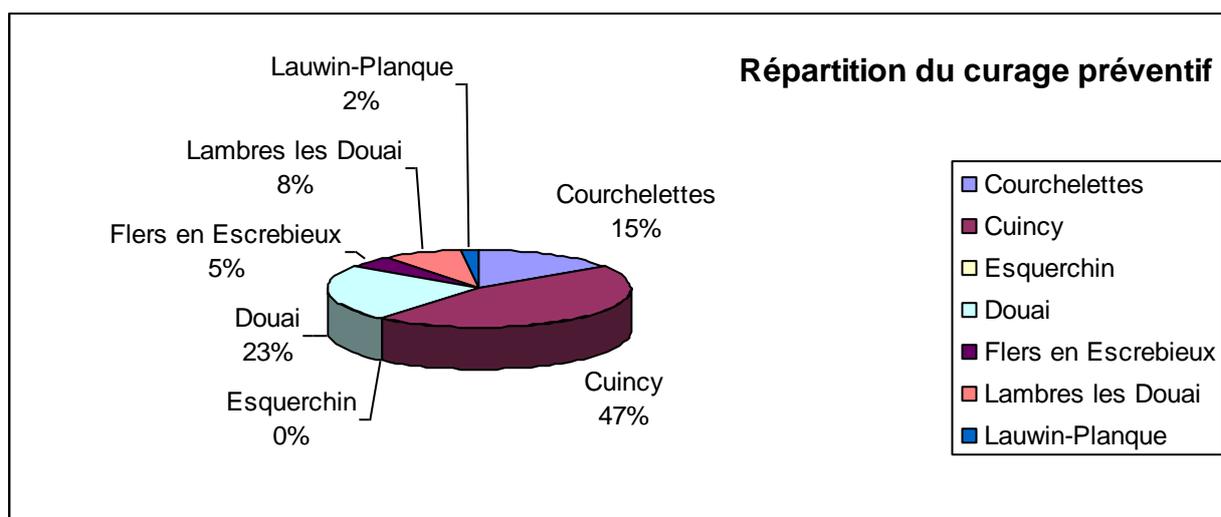
2.3.1.1. CURAGE

Le tableau suivant détaille les opérations de curage préventif réalisées sur les canalisations.

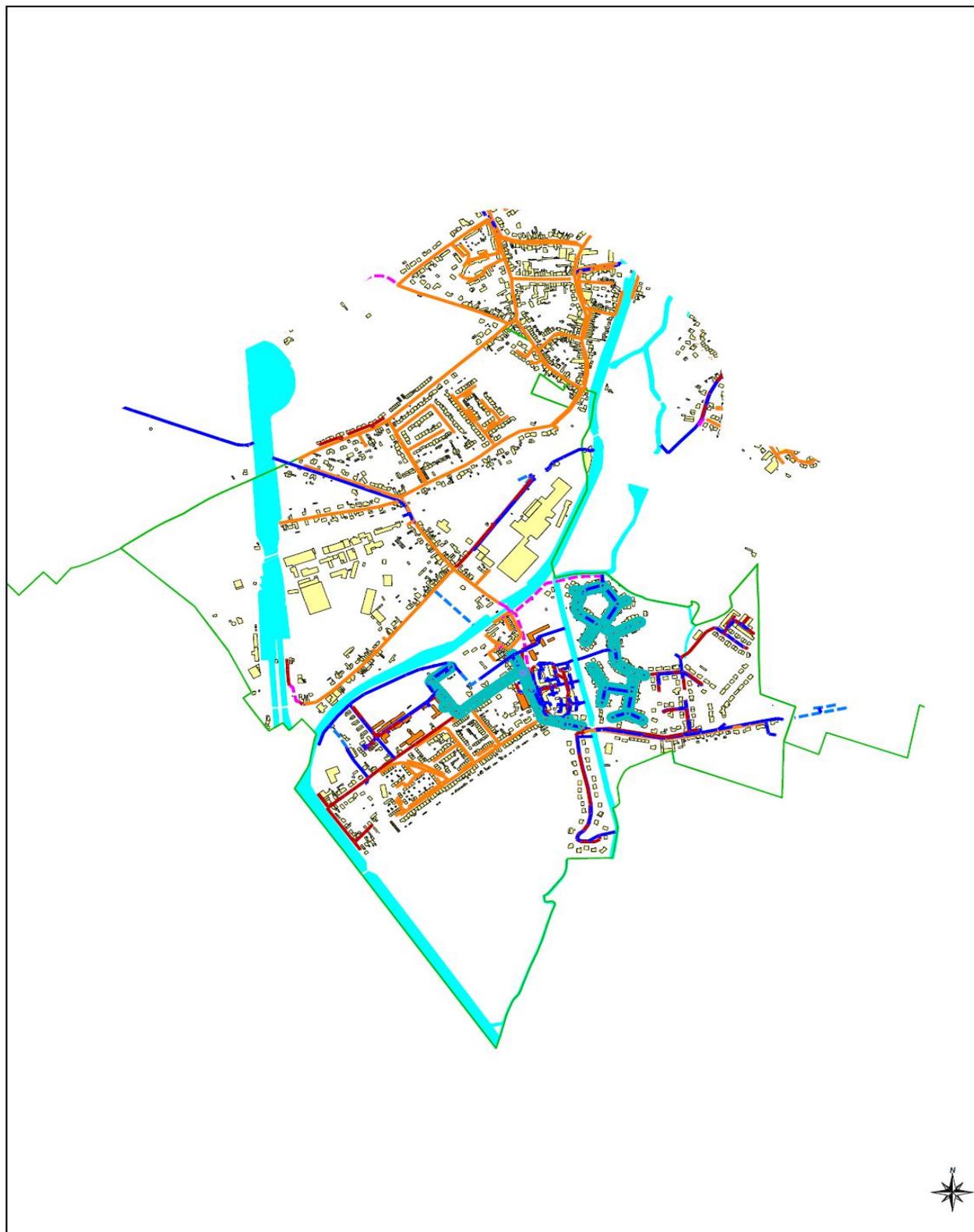
Bilan des opérations de curage préventif des réseaux réalisées:

Communes	Site	Adresse	Linéaire
Courchelettes		rue Charton	500
		lotissement Petite Sensée	1131
		rues Courmont / Stassin	350
		rue des Ecoles	185
Cuincy		rue Robespierre	120
		chemin des Postes	105
		Angle rue Jaures et Rue du Dragon	30
		rue Allende	170
		rue Torres	123
		rue Jules Vales	306
		rue Saudemont	120
		rue Moulin / Salomey	275
		rue Blondel	415
	Résidence Van Gogh	rue Gaughin	660
		rue Monet	171
		rue Sisley	50
		rue Van Gogh	570
		rue Cezanne	110
		Bois rivault	365
	Résidence les treize	rue Varlin	375
		rue Corot	138
		rue Daumier	77
		rue J vales	110
		rue Clement	147
		rue Verlaine	265
		rue Louise Michelle	210
		rue des Jonquilles	475
		rue Gal Leclerc	150
		rue Joliot Curie	220
		rue Simons	391
		rue J Jaurès	130
	rue Renoir	145	
Douai		rue des Trannois	180
		rue Blondel	210

		Bvd Breguet	130
		bd Lahure	576
		rue Caullery	546
		Rue de Florac et Rue du galibot	160
	Résidence Gayant	rue de Jemmepe	280
		rue Schweitzer	257
		rue Recklinhausen	225
		rue Victor Gallois	120
		rue du Dragon Vert	330
		Boulevard Vauban	270
Flers en Escrebieux		rue de la Fontaine et Wagnonville	610
		rue Delaeter	100
Lambres les Douai		rue de Lorraine	180
		rue d'Artois	100
		quartier Les Censés	840
		rue Sigebert	57
Lauwin-Planque		Rte Esquerchin	278
waziers		rue de la Plaine	180
		rue du 8 Mai	552
		rue de la Paix	533
		rue 14 Juillet	240
		rue 1er Mai	88



Vous trouverez ci-dessous une vue de la cartographie permettant de visualiser le linéaire curés en 2013 sur le périmètre de la commune de Courchelettes. L'ensemble des vues concernant les autres communes de la Collectivité est disponible via le portail S.E.V.E.



Bilan des opérations de curage préventif des bouches d'égouts réalisées:

Campagnes de Curages des Bouches d'Egout 2013		
COMMUNE	TOTAL	Réalisé 2013
COURCHELETTES	372	déc-13
Centre		oct-13
Sud		oct-13
Clochette		oct-13
Frais Marais		déc-13
Dorignies		déc-13
Nord		sept-13
LAMBRES-LEZ-DOUAI	709	déc-13
LAUWIN PLANQUE	214	nov-13
WAZIERS	986	nov-13

Bilan des sous produits évacués en 2013 :

En 2013, l'ensemble des déchets issus de nos activités ont été pris en charge conformément à la réglementation en vigueur et à notre procédure qualité :

- 549, 5 tonnes de boues de curage ont été acheminés sur la station Fort de Scarpe à Douai ;
- 17,82 tonnes de DIB ont été évacués par bennes ;
- 35, 64 m³ estimés de DIB ont été évacués par collecte de conteneurs.

Vous trouverez ci-dessous le bilan des sous produits pris en charge par les Eaux du Nord au titre de l'exploitation des réseaux en 2013 :

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Boues de Curage en tonnes	45,48	94,86	67	141,94	55,12	145,1	549,5
DIB en tonnes		6,18	5,38		6,28		17,82
DIB en m ³	1,32	2,64	7,92	7,92	7,92	7,92	35,64

Plan de Curage 2014 :

Dans le cadre de ce nouveau contrat, un plan de curage prévisionnel sera fourni en chaque début d'année à la Collectivité. Ce plan de curage sera élaboré conjointement avec vos services de sorte à prendre en compte les demandes liées à la programmation de travaux et de définir la programmation des interventions sur l'année.

Planning Prévisionnel de curage pour l'année 2014				
DOUAI	rue Maurice Caullery	150	EU	1140
DOUAI/CUINCY	rue Dragon Vert/Dragon	150	EU	660
LAUWIN PLANQUE	route d'Esquerchin	150/200	EU	340
CUINCY	cité ' Les Treizes '	150/200	EU	1850
CUINCY	bois rivaux	150/200	EU	2052
CUINCY	rue Saudemont	200	EU	240
CUINCY	rue Salomez/Moulin	200	EU	550
CUINCY	usine Lactalis vers rue Renoir	400/500/600	EU	1500
CUINCY	rue Antoine de Blondel	150	EU	2000
CUINCY	residence Van Gogh	150	EU	3266
FLERS-EN-ESCREBIEUX	rue Delaeter	300	unitaire	192
WAZIERS	rue de la plaine	150/200	EU	180
WAZIERS	rue du 8 Mai 1945	150/200	EU	320
WAZIERS	rue 14 juillet/rue 1er mai	200	EU	550
WAZIERS	rue de la Paix	200	EU	526
DOUAI	Route de Tournai YC Siphon	200	EU Gravitaire	348
DOUAI	Cité Ferronière	200 à 800	Unitaire + EU + EP	3106
LAUWIN PLANQUE	RUE DE LA CAFETIERE BOUILLANTE	200 à 600	EU + EP	317
LAUWIN PLANQUE	RUE DE L'ABBAYE	200 à 600	EU + EP	239
LAUWIN PLANQUE	RUE CHRISTOPHE COLOMB	200 à 600	EU + EP	124
LAUWIN PLANQUE	RUE DU CALVAIRE	200 à 600	EU + EP	346
LAUWIN PLANQUE	RUE SURCOUF	200 à 500	EU + EP	322
LAUWIN PLANQUE	RUE DE LA PAIX	200 à 300	EU + EP	252
LAUWIN PLANQUE	BORNE SAINT MAUR	200 à 300	EU + EP	413
FLERS-EN-ESCREBIEUX	RUE JEAN MOULIN	200 à 500	Unitaire + EU	835

FLERS-EN-ESCREBIEUX	RUE ARMAND PEUGEOT	200 à 600	Unitaire + EU + EP	127
FLERS-EN-ESCREBIEUX	RUE DES FRERES BEAUMONT (RD N°120)	250 à 1200	Unitaire + EU + EP	1354
FLERS-EN-ESCREBIEUX	RUE DU 19 MARS 1962 (VC N°2)	300 à 500	Unitaire + EP	920
FLERS-EN-ESCREBIEUX	RUE DU CALVAIRE	300 à 800	Unitaire	450
FLERS-EN-ESCREBIEUX	PLACE HENRI MARTEL	300	Unitaire	58
FLERS-EN-ESCREBIEUX	RUE LEON BLUM	300 à 500	Unitaire	204
FLERS-EN-ESCREBIEUX	RUE LOUIS PERGAUT	200 à 600	Unitaire	86
FLERS-EN-ESCREBIEUX	RUE MENDES FRANCE	300 à 600	Unitaire	174
FLERS-EN-ESCREBIEUX	PLACE SUZANE LANOY	300	Unitaire	74

Campagnes de Curages des Bouches d'Égout 2014			
COMMUNE	TOTAL	1^{er} Semestre	2^{ème} Semestre
COURCHELETTES	372		X
CUINCY	787	x	
DOUAI	3 784		
Centre			x
Sud			x
Clochette			x
Frais Marais			x
Dorignies			x
Nord			x
Résd Gayant		x	
Fbg Esquerchin/Béthune		x	
Polygone		x	
ESQUERCHIN	114	x	
FLERS-EN-ESCREBIEUX	813	x	
LAMBRES-LEZ-DOUAI	709		X
LAUWIN PLANQUE	214		X
WAZIERS	986		X
TOTAL	7 779		

2.3.2. EXPLOITATION DES POSTES DE RELEVEMENT

Les chiffres clé du Service :

	Valeur	2013	Evolution N/N-1 %
Interruption non programmée du service	Nombre	0	
Durée cumulée des interruptions du service	Heures	0	
Interruption programmée du service ayant un impact sur le rejet au milieu naturel	Nombre	0	

2.3.2.1. BILAN DE FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELEVEMENT

Pour le second semestre 2013, 5 145 545 M³ ont été comptabilisés ; ils sont à comparer aux 4 278 133 M³ comptabilisés sur la même période en entrée de la station d'épuration Fort de Scarpe à Douai.

Vous trouverez ci-dessous le bilan du fonctionnement de chaque station de relèvement des eaux usées détaillant le temps de marche de chacune des pompes, les volumes transités et la consommation énergétique.

Les stations marquées d'une * correspondent à des sites où la fourniture d'énergie est assurée par la Collectivité.

Pour la commune de Courchelettes:

Nom du poste de relèvement	Equipement	Tps fonctionnement (du 07/2013 au 01/2014)	Date du tarage	Débit en m ³ /h	Energie consommée En kwh	Débit Transité m ³
COURCHELETES GMF	P1	82	20/12/2013	39,8	474	3 264
	P2	118	20/12/2013	26,5		3 127
DELPLANQUE	P1	30,2	06/01/2014	73	134	2 205
	P2	30,1	07/01/2014	73		2 197
COURMONT	P1	16,7	28/09/2013	17,5	14	292
	P2	14,6	28/09/2013	17,5		256
PRAIRIE STASSIN	P1	1 132	06/08/2013	62	3171	70 184
	P2	998	06/08/2013	62		61 876
L' ECLUSE	P1	4,3	20/12/2013	29,8	65	128
	P2	3,2	20/12/2013	29,8		95
SERAPHIN	P1	28	20/12/2013	13,5	76	378
	P2	29	20/12/2013	13,5		392
COURCHELETES bassin AXTER	P1	301	20/12/2013	19,3	388	5 809
	P2	274	20/12/2013	19,3		5 288

Pour la commune de Cuincy:

Nom du poste de relèvement	Equipement	Tps fonctionnement (du 07/2013 au 01/2014)	Date du tarage	Débit en m ³ /h	Energie consommée En kwh	Débit Transité m ³
MARAIS (stade)	P1	66	23/12/2013	47	235	3 102
	P2	76	23/12/2013	93		7 068
CHAMP DE TIR	P1	65	23/12/2013	65	265	4 225
	P2	64	23/12/2013	62		3 968
CLOS DES MESANGES	P1	257	16/07/2013	23,8	253	6 117
	P2	254	16/07/2013	23,9		6 071
LA BRAYELLE	P1	53		17	125	901
	P2	55		17		935
MOULIN BRULE SR2	P1	59	06/01/2014	8	109	472
MOULIN BRULE SR1	P1	112,9	31/12/2013	6	257	677

Pour la commune de Douai :

Nom du poste de relèvement	Equipement	Tps fonctionnement (du 07/2013 au 01/2014)	Date du tarage	Débit en m ³ /h	Energie consommée En kwh	Débit Transité m ³
VAUBAN	EU P1	279		363	107.144	101 277
	EU P2	719		550		395 450
	EU P3	2 786		363		1 011 318
	EU P4	81		930		75 330
	EU P5	248		930		230 640
	EU P6	97		930		90 210
	EP P1	138		1 800		248 400
	EP P2	32		1 800		57 600
	EP P3	8		1 800		14 400
	EP P4	1		1 800		1 800
PONT DU FORT	P1	263		500	8.664	131 500
	P2	293		500		146 500
	P3	490		500		245 000
POLYGONE	P1	774		490	43.922	379 260
	P2	1 317		530		698 010
	P3	2 156		490		1 056 440
GENIEVRE	EP P1	19,3	02/10/2013	180	1 310	3 474
	EP P2	4,7	02/10/2013	1140		5 358
	EP P3	4,8	02/10/2013	1140		5 472
	EU P1	488	02/10/2013	140		68 320
	EU P2	295	02/10/2013	180		53 100
PONT A L'HERBE	P1	2 402	03/10/2013	30	1507	72 060
	P2	5 023	03/10/2013	30		150 690
SECURITE SOCIALE	P1	3,4	03/10/2013	31	*	105
	P2	0,2	03/10/2013	40		8
GAYANT	V1	511	16/07/2013	110	2426	56 210
	P2	673,1	16/07/2013	84,8		57 079
	P3	2,7		900		2 430
	P4	2,4		900		2 160
GUYNEMER	P1	208	28/08/2013	18,2	408	3 786
	P2	177	28/08/2013	18,2		3 221
CHAMP DE COURSE EP/EU	EP P1	37,3	30/09/2013	60	2 895	2 238
	EP P2	82,7	30/09/2013	36		2 977

			3			
	EP P3	45,9	30/09/2013	48		2 203
	EU P1	332	26/09/2013	68		22 576
	EU P2	336	26/09/2013	68		22 848
RUE D'AUBY	P1	115	18/07/2013	23	691	2 645
	P2	104	18/07/2013	23		2 392
MUSEE	P1	1,9		43	*	82
LAHURE	P1	53	24/09/2013	31	397	1 643
	P2	54	24/09/2013	31		1 674
ALBERT 1ER	P1	252		50	384	12 600
Bassin SOLITUDE EU (Frais Marais)	P1	1 424		120	60.612	170 880
	P2	1 964		120		235 680
	P3	1 338		120		160 560
Rue du grand marais	P1	9,1	23/08/2013	30,6	102	278
	P2	8,3	23/08/2013	30,2		251
BOURSEUIL	P1	360	24/09/2013	48,2	2 286	17 352
	P2	228	24/09/2013	48,2		10 990
	P3	0				
JEMEPPE	EP P1	0	01/10/2013	900	158	0
	EP P2	1,7	01/10/2013	900		1 530
	EP P3	0,7	01/10/2013	60		42
	EU P1	159	01/10/2013	31,8		5 056
	EU P2	7	01/10/2013	31,8		223
BO FAUBOURG DE BETHUNE	P1	86		250	1 796	21 500
	P2	123		250		30 750
IMPASSE LAHURE	P1	1,4	30/08/2013	14,1	4	20
	P2	1,2	30/08/2013	14,1		17
IMPASSE CARDON	P1	35	25/09/2013	18,3	102	641
	P2	33,6	25/09/2013	18,3		615
LEO LAGRANGE	P1	16	02/10/2013	22	21	352

	P2	22	02/10/2013	22		484
CITE CARRE	P1	2,2	25/09/2013	50,6	37	111
	P2	2,3	25/09/2013	50,6		116
QUATRE CHEMINS (NESTLE)	EU P1	1 096	17/12/2013	49	21 969	53 704
	EU P2	1 098	17/12/2013	45		49 410
	EU P3	671	17/12/2013	45		30 195
Résidence d'Aoust SR1	EU P1	7,2	23/08/2013	24,5	152	176
	EU P2	7,8	23/08/2013	24,5		191
	EU P3	8,4	23/08/2013	24,5		206
Résidence d'Aoust SR2	EU P1	31,5	23/09/2013	24,5	364	772
	EU P2	31,8	23/09/2013	24,5		779
	EU P3	31,4	23/09/2013	24,5		769
Cité Vallez	EU P1	5	26/09/2013	8	108	40
	EU P2	0	26/09/2013	8		
SPA	P1		19/12/2013	5	*	
	P2		19/12/2013	6		

Pour la commune d'Esquerchin :

Nom du poste de relèvement	Equipement	Tps fonctionnement (du 07/2013 au 01/2014)	Date du tarage	Débit en m ³ /h	Energie consommée En kwh	Débit Transitité m ³
SALUT	P1	567	11/02/2014	15,9	1 946	9 015
	P2	454	11/02/2014	15,9		7 219
LEROY (FAUBOURG)	EU P1	166	18/07/2013	55	1 574	9 130
	EU P2	175	18/07/2013	56		9 800
QUIERY	P1 (DN 65)	208,7	24/12/2013	16,6	430	3 464
	P2 (DN 65)	198,5	24/12/2013	16,6		3 295

Pour la commune de Flers en Escrebieux :

Nom du poste de relèvement	Equipement	Tps fonctionnement (du 07/2013 au 01/2014)	Date du tarage	Débit en m ³ /h	Energie consommée En kwh	Débit Transitité m ³
MARAIS	P1	504	19/09/2013	155	7641	78 120
	P2	493	19/09/2013	155		76 415

FLERS WAGNONVILLE	P1	159	08/08/2013	66	7191	10 494
	P2	178	08/08/2013	66		11 748
FONTAINE BLEUE	P1	294	03/01/2014	37	2 312	10 878
	P2	282	03/01/2014	37		10 434
ZI des Prés- Loribes SR1 delphi	P1	15	24/02/2014	8,5	203	128
	P2	40,1	24/02/2014	8,5		341
ZI des Prés- Loribes Centre Alpha	P1	5,8	24/02/2014	74,5	105	432
	P2	5,5	24/02/2014	74,5		410
ZI des Prés- Loribes SR2 rond point	P1	155	06/01/2014	15	653	2 325
	P2	162	06/01/2014	15		2 430

Pour la commune de Lambres lez Douai:

Nom du poste de relèvement	Equipement	Tps fonctionnement (du 07/2013 au 01/2014)	Date du tarage	Débit en m ³ /h	Energie consommée En kwh	Débit Transitité m ³
LAMBRES TIERS	P1	51,8	16/07/2013	22,9	61	1 186
LAMBRES CES	P1	49,8	20/12/2013	200	*	9 960
	P2	41	20/12/2013	200		8 200
	P3	1 905	20/12/2013	25		47 625
LAMBRES SPORT	P1	211	17/12/2013	32	241	6 752
	P2	16	17/12/2013	32		512
LAMBRES RN 50	P1	122	18/12/2013	57	790	6 954
	P2	121	18/12/2013	23		2 783
	P3					
LAMBRES JONCQUOY EU/EP	EU P1	257	24/02/2014	43,4	1 928	11 154
	EU P2	450	24/02/2014	43,4		19 530
	EP P3	256,9	24/02/2014	68,4		17 572
	EP P4	2	24/02/2014	68,4		137
LAMBRES FONTINETTES	P1	38	17/12/2013	11	84	418
	P2	34,9	17/12/2013	11		384
ZOLA	P1	7,9	18/12/2013	8	101	63
	P2	8	18/12/2013	17		136
SOGINORPA	P1	118	28/09/2013	21	152	2 478
	P2	72	28/09/2013	21		1 512

Pour la commune de Lauwin-Planque:

Nom du poste de relèvement	Equipement	Tps fonctionnement (du 07/2013 au 01/2014)	Date du tarage	Débit en m ³ /h	Energie consommée En kwh	Débit Transitité m ³
LAUWIN PLANQUE SR1 CURIE	P1	513	11/02/2014	144	2 877	73 872
	P2	472	11/02/2014	127		59 944
LAUWIN PLANQUE SR2 rue du MARAIS	P1	138	11/02/2014	11,6	560	1 601
	P2	135	11/02/2014	11,6		1 566

Pour la commune de Waziers:

Nom du poste de relèvement	Equipement	Tps fonctionnement (du 07/2013 au 01/2014)	Date du tarage	Débit en m ³ /h	Energie consommée En kwh	Débit Transité m ³
WAZIERS SANCHEZ	P1	11	23/08/2013	17,5	75	193
	P2	12	23/08/2013	17,5		210
GC35 EU	EU P1	200		160	66.612 (estimation)	32 000
	EU P2	203		160		32 480
	EU P3	1 280		160		204 800
	EP P1	943		ND		
	EP P2	1 163		ND		

2.3.3. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Au 1^{er} Semestre 2013, l'exploitation des installations d'assainissement non collectif a été assurée par l'ancien délégataire.

Au second semestre 2013, les Eaux du Nord sont intervenus à la demande des usagers ou de la Collectivité sur les installations :

- Lamour à Cuincy pour un débouchage des canalisations et des drains;
- Couteau Chemin de la Brayelle à Lambres les Douai pour des dysfonctionnements liés à la mise en charge du fossé exutoire et des entrées d'eaux pluviales dans l'ouvrage;
- Doutrelant Quai Mirabeau à Lambres lez Douai où une inspection vidéo a mis en évidence l'effondrement de la fosse; celle-ci a été remplacée par la Collectivité.

Au 1^{er} Semestre 2014, les Eaux du Nord réaliseront un audit par téléphone des installations et assureront la prise en charge des demandes d'intervention.

2.3.4. REPARATION DES CANALISATIONS ET BRANCHEMENTS

En 2013, les Eaux du Nord ont réalisées 72 interventions de réparations sur les réseaux dont le détail se trouve ci-dessous :

Pour la commune de Courchelettes:

Adresse	Nature des réparations
rue Buire	reprise BE suite effondrement
16 rue Stassin	renouvellement plaque
Rue Stassin	renouvellement regard en chaussée
rue Claisse	renouvellement plaque

Pour la commune de Douai :

Adresse	Nature des réparations
Place du Barlet	reprise plaque suite effondrement
rue Pierre Termier	rescellement plaque
41 rue Jean de Bologne	reprise étanchéité RPI
Bourseuil	rescellement plaque
rue Louis Armand	rescellement de 2 tampons
rue Depret	remplacement plaque suite vol
rue Duhem	reprise cavité en trottoir
Quai entrée des Eaux	scellement d'une plaque
766 avenue du 4 septembre	remplacement fonte cassée

rue Fortier	rescellement regard visite
rue des Glacis	reprise cavité en trottoir
485 avenue d'Alsace Lorraine	rescellement de deux plaques
impasse Chevalet	réparation et changement de grille
720 rue Berthe Garnier	rescellement plaque
rue Polygone	remplacement plaque suite vol
82 avenue des Capucines	reprise regard suite effondrement
222 rue Fortier	rescellement d'une plaque
428 bld Lahure	reprise cavité en trottoir
place du Barlet	rescellement d'une plaque
rue du Four à Chaud	rescellement d'une plaque
rue Clément Ader	rescellement de la grille
224 rue d'Esquerchin	reprise du fond de cunette
43 rue Clément Ader	rescellement d'une plaque
139 rue Clément Ader	réparation BE
rue Parvis mon Génis	renouvellement plaque
rue Fortier	renouvellement d'une grille
113 rue de Ferin	rescellement boite de branchement
51 rue du pont du rivage	réparation boite de branchement
rue de l'Abbaye de l'Épée	renouvellement plaque suite vol
Rond point des 5 Chemins	rescellement du regard de visite
place St Amé	reprise caniveau fil d'eau
17 rue du 8 mai	remplacement 3 fontes
Avenue de Jemeppe	rescellement d'un regard
rue St Sulpice	rescellement d'une grille
67 rue Alphonse Hayez	renouvellement plaque en chaussée
Rue Pierre de Coubertin	renouvellement plaque en chaussée
43 et 79 rue des Peupliers	renouvellement plaque en chaussée
Avenue de Jemeppe	renouvellement plaque en chaussée
493 av de Strasbourg	reprise regard suite affaissement
177 av. des Marronniers	réparation assainissement
164 rue Alexandre Ribot	réparation assainissement
32 rue des Ferronniers	reprise grille suite affaissement
Rue Camille Guerin	renouvellement regard en chaussée
Place de L'Europe	réparation et mise à niveau regard en chaussée
260 Bld Pasteur	réparation d'un puisard
Giratoire la Clochette	réparation de deux BE
36 Place l'Herillier	réparation regard et branchement
16 rue Bellegambe	réparation puisard
196 - 188 rue St Jacques	réparation regard borgne

Pour la commune d'Esquerchin :

Adresse	Nature des réparations
281 rue de Quiery	rescellement BE
154 rue du Calvaire	remplacement d'une grille

Pour la commune de Flers en Escrebieux :

Adresse	Nature des réparations
45 cite Bommart	renouvellement plaque en chaussée
19 rue Zoé Desprez	renouvellement plaque en chaussée
45 cite Bommart	renouvellement plaque en chaussée
19 rue Zoé Desprez	renouvellement plaque en chaussée
13 rue du Mal Delattre de Tassigny	rescellement plaque
route Prés Loribes	renouvellement grille
rue de la Fontaine	réparation regard de visite
rue Marceau Martin	renouvellement d'une grille
rond point ZI d'Auby	renouvellement d'une grille suite vol
rue de Planque	renouvellement d'une grille suite vol

Pour la commune de Lambres lez Douai:

Adresse	Nature des réparations
Rue Zola	réparation regard en chaussée

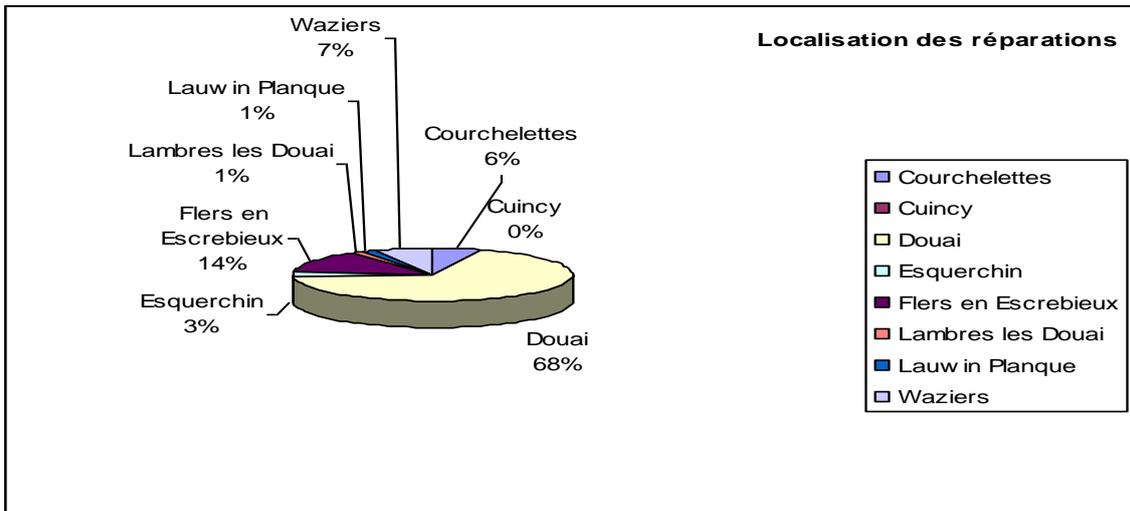
Pour la commune de Lauwin-Planque:

Adresse	Nature des réparations
13/14 Residence Maraichez	réparation de deux BE

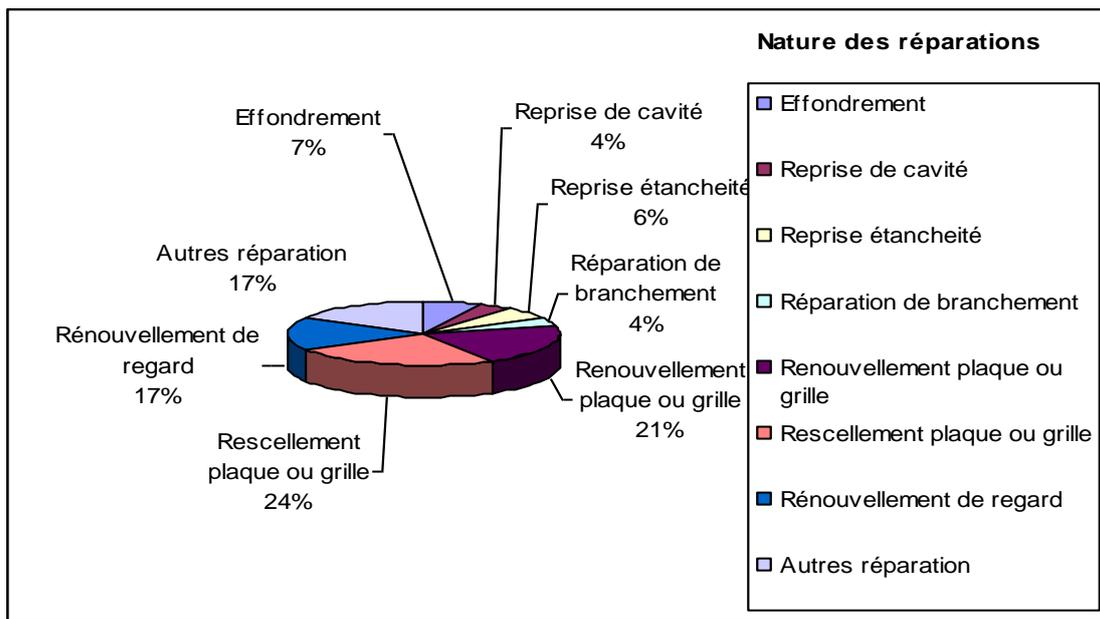
Pour la commune de Waziers:

Adresse	Nature des réparations
108 rue Faidherbe	rescellement d'une plaque
71 rue Paul Vaillant Couturier	reprise étanchéité regard de visite
Café Galliat rue Vaillant Couturier	réparation assainissement
64 rue Coët	réparation branchement
66 rue Coët	réparation branchement

Répartition des réparations sur le territoire de l'UT de Douai:



Répartition des réparations par nature pour l'UT de Douai:



2.3.5. ENQUETES DE TERRAIN

2.3.5.1. GESTION DES DEMANDES D'INTERVENTION

Nous vous présentons ci dessous une synthèse de nos activités terrain issues de notre plateforme de traitement des demandes.

Cette synthèse inclut les interventions qui ont fait suite à une demande qui nous ont été adressé :

- directement par les usagers et qui a été traitée par notre Centre de Relation Clientèle basé à Lille ;
- par la Collectivité par le biais de fiches de liaison pour la période de juillet à octobre ;
- par la Collectivité par le biais de l'application Prox'Cité pour la période d'octobre à décembre 2013.

Elle inclut également les interventions déclenchées par nos agents suite à un constat terrain.

Sont néanmoins exclues les demandes de DIA qui nous ont été adressées par les usagers directement sur notre site de Flers en Escrebieux, la totalité des DIA faisant l'objet d'un suivi spécifique (chapitre 2.3.7) permettant de suivre le traitement des non conformités.

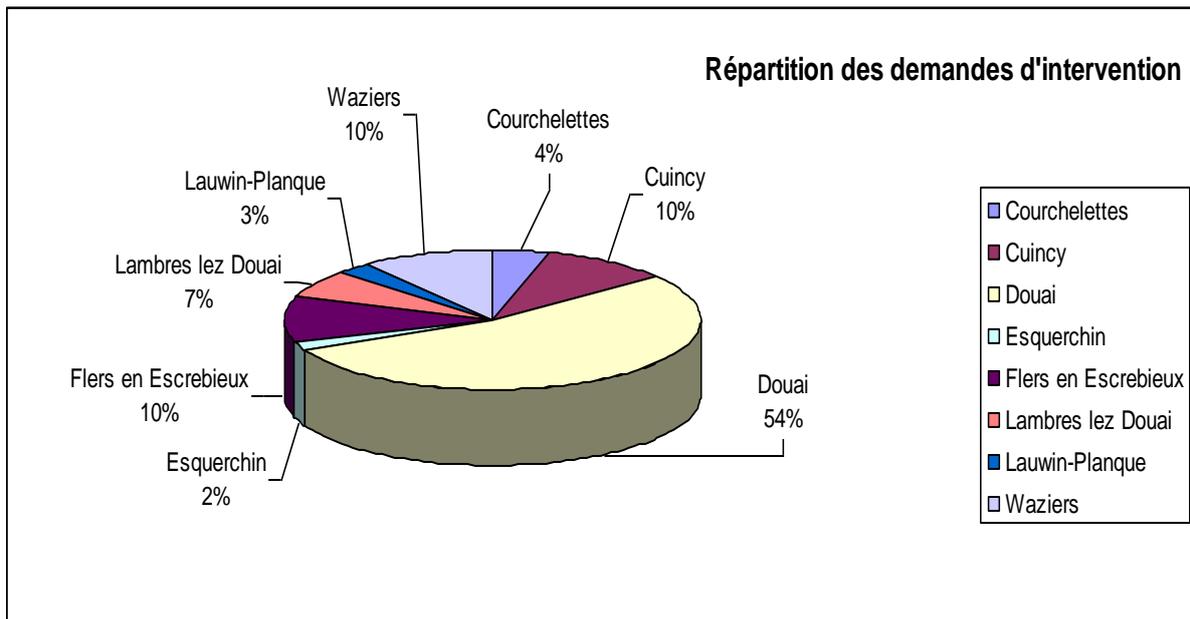
Au total, 870 demandes d'interventions ont été traitées par nos services, représentant :

- 870 déplacements réalisés sur le terrain ;
- 818 interventions traitées dans nos applications informatiques (cf 2.2.1.6).

Nature des déplacements réalisés sur le second semestre 2013 :

		Mois réalisation						
Synthèse Activité		7	8	9	10	11	12	Somme
Enquêtes	Nombre	37	58	133	108	85	91	512
Réparation	Nombre	10	7	27	4	8	12	68
ANC	Nombre	0	0	0	2	0	0	2
Curage	Nombre	50	48	31	68	57	34	288
Total		97	113	191	182	150	137	870

Répartition des demandes d'intervention pour l'unité technique de Douai :



2.3.5.2. GESTION DES POLLUTIONS

Au titre de l'année 2013, la société des Eaux Du Nord a été sollicitée pour une pollution décelée sur l'emprise de l'étang de la Tour des Dames à Douai.

Après nous être rendus sur place nous avons constaté l'introduction d'hydrocarbures à la surface de l'étang et que leur présence était consécutive à un fort orage ayant lessivé les chaussées et généré des eaux de ruissellement qui se sont déversées dans l'étang.

Les Eaux du Nord ont dépêchés du matériel d'aération de manière à compenser le manque d'aération des masses d'eau.

2.3.5.3. DIAGNOSTIC RAPIDE (DIAGRAP)

Sur le second semestre, les Eaux Du Nord ont déployées les outils et formation nécessaires aux agents de sorte à pouvoir réaliser des contrôles des réseaux par vidéo périscope.

Ces contrôles visent principalement à renseigner nos agents sur :

- L'envasement des réseaux de sorte à optimiser le plan de curage,
- L'état structurel des réseaux de sorte à desceller d'éventuelles anomalies.

Ils sont réalisés à l'aide d'une caméra de regard qui est introduite dans les regards de visite. Cette caméra est munie d'un pied réglable permettant de positionner l'image au dessus du niveau de charge que le réseau était préalable nettoyé ou non.



Depuis le pupitre de commande, l'opérateur va déplacer l'objectif et faire de l'acquisition d'image, en même temps il met à jour les informations relatives au collecteur.



De retour au bureau, l'opérateur classe les photos en quatre catégories d'anomalies selon le référentiel NADIA en tenant compte de leur criticité et de la sollicitation des réseaux (âge des réseaux, présence d'arbres à proximité, intensité du trafic routier, etc).

Si un envasement anormal est constaté sur l'ensemble d'un secteur, l'opérateur aura la possibilité de réaliser un curage préventif du réseau. Si un envasement anormal est

constaté sur une partie d'un secteur, il soupçonnera un désordre structurel et il aura la possibilité de réaliser une inspection par caméra motorisée sur cette seule partie.

Une fois les anomalies identifiées, elles seront reportées sur une cartographie de sorte à visualiser les risques encourus sur chaque collecteur et à pouvoir anticiper les opérations de réhabilitations.

Cette méthodologie permet d'obtenir des informations sur l'état structurel des réseaux sans interrompre le service.

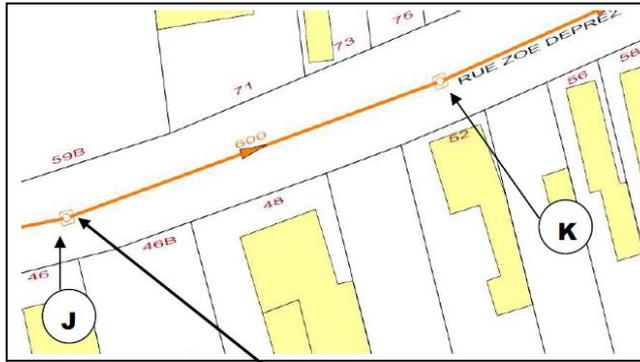
Synthèse des contrôles réalisés		
		Linéaire ml
Douai	Rue Rimbaud	201
	Rue Cross	195
	Rue Corot	160
	Rue Duhem	580
	Rue des Cygnes	116
	Rue Armand	166
	Rue Corbe	68
	Rue Trehaut	71
	Rue Sarrazin	434
Flers en Escrebieux	Cité Bommart	683
	Rue Martin	1 246
	Rue Deprez	668
Total		4 587

Ci-joint le compte rendu d'un contrôle d'un branchement non-conforme :



Contrôle assainissement collectif par Vidéo Périscopes
Commune de FLERS EN ESCREBIEUX

Regard :	RV J
Date :	25/10/2013
Agents :	LEVEILLE HUEBER
Réseau pluvial :	—
Réseau usée :	—
Réseau unitaire :	—



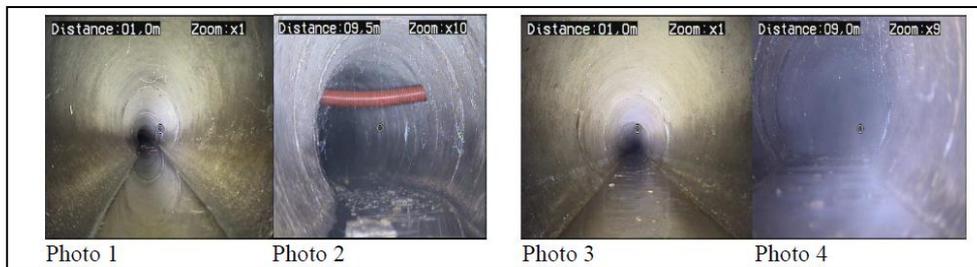
Localisation de l'inspection :	Rue Zoé DEPREZ Devant l'Immeuble N° 46 Bis
Condition de réalisation :	<input checked="" type="checkbox"/> Tps Sec <input type="checkbox"/> Tps Pluie

Sens d'écoulement : RV F vers RV P Sens de visite : RV P vers RV F

Regard Visité :
 Usées Pluviales Unitaire En Trottoir En Voirie
 DN : 600 Taille cheminée : 1100 x 1100mm Profondeur : 1010mm

Collecteur :
 DN : 600 Matériau : béton Année de pose : Charge Hydraulique : %

Orientation	Envasement	Anomalie Constatée	Remarques	Photos
AVAL	>25%	Dépôt+ gaine en traversée haute		N° 1 et 2
AMONT	>25%	Dépôt		N° 3 et 4



Résultats du contrôle : **BRANCHEMENT GAZ PENETRANT**

En 2014, les Eaux du Nord poursuivront les enquêtes par vidéo périscopes en fonction des besoins du service ou du programme prévisionnel de réhabilitation des réseaux.

2.3.5.4. TESTS A LA FUMEE

Sur le second semestre, les Eaux Du Nord ont déployées les outils et formation nécessaires aux agents de sorte à pouvoir réaliser des tests à la fumée.

Sur le secteur de la cité Van Gogh à Cuincy, 164 contrôles ont été réalisés. Parmi ces contrôles ont été comptabilisés :

- 78 contrôles conformes (pastille verte) ;
- 67 contrôles non-conformes (pastille rouge) ;
- 19 contrôles avec réserves (pastille orange).

Ci-jointe la synthèse des contrôles réalisés :



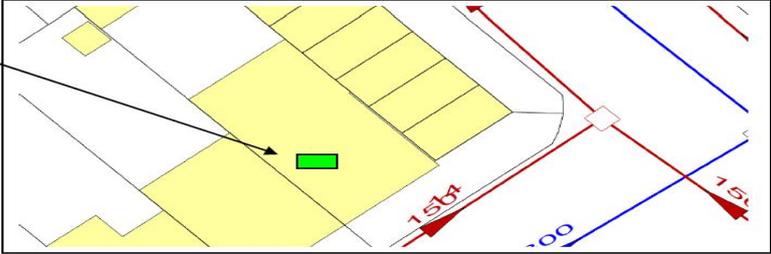
Ci-jointe le compte rendu d'un contrôle d'un branchement non-conforme :



Contrôle assainissement collectif par test fumigène

Réalisé le : **26/09/2013** Par Mrs LEVELLE et HUEBER

Adresse du contrôle :
14 Rue DEGAS
CUENCY



Légende :

Réseau pluvial —

Réseau usée —

Réseau unitaire —

Coordonnées de l'usager :
Nom :
Locataire :
Coordonnées du propriétaire :
Nom : Mr PIEDNOEL
Adresse : 14 Rue DEGAS CUENCY

Condition de réalisation :
 soleil pluie nuageux

Objet du test :
Réseau eaux pluviales : oui non
Réseau eaux usées : oui non

Accès logement :
Présence de l'occupant : oui non
Accès façade arrière : oui non
Accès dépendance : oui non
Accès à la totalité des réseaux : oui non

Emplacement de la boîte de branchement :
E Usées *domaine public* : oui non
E Pluviales *domaine public* : oui non
E Unitaires *domaine public* : oui non

Surface active non raccordée au réseau pluvial :
Estimation enrobé *NC* m²
Estimation toiture *95.67* m²

Résultats du contrôle : CONFORME



Photo 1



photo 2

Anomalies sur les rejets :

Equipements	Localisation	Etat	Raccordé à	Photo	Préconisation
Gouttière	Façade avant	Bon	réseau EP	1	
Gouttière	Façade arrière garage	Bon	réseau EP	2	

Ces tests sont permettent de cibler des secteurs susceptibles de présenter un taux de non-conformité significatif. Ils permettent d'identifier les raccordements ne présentant pas d'anomalie et les autres. Pour les raccordements présentant une anomalie, un diagnostic intérieur des canalisations est à réaliser pour caractériser et situer précisément la nature du désordre.

En fonction des réhabilitations des réseaux à venir, les tests à la fumée permettent de coordonner le phasage des travaux pour la reprise des branchements soit en domaine privé soit en domaine public.

En 2014, les Eaux du Nord poursuivront les tests à la fumée en fonction des besoins du service ou du programme prévisionnel de réhabilitation des réseaux.

2.3.6. AUTO SURVEILLANCE DES RESEAUX

Sur le second semestre 2013, la pluviométrie observée est la suivante :

Total 2^{ème} semestre 2013			
	mm	nb j	%
Pluie Cumulée	424	110	
Dont < 9 mm	204	97	48%
Dont > 9 mm	220	13	52%

Sur le second semestre 2013, 487 542 m³ ont été déversés au milieu naturel

- dont 40 % soit 196 068 m³ correspondent à des évènements < 9 mm ;
- dont 60 % soit 291 474 m³ correspondent à des évènements > 9 mm .

Total 2^{ème} semestre 2013					
	Total	< 9 mm	%	> 9 mm	%
Total Vauban	48517	3113	6%	45404	94%
Total Pont du Fort	95015	38915	41%	56100	59%
Total GC 35	50798	15780	31%	35018	69%
Total Solitude	66226	57726	87%	8500	13%
Total Polygone	226985	80532	35%	146453	65%
Total Bassin m3	487542	196068	40%	291474	60%

Sur le second semestre 2013, on comptabilise 12 déversements de temps sec tous liés au bassin Solitude :

- 5 en Octobre représentant un volume déversé de 1002 m³ ;
- 7 en Décembre représentant un volume déversé de 2143 m³.

Ces déversements ont été observés sur des périodes particulièrement pluvieuses :

- 25 jours de pluies comptabilisés en Octobre pour une pluviométrie cumulée de 101 ml ;
- 23 jours de pluies comptabilisés en Décembre pour une pluviométrie cumulée de 57,4 ml.

En effet, si l'intensité des pluies constatée est conforme aux valeurs de saison, le régime des pluies a conduit à 93 évènements pluvieux entre le 1^{er} Septembre et le 31 décembre 2013. Ce régime des pluies a contribué à une mise en charge des fossés et des parcelles présentes sur ce sous bassin et à l'introduction d'eaux de drainage dans les réseaux.

En 2014, les Eaux du Nord assureront l'exploitation des données de modélisation hydraulique provenant de l'ancien délégataire de sorte à confirmer la maîtrise du taux de 70 % des rejets au milieu naturel.

2.3.7. CONFORMITE DES BRANCHEMENTS

La synthèse est la suivante :

	Total	Dont Maison	Dont Vente	Conforme	Non Conforme	Répartition des travaux		
						Usager	CAD	EDN
Courchelettes	13	13	12	8	5	5	2	0
Cuincy	24	23	21	13	11	9	3	0
Douai	161	121	130	78	83	79	11	0
Esquerchin	3	3	3	2	1	1	0	0
Flers en Eschebieux	20	20	18	7	13	13	3	0
Lambres Lez Douai	12	12	10	9	3	3	2	0
Lauwin-Planque	6	6	6	6	0	0	0	0
Waziers	17	15	15	6	11	11	6	0
Total	256	213	215	129	127	121	27	0

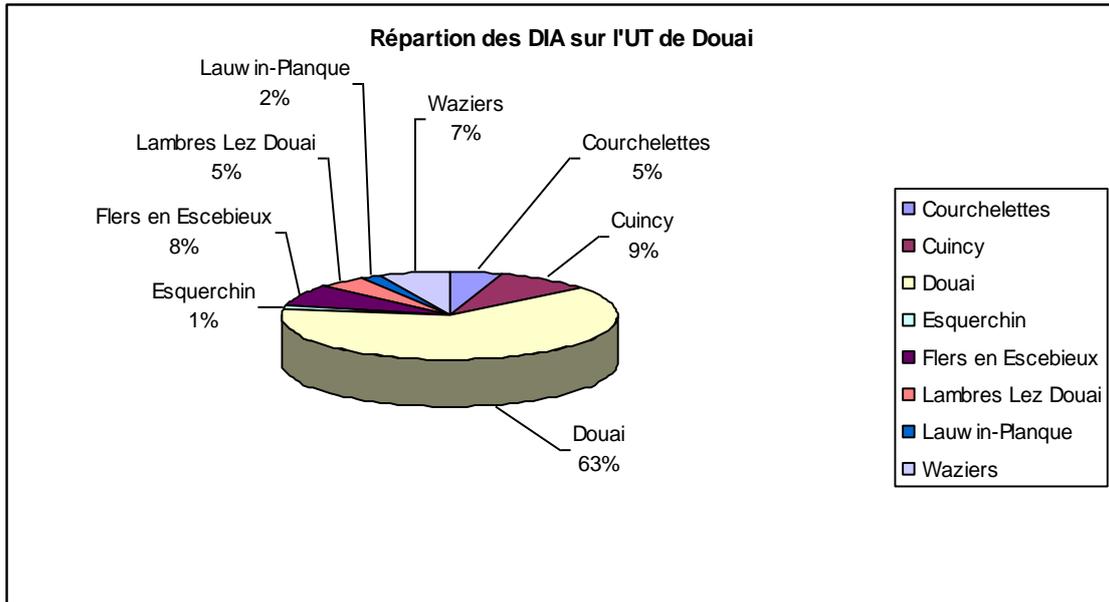
En 2013, les Eaux du Nord ont réalisé, 256 Diagnostic Intérieur des Installations, dont 50 % étaient conformes à la réglementation.

Il convient de noter que le nombre de diagnostic réalisé en 2013 est inférieur aux quantités indiquées au contrat de délégation de service public et inférieur aux taux de mutation des habitations (9, 3 % entre 2008 et 2012).

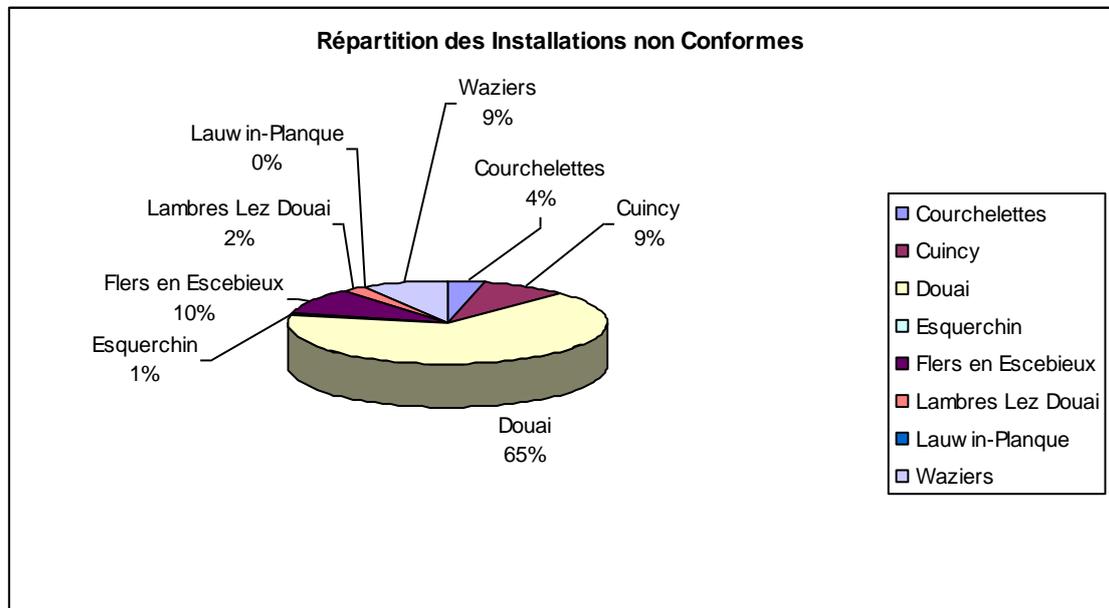
En 2014, les Eaux du Nord adresseront un courrier de relance aux usagers concernés pour la mise en conformité de leur installation suite à notre passage.

Les Eaux Du Nord pourront proposer à la Collectivité des modifications du Règlement Général du Service de l'Assainissement afin d'introduire des clauses spécifiques à la mise en conformité des installations.

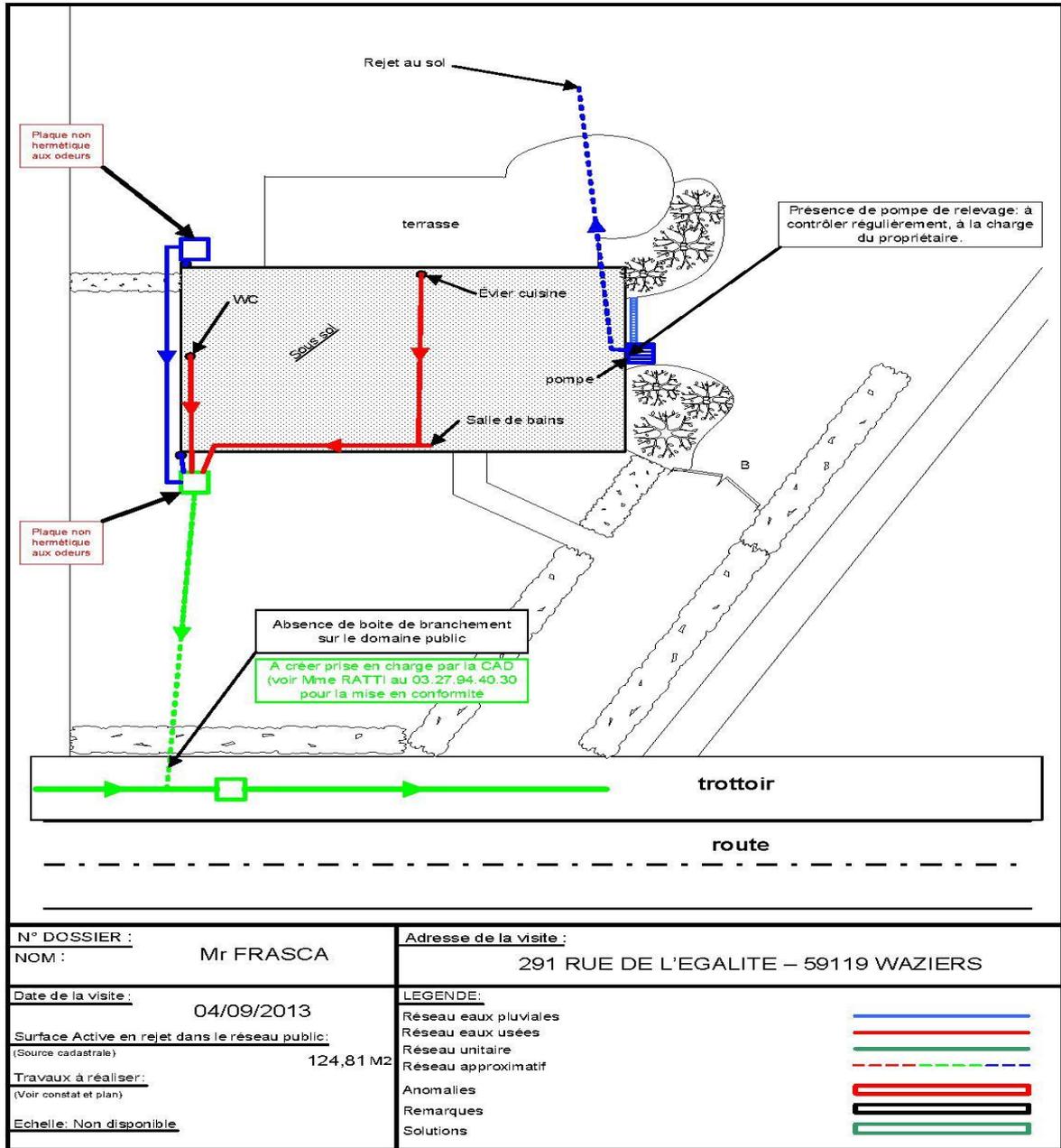
➤ Répartition des DIA par communes sur l'UT de Douai :



➤ Répartition des DIA non conformes par communes sur l'UT de Douai :



➤ Ci-dessous un modèle ce compte rendu délivré aux usagers :



2.3.8. LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours du semestre 2013 sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Le tableau ci-après détaille les interventions réalisées en astreinte :

Date	VILLE	Adresse		Observation / CR
4-juil.	DOUAI	SITE	MONDIALE VIANDE SERVICE	RESEAU PUBLIC BOUCHE, DEMANDE DE CURAGE POUR LE 05/07/13
		CONTACT	MR DEPERSE	
		ADRESSE	RUE MAURICE CAULLRY	
6-juil.	COURCHELLETES	SITE	PRAIRIE STASSIN	POMPE 2
		CONTACT	Topkapi DOUAI	
		ADRESSE	RUE FERDINAND STASSIN	
7-juil.	DOUAI	SITE	CHAMP DE COURSE	NIV HAUT EP
		CONTACT	Topkapi DOUAI	
		ADRESSE	RUE DU DOCTEUR LEQUIEN	
7-juil.	LAUWIN PLANQUE	SITE	SR P ET M CURIE	EDF
		CONTACT	Topkapi DOUAI	
		ADRESSE	RUE P ET M CURIE	
26-juil.	DOUAI	SITE	GAYANT	STATION A L'ARRET
		CONTACT	TOPKAPI	
		ADRESSE	RUE DE LAMBRES	
26-juil.	DOUAI	SITE	BOURSEUIL	POSTE A L'ARRET
		CONTACT	TOPKAPI	
		ADRESSE	QUAI DES FONTAINETTES	
26-juil.	DOUAI	SITE	BOUCHE D'EGOUT	INNOUDATION VOIRIE
		CONTACT	B2S	
		ADRESSE	434 RUE DE PARIS	
27-juil.	DOUAI	SITE	GAYANT	STATION A L'ARRET
		CONTACT	TOPKAPI	
		ADRESSE	RUE DE LAMBRES	
27-juil.	DOUAI	SITE	BOURSEUIL	POSTE A L'ARRET REMONTAGE DES POMPES
		CONTACT	TOPKAPI	
		ADRESSE	QUAI DES FONTAINETTES	
27-juil.	FLERS EN ESCREBIEUX	SITE	BOUCHE D'EGOUT	INTERVENTION SUITE INNOUDATION POUR FINIR FUITE D'EAU POTABLE VU H, PECHON
		CONTACT	B2S	
		ADRESSE	RUE DU MARECHAL DELATRE DE TASSIGNY	
28-juil.	DOUAI	SITE	BOURSEUIL	POSTE A L'ARRET REMONTAGE DES POMPES
		CONTACT	TOPKAPI	
		ADRESSE	QUAI DES FONTAINETTES	
30-juil.	DOUAI	SITE	BOURSEUIL	POMPES A L'ARRET
		CONTACT	TOPKAPI	
		ADRESSE	QUAI DES FONTAINETTES	
7-août	DOUAI	SITE	TOPKAPI DOUAI	Débordement ESQUERCHIN Salut / DOUAI 4 chemin / DOUAI Aubry
		CONTACT		
		ADRESSE		
9-août	Lambres douai	SITE	SR les Fontinette	Absence tension 380 V; Appel EDF ; Après demande express Mise en place Groupe Electrogène par EDF vers 19h00 , contrôle franck RAS
		CONTACT		
		ADRESSE	Chemin les fontinettes	
5-sept.	DOUAI	SITE	VOIRIE	BRANCHEMENT BOUCHE INTERVENTION THEYS
		CONTACT	B2S	
		ADRESSE	143 D RUE DE L'EGLISE	
8-sept.	FLERS EN ESCREBIEUX	SITE	PR DES PRELORDES SR 2	TENSION SOFREL
		CONTACT	TOPKAPI	
		ADRESSE		
8-sept.	DOUAI	SITE	PONT A L'HE	POMPE 1 ET 2 A L'ARRET
		CONTACT	TOPKAPI	
		ADRESSE		
24-sept.	LAUWIN PLANQUE	SITE	PR Lauwin Planque	Disjonction EDF
		CONTACT	TOPKAPI DOUAI	
		ADRESSE	Rue du Marais	
30-oct.	DOUAI	SITE	Ludovic PRINGERE	M.LEFEBVRE 06 67 84 36 27 brt domaine privé bouché - réseau communautaire RAS
		CONTACT	163 Rue Jacques BREL	
		ADRESSE		
1-déc.	FLERS EN ESCREBIEUX	SITE	PR Marais	Défaut sonde poste noyé 23H30 Poste BRGH Marie flers ,en défaut Retour par DO du poste innoquant le reseau
		CONTACT	Topkapi	
		ADRESSE		
5-déc.	DOUAI	SITE	SR Pont à L'Herbe	Défaut pompes 1 et 2 + synthèse relèvement débouchage pompe 1 (manuellement)
		CONTACT	Topkapi	
		ADRESSE	Face au 13 Rue du Pont à l'Herbe	
18-déc.	Douai	SITE	Mr Boulet Bernard	Bouchage boîte de branchement Inter vers 20h00
		CONTACT	B2S	
		ADRESSE	51 rue du pont Rivage	
27-déc.	DOUAI	SITE	MR FRANCOIS	BOUCHON APRES QUE WAGRET SE SOIT DEPLACE C4EST UN CONTRAT PRIVE DE THEYS
		CONTACT	APL DU PLATEAU	
		ADRESSE		
31-déc.	DOUAI	SITE	BOURSEUIL	STATION A L'ARRET
		CONTACT	TOPKAPI	
		ADRESSE		

2.4.

DONNEES CLIENTELE

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

2.4.1. LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Volumes assujettis à l'assainissement – UT DOUAI -				
Type volume	2011	2012	2013	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	3 641 488	3 455 816		
Dont ANC (m ³)	1 782	1615	-	
Dont Redevance ANC (m ³) (Contrôle)	63	8		
Dont Redevance ANC (m ³) (Contrôle et entretien)	42	42		
Dont Redevance ANC (m ³) (Contrôle, entretien et investissement)	1 677	1 565		

Le détail des volumes assujettis concernant les usagers bénéficiant d'une Convention Spéciale de Déversement ainsi que des usagers relevant de l'assainissement non collectif pourra être établi après transmission par les distributeurs de l'eau des données de gestion du fichier clientèle.

2.4.2. LE PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend une part fixe, ainsi qu'un prix au m³, appliqué au volume d'eau consommé.

Facture 120 m ³					
	Qté	01/07/2013		01/01/2014	
		Tarif Unitaire HT	Total HT	Tarif Unitaire HT	Total HT
Part Délégataire :					
Abonnement au service	2	5	10,00	5,04	10,08
Réseaux : Rr	120	0,2037	24,44	0,2053	24,64
Epuration : Rue	120	0,5671	68,05	0,5745	68,94
Part CAD :					
Investissement Epuration : Rise	120	0,2359	28,31	0,237	28,44
Investissement Réseaux : Rir	120	0,5335	64,02	0,5284	63,41
Amortissement : RA	120	0,2565	30,78	0,2541	30,49
		Total HT		225,60	226,00
		TVA		15,79	22,60
		Total TTC		241,40	248,60
		Tarif moyen HT €/m3		1,88	1,88

2.4.3.

LES AUTRES TARIFS

Autres rémunérations					
	Qté	01/07/2013		01/01/2014	
		Tarif Unitaire HT	Total HT	Tarif Unitaire HT	Total HT
<u>Part Délégitaire :</u>					
Rémunération à la performance	plafond		110 000		110 880
Eaux pluviales	€/ semestre		175 000		175 000
<u>Assainissement non collectif :</u>					
Contrôle des installations : RCn	€/m ³	0,3929		0,396	
Entretiens des installations : Ren	€/m ³	0,3929		0,396	

2.4.4. STATUT DES USAGERS RACCORDES

2.4.4.1. LISTE DES USAGERS FAISANT L'OBJET D'UNE CSD

Le tableau ci-dessous reprend la liste des établissements faisant l'objet d'une convention spéciale de déversement établie au 31 décembre 2013 :

	Convention Spéciale de Déversement	Commune	Date d'effet
UT Douai	Agence de l'Eau Artois Picardie	Douai	11/02/2009
	Allevard	Douai	06/10/2000
	AXTER	Courchelettes	28/01/2010
	BIG BEN	Lauwin-Planque	15/01/2013
	Brasseurs de Gayant (les)	Douai	20/12/2004
	BRASSERIES SAO PAOLO	Lambres Lez Douai	26/10/2007
	CARREFOUR	Flers en Escrebieux	17/04/2002
	CATTEAU PEINTURE	Douai	09/07/2002
	Clinique de l'Escrebieux	Esquerchin	11/06/1998
	CLINIQUE SAINT AME	Lambres Lez Douai	05/07/2007
	COMBUMAT	Courchelettes	11/08/2004
	COVED (lavage de véhicules)	Waziers	17/12/2003
	Delek	Douai	04/02/2013
	Douaisiène d'Abattage (Sté)	Douai	02/08/2012
	Epicea	Cuincy	29/11/2010
	E Leclerc	Douai	02/12/2012
	EUROFINS	Douai	31/01/2013
	EDF République	Douai	08/11/2004
	FAURECIA Industries	Brebières	14/11/2005
	GDF Vauban	Douai	15/12/2004
	GEC 4	Lauwin-Planque	27/12/2010
	Goodman	Lauwin-Planque	12/06/2013
	IMPRIMERIE NATIONALE - Etablissement de Douai	Flers en Escrebieux	21/01/2010
	KIABI Logistique SNC	Lauwin-Planque	17/03/2009
	Lactalis Nestlé	Cuincy	01/12/2007
	Lavage 2000	Lambres Lez Douai	18/01/2010
	Lavage 2000 (rachat 2014 - avenant en cours)	Douai	20/06/2000
	LAVAGE 2000	Waziers	17/12/2003
	Leroy Merlin	Douai	-
	Le Petit Moulin (élevage d'animaux domestiques)	Douai	06/08/2004
	Mac Donalds CC Carrefour	Flers en Escrebieux	-
	MONDIAL VIDANGE SERVICE	Douai	23/12/2003
	Plastic Ommium	Flers en Escrebieux	16/01/2002
	Premier Farnell International	Flers en Escrebieux	12/06/1997
Promerac (Sté)	Flers en Escrebieux	17/12/2003	
Rubis	Flers en Escrebieux	06/08/2012	
Salaison du DOUESY	Douai	01/07/2001	
Shanks Nord (lavage de camions)	Douai	02/02/2010	

	Société Industrielle de Produits Chimiques S.I.P.C.	Courchelettes	01/05/2008
	Transport Dorchies	Flers en Escrebieux	30/04/2012
	Véolia	Douai	27/12/2004
	Visteon	Brebières	-
	WAGON AUTOMOTIVE (S.N.W.N.1)	Douai	18/05/2006
	WIART (Ets - Collecte de déchets)	Lambres Lez Douai	01/09/2005
	8 ^{ème} Régiment du matériel	Douai	04/03/2008

En 2013, deux avenants sont en cours de validation. Ils concernent Nestlé à Cuincy et EDF République à Douai.

2.4.4.2. LISTE DES USAGERS TITULAIRES D'UN ARRETE DE DEVERSEMENT

Le tableau ci-dessous reprend la liste des arrêtés déversement applicables au 31 décembre 2013 :

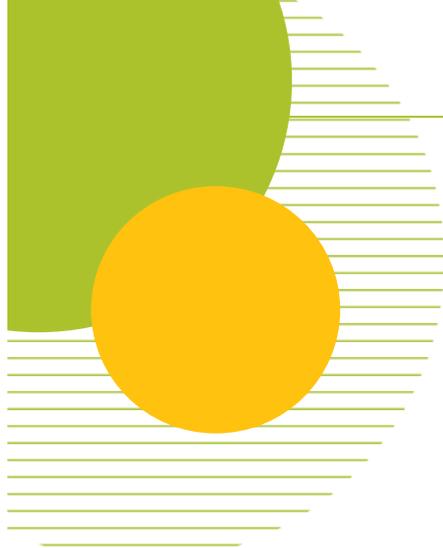
	Collectivité Signataire	Système d'Assainissement	Date d'effet
UT Douai	Communauté de Communes d'Hénon-Carvin	Une partie de Courcelles les Lens	22/07/1991
	Commune de Brebières	Parc Horizon 2000 à Brebières	10/10/1995

2.4.4.3. LISTE DES LOGEMENTS RACCORDABLES ET NON RACCORDES

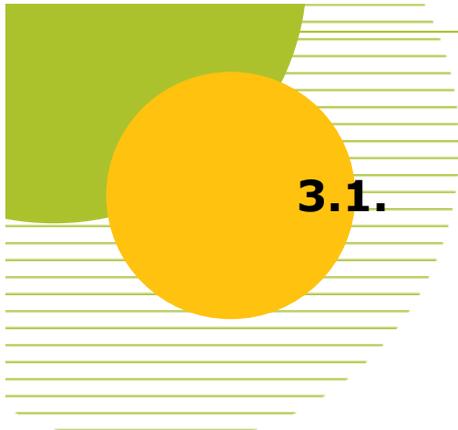
Cette liste pourra être établie après transmission par les distributeurs de l'eau des données de gestion du fichier clientèle.

2.4.4.4. LISTE DES LOGEMENTS RACCORDABLES ET NON RACCORDES DEPUIS PLUS DE 2 ANS

Cette liste pourra être établie après transmission par les distributeurs de l'eau des données de gestion du fichier clientèle.



3. LES COMPTES DE LA DELEGATION ET LE PATRIMOINE



3.1.

LE CARE

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué : "Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure".

L'attestation des Commissaires aux Comptes est présentée en annexe (Annexe 3).

3.1.1. LE CARE**Rapport annuel du délégataire
Douai réseaux - Service assainissement****COMPTE ANNUEL DE RESULTAT de L'EXPLOITATION****Année 2013***(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)*

<i>en Euros</i>	2013
PRODUITS	1 168 433
Exploitation du service	617 041
Collectivités et autres organismes publics	517 972
Travaux attribués à titre exclusif	33 420
Produits accessoires	0
CHARGES	1 397 081
Personnel	360 924
Energie électrique	65 571
Achats d'eau (de prestations assainissement)	
Produits de traitement	0
Analyses	
Sous-traitance, matières et fournitures	332 035
Impôts locaux et taxes	4 785
Autres dépenses d'exploitation	51 631
dont - télécommunications, postes et télégestion	1 055
- engins et véhicules	39 896
- informatique	477
- assurance	1
- locaux	2 164
Frais de contrôle	
Redevances contractuelles	
Contribution des services centraux et recherche	6 586
Collectivités et autres organismes publics	517 972
Charges relatives aux renouvellements:	
- pour garantie de continuité du service	0
- programme contractuel	
- fonds contractuel	49 088
Charges relatives aux investissements:	
- programme contractuel	1 268
- fonds contractuel	
- annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge	0
- investissements incorporels	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	7 220
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	0
Résultat avant impôt	-228 648
Apurement des déficits antérieurs	
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0
RESULTAT	-228 648

3.1.2. LE DETAIL DES PRODUITS

Rapport annuel du délégataire
Douai réseaux - Service assainissement

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT de L'EXPLOITATION

Année 2013

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

Détail des produits

en Euros	2013
TOTAL	1 168 433
EXPLOITATION DU SERVICE	617 041
Partie fixe	126 022
Partie proportionnelle	284 019
Conventions spéciales de déversement	
Pluvial	175 000
Cession d'eau	
Traitement des volumes extérieurs en assainissement	
Autres produits (<i>rémunération à la performance</i>)	32 000
Aides au fonctionnement	
dont prime épuration	
COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	517 972
Part Collectivité	517 972
Part autres Collectivités	
Redevance prélèvement	
Redevance pollution	
Taxe sur les voies navigables	
Autres produits (<i>droits branchements, travaux...</i>)	
TRAVAUX ATTRIBUES A TITRE EXCLUSIF	33 420
Branchements	33 420
Autres travaux	
PRODUITS ACCESSOIRES	0
Facturation et recouvrement de la redevance assainissement	
Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	
Autres produits accessoires	0

Commentaires

- Sur les produits d'exploitation et la part collectivité, sans détail des volumes facturés par les distributeurs d'eau, nous avons pris une hypothèse de 90% des produits prévus au compte d'exploitation prévisionnel (CEP) annexé au contrat. La même hypothèse de 90% a été retenue pour les produits de la rémunération de la performance. Pour les produits accessoires (contrôles de branchements), le volume d'activité est bien en deçà du nombre prévu au CEP.

- Pour les charges :
 - Personnel : les charges 2013 sont supérieures à celles prévues dans l'offre, essentiellement à cause de l'encadrement direct (non compris dans les charges directes du CEP) et l'affectation de 50K€ pour la main d'œuvre des enquêtes de conformité (DIA).
 - Sous-traitance : les dépenses relatives à la modélisation hydraulique des réseaux sont reprises dans ce poste (facturation du Centre Technique Pluvial de la Lyonnaise des eaux)
Pour la sous-traitance curage, les prix unitaires repris dans les contrats signés avec les partenaires locaux sont supérieurs à ceux initialement prévus dans le CEP.
 - Pour les impôts et taxes, le montant est inférieur au montant prévu au CEP car la ventilation des impôts et taxes par contrat se fait en fonction de la valeur ajoutée.
 - Le montant des dépenses pour les véhicules est supérieur à celui du CEP (8 véhicules sur le contrat réseaux).

L'ensemble des autres charges est en ligne avec le CEP.

Calcul du suivi du programme de renouvellement (article 12.4.2 du contrat Délégation du Service Public des réseaux d'assainissement de la Communauté d'agglomération du Douaisis)		
En K€		2013
Solde N-1		
Taux d'intérêt légal		0,04%
Solde actualisé		
Valeur du TP 01	Dernier indice publié en Juillet 2013	706,4
Dotations équipement indexée		49,09
Dépenses effectives de renouvellement		33,95
Solde du fonds :	Positif (A rembourser)	15,14
	Négatif (trop dépensé)	

3.1.3. LA PRESENTATION DES METHODES D'ELABORATION

- PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE RETENUS DANS LES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION

Ce document se trouve en annexe 3.

3.2. LES REVERSEMENTS

Au 30 mars 2014, les distributeurs d'eau sur le territoire n'ont effectué aucun reversement sur la part du délégataire et la part de la Collectivité.

3.3.**L'INVENTAIRE DU
PATRIMOINE : LES RESEAUX****3.3.1.****SYNTHESE DU
PATRIMOINE DES RESEAUX**

Synthèse du patrimoine des réseaux			
Année	2011	2012	2013
Nombre de branchements	27 093	27 093	27 093*
Nombre d'avaloirs	7 779	7 779	**
Nombre de regards	11 754	11 754	**
Nombre de dessableurs	28	28	28
Nombre de déversoirs d'orage	90	90	90
Nombre de déversoirs d'orage auto surveillés	15	15	15
Nombre de bassins	9	9	9
Techniques Alternatives	943	943	943

* Pour le nombre de branchements, aucune donnée ne nous a été transmise concernant leur suivi ou la création de nouveaux branchements.

** Le fond de plan qui nous a été transmis par la collectivité en 2013, laisse apparaître un nombre d'accessoires de réseaux de l'ordre de 13 000 objets, contre environ 20 000 objets comptabilisés par l'ancien délégataire, soit un écart de 35 %.

Seule la transmission par l'ancien délégataire des données concernant le fond de plan exploité par ce dernier permettra d'intégrer les accessoires manquant. A défaut de transmission de ce fond de plan, la Collectivité et Eaux du Nord devront identifier les secteurs concernés et assurer leur mise à jour.

3.3.2.

LES DESSABLEURS

Liste des déssableurs		
Nom installation	Communes	Adresse Installation
RN 43 (Exutoire Campanile)	CUINCY	RN 43 (Exutoire Campanile)
Jean Moulin (résidence Olympe)	CUINCY	Jean Moulin (résidence Olympe)
Rue du Moulin Brûlé	CUINCY	Rue du Moulin Brûlé
Bois Rivaux	CUINCY	Bois Rivaux
Avenue des Sorbiers	CUINCY	Avenue des Sorbiers
Quartier de l'Arsenal	DOUAI	Quartier de l'Arsenal
Quai de la Barque	DOUAI	Quai de la Barque
Résidence Gayant - coté rue Pierre de Coubertin	DOUAI	Résidence Gayant (avant rejet en Scarpe) N°1
Résidence Gayant - coté Résidence Richelieu	DOUAI	Résidence Gayant (avant rejet en Scarpe) N°2
Z.I. DORIGNIES rue Gosselet	DOUAI	Z.I. DORIGNIES rue Gosselet
Z.I. DORIGNIES rue Maurice Caullery (en domaine privé)	DOUAI	Z.I. DORIGNIES rue Maurice Caullery
Rue des Wetz	DOUAI	Rue des Wetz
Hôtel Dieu - rue des Potiers	DOUAI	Hôtel Dieu (rue des Potiers)
Hôtel Dieu - rue du Docteur Maugin (T130 entre 2 DO)	DOUAI	Hôtel Dieu - rue du Docteur Maugin
Rue des Trannois (piège à charriage)	DOUAI	Rue des Trannois (piège à charriage)
Cité Technique rue Ch. Bourseul	DOUAI	Cité Technique rue Ch. Bourseul
Rue des Mouettes	DOUAI	Rue des Mouettes
Rue de Warenguien	DOUAI	Rue de Warenguien
rue du Salut - le long de l'Escrebieux (courts de Tennis)	ESQUERCHIN	rue du Salut - le long de l'Escrebieux (courts de Tennis)
Rue du Salut	ESQUERCHIN	Rue du Salut
Rue M. Leroy	ESQUERCHIN	Rue M. Leroy
Rue du Calvaire	ESQUERCHIN	Rue du Calvaire

Avant la S.R. marais de Flers	FLERS EN ESCREBIEUX	Avant la S.R. marais de Flers (sur l'Escrebieux)
Rue Marceau Martin angle rue Ferrer	FLERS EN ESCREBIEUX	Rue Marceau Martin angle rue Ferrer
Rue du Docteur Carton	FLERS EN ESCREBIEUX	Rue du Docteur Carton
Rue de la Fontaine	FLERS EN ESCREBIEUX	Rue de la Fontaine
Z. I., rue de la Libération	LAMBRES	Z. I., rue de la Libération
Rue du Marais	LAUWIN-PLANQUE	Rue du Marais

3.3.3.

LES BASSINS

Liste des bassins				
Nom Installation	Communes	Adresse Installation	Volume M ³	Réseaux
Bassin Bourseuil (dans l'enceinte du lycée)	DOUAI	Bassin Bourseuil (dans l'enceinte du lycée)	1800	UN
Bassin Faubourg de Béthune	DOUAI	Bassin Faubourg de Béthune	1100	UN
Bassin Genièvre	DOUAI	Bassin Genièvre	500	UN
Bassin Solitude	Douai	Rue de Saint Amand	1500	UN
Bassin Quai de la Barque (sécurité sociale)	DOUAI	Bassin Quai de la Barque	136	PI
Jemeppe	DOUAI	RUE DE JEMEPPE	500	PI
Bassin rue de la Fontaine	FLERS EN ESCREBIEUX	Bassin rue de la Fontaine	400	UN
Bassin des 2 Bières	FLERS EN ESCREBIEUX	Bassin des 2 Bières	350	EU
Bassin GC35 Allée H	WAZIERS	Bassin GC35 Allée H	2100	UN

3.3.4. LES POINTS SOUMIS A AUTO SURVEILLANCE

Les déversoirs d'orage					
Site N°	Lieux	Commune	Bassin versant	Dénomination	Exutoire
D.O 1	Rue Jules Ferry	LAMBRES	VAUBAN	Rue Jules Ferry	Scarpe
D.O 2	Place Ch.de Gaulle	LAMBRES	VAUBAN	Place Ch.de Gaulle	Scarpe
D.O 3	Rue des Potiers	DOUAI	VAUBAN	Rue des Potiers	Scarpe
D.O 4	Quai Bertin	DOUAI	VAUBAN	Quai Bertin	Scarpe
D.O 5	Rue de la Cloris	DOUAI	VAUBAN	Rue de la Cloris	Scarpe
D.O 6	Quai des Augustins	DOUAI	VAUBAN	Quai des Augustins	Scarpe
D.O 7	Rue Ferrer	FLERS	PONT du FORT	Rue Ferrer	Scarpe
D.O 8	Quai d'Alsace	DOUAI	VAUBAN	Quai d'Alsace	Scarpe
D.O 9	Cinq Chemins	DOUAI	POLYGONE	Cinq Chemin	Escrebieux
D.O 10	Ecole des Bateliers	DOUAI	POLYGONE	Ecole des Bateliers	Scarpe
D.O 11	Rue Emile Zola	LAMBRES	VAUBAN	Rue Emile Zola	Petite Sensée
D.O 12	Rue Clemenceau	LAMBRES	VAUBAN	Rue Clemenceau	Scarpe
D.O 13	Rue du Dr Lequien	DOUAI	PONT du FORT	Champ de Course	Scarpe canal
D.O 14	Rte de tournai	WAZIERS	GC 35	Station GC 35	Scarpe
D.O 15	Rue de St Amand	DOUAI	SOLITUDE	Station Solitude	Godion

Les postes pluviaux instrumentés					
Site N°	Lieux	Commune	Bassin versant	Méthode de mesure	Exutoire
P1	Station Vauban	DOUAI	VAUBAN	Temps de fonctionnement EP	Scarpe
P2	Rue de lambres Gayant	DOUAI	VAUBAN	Temps de fonctionnement EP	Scarpe
P3	Rue de Lambres Jemeppe	DOUAI	VAUBAN	Temps de fonctionnement EP	Scarpe
P4	Rue du pont de la Deûle	DOUAI	PONT du FORT	Débitmètre sur refoulement EP	Scarpe canal

Les points de suivi du milieu naturel équipés			
Site N°	Lieux	Commune	Milieu naturel
Amont	Ecluse Courchelettes	COURCHELLETES	Scarpe rivière
Aval	Pont Vauban	DOUAI	Scarpe rivière

Les piézomètres permettant de réaliser le suivi de nappe			
Site	Implantation	Commune	Paramètres
Sanchez	SR Sanchez	Waziers	T°C – pH – Conductivité Oxygène dissous
Flers Marais	SR Flers Marais	Flers	T°C – pH – Conductivité
Stassin	SR Stassin	Courchelettes	Oxygène dissous
Ferrer	DO Ferrer	Flers	T°C – pH – Conductivité
Jonquoy	SR Jonquoy	Lambres lez Douai	Oxygène dissous
Vauban	Sous station Vauban	DOUAI	T°C – pH – Conductivité
Zac du Luc	Zac du Luc	Dechy	Oxygène dissous
Leroy	SR Leroy	Esquerchin	T°C – pH – Conductivité

3.4.

L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE : LES BIENS DE RETOUR

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant.

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau. Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Déléataire :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

3.4.1. LES POSTES DE RELEVEMENT ET LES EQUIPEMENTS

Les ouvrages gérés dans le cadre du service sont décrits ci-après :

Pour la commune de Courchelettes :								
N°	Nom du poste de relèvement	Débit nominal poste	Télésurveillance	Equipe-ment	Marque	Modèle	Année de pose	Débit en m³/h
CAD 16	COURCHELETTE S GMF	66,3	SOFREL S50	P1	FLYGT	NP 3127.181 MT	janv.-12	39,8
				P2	SARLIN	SV 044C H1 Vortex	janv.-94	26,5
CAD 19	DELPLANQUE	146	Non	P1	FLYGT	CP 3102 MT	janv.-87	73
				P2	FLYGT	CP 3102 MT	janv.-87	73
CAD 20	COURMONT	35	Non	P1	KSB	AMAREX F65-220/004	janv.-05	17,5
				P2	KSB	AMAREX F65-220/004	janv.-07	17,5
CAD 21	PRAIRIE STASSIN	124	SOFREL S50	P1	FLYGT	NP 3085 MT	juil.-13	62
				P2	FLYGT	NP 3085 MT	juil.-13	62
CAD 52	L'ECLUSE	59,6	Non	P1	FLYGT	3057,181		29,8
				P2	FLYGT	3057,181		29,8
CAD 53	SERAPHIN	27	Non	P1	ABS	AS0830,160-S13/4		13,5
				P2	ABS	AS0830,160-S13/4		13,5
CAD 54	COURCHELETTE S bassin AXTER	38,6	Non	P1				19,3
				P2				19,3

Pour la commune de Cuincy :

N°	Nom du poste de relèvement	Débit nominal poste	Télésurveillance	Equipe-ment	Marque	Modèle	Année de pose	Débit en m³/h
CAD 03	MARAIS (stade)	140	SOFREL S550	P1	ABS	AFP 0841 M 15/4	juin-00	47
				P2	Pompex	W1312/4 K80 FVA 4197	sept-02	93
CAD 04	CHAMP DE TIR	127	SOFREL S550	P1	CAPRARI	KCM 100HD 003541 N1	déc.-05	65
				P2	CAPRARI	KCM 6HD 03041ND-E	juin-96	62
CAD 37	CLOS DES MESANGES	47,7	Non	P1	KSB	AMAREX F65-210/14YG	oct.-13	23,8
				P2	KSB	AMAREX F65-210/14YG	mai-96	23,9
CAD 49	LA BRAYELLE	14,1	Non	P1	FLYGT	DP 3068 MT	déc.-05	
				P2				
CAD 56	MOULIN BRULE SR2	8	SOFREL S50	P1	ABS	AS630,160-S13/4		8
CAD 57	MOULIN BRULE SR1	6		P1	ABS	AS630,130-S13/4	déc.-04	6

Pour la commune de Douai :

N°	Nom du poste de relèvement	Débit nominal poste	Télésurveillance	Equipe-ment	Marque	Modèle	Année de pose	Débit en m³/h
CAD 09	VAUBAN	1470	SOFREL S550	EU P1	ABS	AFP2025.1M 220/6-42	janv.-02	
				EU P2	FLYGT	CP 3200 MT		
				EU P3	ABS	AFP2025.1M 220/6-42	juil.-00	
				EU P4	FLYGT	CP 3306		
				EU P5	FLYGT	CP 3306		
				EU P6	FLYGT	CP 3306		
				EP P1	KSB	PNT PM 1100-710/1331OU2G1	mai-92	

				EP P2	KSB	PNT PM 1100-710/1331OU2G1	mai-93	
				EP P3	KSB	PNT PM 1100-710/1331OU2G1	sept-95	
				EP P4	KSB	PNT PM 1100-710/1331OU2G1	sept-95	
CAD 10	PONT DU FORT	440	SOFREL S550	P1	FLYGT	CP 3201 MT 180	janv.-93	
				P2	FLYGT	CP 3201 MT 180	sept-94	
				P3	FLYGT	CP 3201 MT 180	nov.-98	
CAD 11	POLYGONE	375	SOFREL S550	P1	FLYGT	NP 3202,180 MT	avr-10	
				P2	PUMPEX	NP 3201,180 MT		
				P3	FLYGT	NP 3202,180 MT		
CAD 12	GENIEVRE	2780	SOFREL S50	EP P1	FLYGT	LL 3126,181	juin-82	180
				EP P2	FLYGT	LL 3300,181	juin-82	1140
				EP P3	FLYGT	LL 3300,181	juin-82	1140
				EU P1	KSB	KRPT 100-25074 UG 249	nov.-02	140
				EU P2	FLYGT	NP 3127MT	août-10	180
CAD 24	PONT A L'HERBE	60	SOFREL S50	P1	FLYGT	NP 3085,183 MT	oct.-06	30
				P2	FLYGT	NP 3085,183 MT	oct.-06	30
CAD 25	SECURITE SOCIALE	71	SOFREL S50	P1	FLYGT	CP 3085 MT183	déc.-10	31
				P2	FLYGT	NP 3085 MT181	déc.-05	40
CAD 26	GAYANT	194,8*	SOFREL S550	V1				110
				P2	FLYGT	NP 3085.183 MT	août-07	84,8
				P3	ABS	AFP 3003 M 220/6	avril-98	
				P4	ABS	AFP 3003 M 220/6	avril-98	
CAD 27	GUYNEMER	36,4	SOFREL S50	P1	CAPRARI	KCW080 H 01 541N1 E		18,2
				P2	FLYGT	NP 3085,183 MT	janv.-12	18,2
CAD	CHAMP DE	280	SOFREL	EP P1	FLYGT	NP 3153.181		60

31	COURSE EP/EU		S550	EP P2	FLYGT	NP 3153.181	sept-09	36
				EP P3	PUMPEX	K302	sept-02	48
				EU P1	FLYGT	NP 3127 HT	déc.-11	68
				EU P2	FLYGT	NP 3127 HT	nov.-11	68
CAD 29	RUE D'AUBY	46	SOFREL S50	P1	FLYGT	NP 3102.181 MT	déc.-08	23
				P2	FLYGT	NP 3102.181 MT	juil.-09	23
CAD 30	MUSEE	30*	Non	P1	FLYGT	NP3085.160 NT461	janv.-13	
CAD 33	LAHURE	62	SOFREL S550	P1	KSB	AMAREX F100-210/034Y26-207	juin-05	31
				P2	KSB	KRTF 100-200/34UG-207	mai-91	31
CAD 35	ALBERT 1ER	50*	Non	P1	ABS	AFP 1032 M40/4	déc.-94	
CAD 36	Bassin SOLITUDE EU (Frais Marais)	120*	SOFREL S550	P1	FLYGT	NP 3171 HT	mars-07	
				P2	FLYGT	NP 3171 HT	oct.-07	
				P3	FLYGT	NP 3171 HT	mars-07	
				P vidange boue	FLYGT	DP 3057 MT		
				Vanne murale	BAYARD	Série L1 15 joint inox 304 L	janv.-09	
CAD 38	Rue du grand marais	60,8	SOFREL S50	P1	ABS	AFP 1031..3-1415/4		30,6
				P2	FLYGT	NP 3085.160	déc-13	30,2
				Armoire elec	SAREL		juin-01	
				Tuyaute rie				
CAD 40	BOURSEUIL	130*	SOFREL S550	P1	FLYGT	NP 3102,181 MT 642	nov.-09	48,2
				P2	FLYGT	NP 3102,181 MT 642	janv.-08	48,2
				P3	ABS	AV 14.4 VX 180	janv.-97	
CAD 43	JEMEPPE	1923,6	SOFREL S50	EP P1	ABS	AFP3003 M220/6	avril-97	900
				EP P2	ABS	AFP3003 M220/6	avril-97	900
				EP P3	ABS	AFPO831 M22/4	avril-97	60

				EU P1	ABS	AFPO831 M15/4	avril-97	31,8
				EU P2	ABS	AFPO831 M15/4	avril-97	31,8
CAD 44	BO FAUBOURG DE BETHUNE		SOFREL S50	P1	KSB	KRTF 100 250 74 UG 249	oct.-98	
				P2	KSB	KRTF 100 250 74 UG 249	oct.-98	
CAD 46	IMPASSE LAHURE	28,2	Non	P1	FLYGT	DP 3068 MT180	août-11	14,1
				P2	FLYGT	DP 3068 MT180	mars-07	14,1
CAD 47	IMPASSE CARDON	36,6	Non	P1	ABS	ASO 830 M 13/4	mars-00	18,3
				P2	ABS	ASO 830 M 13/4	mars-00	18,3
CAD 48	LEO LAGRANGE	44	SOFREL S50	P1	ABS	AFP1031, 1- M13/6	déc.-10	22
				P2	ABS	AFP1031, 1- M13/6		22
CAD 55	CITE CARRE	101,2	Non	P1	FLYGT	NP 3857.181		50,6
				P2	FLYGT	NP 3857.181		50,6
CAD 58	QUATRE CHEMINS (NESTLE)	139	SOFREL S550	EU P1	ABS	AFP 1045.2 ME160/4		49
				EU P2	ABS	AFP 1045.2 ME160/4		45
				EU P3	ABS	AFP 1045.2 ME160/4	nov.-13	45
CAD 60	Résidence d'Aoust SR1	73,5	SOFREL S550	EU P1	FLYGT	NP 3085 MT 183	fév.-08	24,5
				EU P2	FLYGT	NP 3085 MT 183	fév.-08	24,5
				EU P3	FLYGT	NP 3085 MT 183	fév.-08	24,5
CAD 61	Résidence d'Aoust SR2	73,5	SOFREL S550	EU P1	FLYGT	NP 3085 MT 183		24,5
				EU P2	FLYGT	NP 3085 MT 183		24,5
				EU P3	FLYGT	NP 3085 MT 183		24,5
CAD 63	Cité Vallez	16	SOFREL S50 présent mais non telesurveillé	EU P1	FLYGT	NP 3068 MT 180		8
				EU P2	FLYGT	NP 3068 MT 180		8
CAD 32	SPA	11	SOFREL S550 non programme	P1	FLYGT	DP 3068 MT180	déc.-11	5
				P2	FLYGT	DP 3068 MT180	déc.-11	6

Pour la commune d'Esquerchin:

N°	Nom du poste de relèvement	Débit nominal poste	Télesurveillance	Equipe-ment	Marque	Modèle	Année de pose	Débit en m³/h
CAD 01	SALUT	31,8	SOFREL S550	P1	FLYGT	NP 3102 MT	fév.-09	15,9
				P2	FLYGT	NP 3102 MT	fév.-09	15,9
CAD 02	LEROY (FAUBOURG)	111	SOFREL S550	EU P1	PUMPEX	K100F	juin-05	55
				EU P2	PUMPEX	K100F	janv.-03	56
CAD 22	QUIERY	33,2	SOFREL S550	P1 (DN 65)	FLYGT	NP 3068,180MT	oct.-06	16,6

Pour la commune de Flers en Escrebieux :

N°	Nom du poste de relèvement	Débit nominal poste	Télesurveillance	Equipe-ment	Marque	Modèle	Année de pose	Débit en m³/h
CAD 07	MARAIS	310	SOFREL S50	P1	FLYGT	NP 3153,181MT	fév.-09	155
				P2	FLYGT	NP 3153,181MT	oct.-07	155
CAD 08	FLERS WAGNONVILLE	132	SOFREL S50	P1	FLYGT	NP 3127,181MT	oct.-08	
				P2	FLYGT	NP 3127,181MT	oct.-08	66
CAD 23	FONTAINE BLEUE	74	SOFREL S50	P1	KSB	AMAREX F80-230/034	mars-05	66
				P2	KSB	AMAREX F80-230/034	mars-06	37
	ZI des Prés-Loribes SR1 delphi	17	SOFREL S50	P1	ABS	AFP 0831,3 M15/4		8,5
				P2	ABS	AFP 0831,3 M15/4		8,5
CAD 62	ZI des Prés-Loribes Centre Alpha	149	Non	P1				74,5
				P2				74,5
CAD 51	ZI des Prés-Loribes SR2 rond point	30	SOFREL S530	P1	ABS	AFP 0831,3 M15/4		15
				P2	ABS	AFP 0831,3 M15/4		15
	ZI des Prés-Loribes SR1 delphi	17	SOFREL S50	P1	ABS	AFP 0831,3 M15/4		8,5
				P2	ABS	AFP 0831,3 M15/4		8,5
				P2 (DN 65)	FLYGT	NP 3068,180MT	oct. 06	16,6

Pour la commune de Lambres lez Douai :

N°	Nom du poste de relèvement	Débit nominal poste	Télésurveillance	Equipement	Marque	Modèle	Année de pose	Débit en m³/h
CAD 13	LAMBRES TIERS	22,9	Non	P1	FLYGT	DP 3085 MT	juil-13	22,9
CAD 17	LAMBRES CES	425	SOFREL S50	P1	CAPRARI	KCD200 NL 006562N1	mai-87	200
				P2	CAPRARI	KCD200 NL 006562N1	mai-87	200
				P3	FLYGT	DP 3085 MT182	Janv.-00	25
CAD 18	LAMBRES SPORT	64	Non	P1	FLYGT	CP 3085 MT182	janv.-94	32
				P2	FLYGT	CP 3085 MT182	juin-96	32
CAD 34	LAMBRES RN 50	80	SOFREL S50	P1	KSB	100-250/54UG	juil.-94	57
				P2	FLYGT	NP 3127.181	mars-12	23
				P3	KSB	100-250/54UG	juil.-94	
CAD 39 CAD 45	LAMBRES JONCQUOY EU/EP	EU/EP	SOFREL S50	EU P1	FLYGT	FS 3067 LT	nov.-96	43,4
		86,8 / 136,8		EU P2	ABS	XFP 100E VX, 4 PE60/4E	nov.-13	43,4
				EP P3	ABS	AFP 1541M60/422		68,4
				EP P4	ABS	AFP 1541M60/422		68,4
CAD 41	LAMBRES FONTINETTES	22	Non	P1	ABS	AV 14.4 VX 140	mai-97	11
				P2	ABS	AV 14.4 VX 140	mai-97	11
CAD 42	ZOLA	25	Non	P1	ABS	AV 14.4 VX 130	juil.-97	8
				P2	ABS	AV 14.4 VX 130	juil.-97	17
CAD 65	SOGINORPA	42	SOFREL S550 MAIS NON RACCORDE	P1	FLYGT	NP 3068.180	Juil.-94	21
				P2	FLYGT	NP 3068.180	mars-12	21

Pour la commune de Lauwin-Planque :

N°	Nom du poste de relèvement	Débit nominal poste	Télésurveillance	Equipe-ment	Marque	Modèle	Année de pose	Débit en m³/h
CAD 05	LAUWIN PLANQUE SR1 CURIE	271	SOFREL S550	P1	ABS	AFP 1032,1 M 60/4	déc.-05	144
				P2	FLYGT	NP 3127 MT	août-08	127
CAD 06	LAUWIN PLANQUE SR2 rue du MARAIS	23,2	SOFREL S550	P1	PUMPEX	K80F	sept-02	11,6
				P2	PUMPEX	K80F	sept-02	11,6

Pour la commune de Waziers :

N°	Nom du poste de relèvement	Débit nominal poste	Télésurveillance	Equipe-ment	Marque	Modèle	Année de pose	Débit en m³/h
CAD 14	WAZIERS SANCHEZ	35	SOFREL S50	P1	PUMPEX	K80F	déc.-02	17,5
				P2	PUMPEX	K80F	déc.-02	17,5
CAD 15	GC35 EU	150*	SOFREL S550	EU P1	FLYGT	CP 3152 HT 181	av.04	
				EU P2	FLYGT	CP 3152 HT 181	déc.-05	
				EU P3	FLYGT	CP 3152 HT 181	mars-05	
				EP P1	ABS	AFP 1555 M 300/4 350 M3/H		
				EP P2	ABS	AFP 1555 M 300/4 350 M3/H		
CAD 59	Allée H (Bassin 1er EP)		SOFREL S50					

Les débits nominaux indiqués correspondent aux résultats de tarage réalisés par nos soins à ce jour ; l'ensemble des pompes seront l'objet d'un tarage complet d'ici à fin 2014. En l'absence de la connaissance du débit de tarage, nous avons utilisé le débit nominal tel que nous avons pu l'estimer.

Les débits nominaux marqués d'une * correspondent à postes pour lesquels seul un tarage des pompes permettra d'avoir une estimation fiable.

3.4.2. LES RESEAUX PAR TYPE

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Courchelettes		
Refolement	Eaux Pluviales	
	Eaux Usées	842,91
	Total	842,91
Gravitaire	Eaux Pluviales	6 498,03
	Eaux Usées	5 348,76
	Unitaires	7 460,53
	Total	19 307,32
Total		20 150,23

Flers en Escrebieux		
Refolement	Eaux Pluviales	501,28
	Eaux Usées	1 216,85
	Total	1 718,13
Gravitaire	Eaux Pluviales	6 017,53
	Eaux Usées	7 725,30
	Unitaires	24 906,58
	Total	38 649,41
Total		40 367,54

Cuincy		
Refolement	Eaux Pluviales	
	Eaux Usées	1 418,93
	Total	1 418,93
Gravitaire	Eaux Pluviales	16 161,71
	Eaux Usées	15 692,75
	Unitaires	14 894,93
	Total	46 749,39
Total		48 168,32

Lambres lez Douai		
Refolement	Eaux Pluviales	51,37
	Eaux Usées	1 059,40
	Total	1 110,77
Gravitaire	Eaux Pluviales	5 088,88
	Eaux Usées	3 863,90
	Unitaires	21 159,72
	Total	30 112,50
Total		31 223,27

Douai		
Refolement	Eaux Pluviales	1 928,87
	Eaux Usées	14 095,37
	Total	16 024,24
Gravitaire	Eaux Pluviales	24 029,08
	Eaux Usées	22 397,62
	Unitaires	136 081,50
	Total	182 508,20
Total		198 532,44

Lauwin-Planque		
Refolement	Eaux Pluviales	
	Eaux Usées	362,07
	Total	362,07
Gravitaire	Eaux Pluviales	5 218,73
	Eaux Usées	4 528,37
	Unitaires	2 403,04
	Total	12 150,14
Total		12 512,21

Esquerchin		
Refolement	Eaux Pluviales	
	Eaux Usées	417,12
	Total	417,12
Gravitaire	Eaux Pluviales	2 086,26
	Eaux Usées	2 333,01
	Unitaires	1 645,74
	Total	6 065,01
Total		6 482,13

Waziers		
Refolement	Eaux Pluviales	
	Eaux Usées	3 052,20
	Total	3 052,20
Gravitaire	Eaux Pluviales	4 548,57
	Eaux Usées	4 174,41
	Unitaires	25 552,84
	Total	34 275,82
Total		37 328,02

3.5. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vous trouverez ci-dessous la liste des usagers relevant de l'assainissement non collectif sur l'unité territoriale de Douai au 31/12/2013.

Usagers relevant de l'assainissement non collectif (UT de Douai)				
Nom	N°	Adresse Habitation	Adresse du Propriétaire	DATE DE LA CONVENTION
COURCHELETTES				
Mairie de COURCHELETTE	6	Rue Fernand Couteau		/
Mr VANDERSTRATEN	45	Rue Jules Claisse		/
Mme SAIVET (Mr BOTTCHER)	15	Rue Jules Colin		/
CUINCY				
LAMOUR	15	Haute Rive La Chaumière		20/04/2001
Mr LENAIN (Lorthios)		Lieu dit Haute Rive		27/01/2001
Mr LAINE	71	Chemin du Bois Rivaux		18/04/2001
DOUAI				
Me DEBOUCK	6	Ruelle de COTTIGNIES		05/04/2002
Mr CRUNAIRE GAEC CARDON	4294	Route de Tournai		05/04/2002
Mr OTTAVIANO	998	Rue de L'Ancien Château		25/01/2001
Mme BOULANGER	1034	Rue de L'Ancien Château		06/01/2001
STAND DE TIR A L'ARC		Chemin de la Brayelle	Ville de DOUAI	/
STAND DE TIR		Chemin de la Brayelle	Ville de DOUAI	/
Boulistes Frais-Maraisiens		Rue du Chemin Vert	Ville de DOUAI	/
Mme QUINT	108	Chemin du Halage BVD Jeanne d'Arc		/
Mr DUFOUR	1066 D	Boulevard Lahure		27/07/2007
Mr RUCKI-BERNARD (LEMANSKI)	1066	Boulevard Lahure		27/07/2007
ESQUERCHIN				
Mr MASURE		Clos Mayeux	236, Av de Metz - Douai	/
FLERS EN ESCREBIEUX				
Mr COUILLET	128 bis	Rue du Maréchal Delattre de Tassigny (la Longueville)		/
LAMBRES				
Mme CARLE	26	Rue Joffre		17/01/2000

Mr FLAMANT	1	Chemin des Marlières		11/10/2000
Mr MULLER	508	Chemin des Marlières		13/01/2001
Mr TELLIEZ	410	Chemin des Marlières		11/10/2000
Mr SALEMBIER	100	Chemin des Marlières		2000
Mr DESOUCHES	151	Chemin des Marlières		10/05/2001
Mr GREGOIRE - BRISSEZ	171	Chemin des Marlières		10/10/1996
Mr ENUDDE Florent	179	Chemin des Fontinettes		29/03/2005
Mr VARGIU Daniel	237	Chemin des Marlières		01/02/2000
Mr MARTINET Julien	251	Chemin des Marlières		02/02/2001
Mr LEMAN - SAMYN	965	Chemin de la Brayelle		/
Mr DECLERCQ	944	Chemin de la Brayelle		27/07/2007
Mme GUIILLOT	1	Chemin de la Brayelle	M. PRETGERMAIN à LAUWIN PLANQUE	/
Mme LOURDELLE	869	Chemin de la Brayelle		12/04/2005
Mr DEPRETZ	771 (5)	Chemin de la Brayelle		12/04/2005
Mr CHARTON	530	Chemin de la Brayelle	09 rue Jean Bouin Courchelettes	/
Mr COUTEAU	10	Chemin de la Brayelle		15/12/2004
Mr & Mme LENAIN MACREZ	914	Chemin de la Brayelle		06/04/2007
Mr HOCHART	1174	Chemin de la Brayelle		/
Mme MOCQ	23	Rue Jean Jaurés	18/02/2002	
Mr DELHORS	29	Rue Jean Jaurés	Centre social les Epis à Sin le Noble	26/09/2002
Mr VOISIN	11	Quai Mirabeau		09/04/2002
Mme PRINGERE	15	Quai Mirabeau		15/04/2003
Mr DOUTRELANT	17	Quai Mirabeau		06/04/2000
M. DEBRIE	51	Quai Mirabeau	30 quai de l'entrée des eaux à DOUAI	/
Mr HEQUET (HORNOIS)	39	Rue Carnot		28/04/2003
Mr MOLINIER	95	Rue Carnot		20/02/2002
Mr COUTEAU - YRIOUDO	1	Avenue de la Libération	11 Rue Voltaire à LAMBRES LEZ DOUAI	/
Mr LABOURE	798	Rue de la PAIX		
Mr COUTEAU - DHAISNE	3	Avenue de la Libération	11 Rue Voltaire à LAMBRES LEZ DOUAI	/
LAUWIN PLANQUE				
Mr PINQUET	57	Route d'Esquerchin		/
Mme NORMAND	59	Route d'Esquerchin		/
Mr NORMAND Eric	61	Route d'Esquerchin		/
Mairie de LAUWIN PLANQUE	4	Rue du Marais	Mr TOURAY	03/01/2000
WAZIERS				
Mr CARON Jean-Claude	15	Rue des Argailles		/

L'installation dite des "VNF" a été supprimée de la liste suite à la suppression de l'habitation datant de 2011.

3.6. LES VARIATIONS DU PATRIMOINE

Cette partie présente les variations sur le patrimoine au cours de l'année tout en distinguant les variations sur les biens de retour et de reprise.

Les opérations concernant le renouvellement ne figurent pas dans cette partie mais dans celle intitulée "Situation des biens et des immobilisations".

Suite à l'exploitation du SIG par notre bureau d'études les remarques suivantes doivent être formulées :

- Le linéaire réseau est conforme au linéaire indiqué au CCTP de la DSP ;
- L'écart constaté avec les chiffres présentés en 2011 et 2012 est sans doute lié à la comptabilisation des réseaux renseignés comme privés par l'ancien délégataire ;
- Les branchements ne figurent pas sur le fond de plan, le nombre indiqué pour les années 2011 et 2012 est probablement issus des données clientèles ;
- Le nombre de bouches d'égout et d'avaloirs comptabilisés par nos services, soit 13 032 est à comparer au 19 533 comptabilisés pour les années 2011 et 2012. Cet écart laisse apparaître une anomalie, anomalie que nous pourrions identifier et corriger avec les services de la Collectivité.
- Les techniques alternatives ne figurent pas sur le SIG. Le nombre de technique alternatives présenté résulte d'un recensement terrain réalisé en 2011. Ce recensement comptabilise des techniques alternatives n'ont rétrocedées et ne prends pas en compte les installations mises en place après cette date. Une mise à jour de l'inventaire devra être réalisée avec les services de la Collectivité pour pouvoir les intégrer au SIG et en faire une présentation détaillée et connaître les longueurs correspondantes.
- Les classes d'âge des canalisations ainsi que les côtes altimétriques n'ont pas été renseignées par l'ancien délégataire.

Les Eaux du Nord accompagneront la Collectivité pour la mise à jour du S.I.G. et la prise en compte des obligations concernant le traitement des DT/DICT conformément aux dispositions du décret n° 2012-970 du 20 Août 2012 concernant les travaux à proximité des réseaux.

Evolution du patrimoine : Synthèse UT Douai					
		2011	2012	2013	N/N-1 %
Refoulement	Eaux Pluviales	2 357	2 575	2 481	- 3,6 %
	Eaux Usées	23 439	23 380	22 464	- 3,9%
	Total	25 976	25 955	24 946	- 3,8 %
Gravitaire	Eaux Pluviales	71 037	72 931	69 648	- 4,5 %
	Eaux Usées	67 871	74 835	66 064	- 11,7 %
	Unitaires	234 631	235 913	234 104	- 0,7 %
	Total	373 539	383 679	369 817	- 3,6 %
Total		399 515	409 634	394 764	- 3,6 %

3.7.

LA SITUATION DES BIENS ET DES IMMOBILISATIONS

Le présent chapitre se rapporte aux biens inventoriés au chapitre "L'inventaire du patrimoine".

Il détaille la politique de gestion du patrimoine menée par le Déléataire et la Collectivité conformément au contrat de délégation pour veiller au bon état des biens et leur adéquation à remplir leur fonction.

Il détaille en particulier les programmes de renouvellement et d'amélioration effectués par le Déléataire, en indiquant la dépense constatée, qui correspond aux coûts comptables (factures, coûts internes immobilisés, frais généraux) constatés sur l'année.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Déléataire : un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.

3.7.1. SITUATION SUR LES INSTALLATIONS

Au cours du second semestre 2013, les Eaux du Nord ont réalisé une mise jour de l'inventaire du patrimoine afin de confirmer le programme de renouvellement présenté en partie 3.9.1 pour l'année 2014.

A l'issue de cet état des lieux :

- un certain nombre d'installations ont été sorties de l'inventaire comme la désodorisation de la station Vauban ou les potences équipant la plupart des postes ;
- des préconisations pour la pérennité et la sécurité des agents et des ouvrages ont été formulées.

La synthèse de l'état des lieux dressé par nos services et des préconisations formulées est jointe en annexe 4.

Vous trouverez ci-dessous une présentation des principales préconisations formulées par nos services.

3.7.1.1. PRECONISATIONS CONCERNANT LA SECURITE

Préconisations concernant la conformité machine :

- la sauterelle de la station Vauban ne dispose pas de toutes les protections nécessaires et devra être équipée ;



- nous avons identifié sept armoires électriques présentant des signes de vétusté soit dans leur configuration soit dans leur enveloppe ;

Préconisation concernant la sécurité des accès :

- l'accès du siphon Lequien n'est pas protégé et un tiers est susceptible de chuter à l'intérieur de l'ouvrage ;



Préconisation concernant la pérennité du génie civil :

- le dessableur « Flers Marais » n'a pas été suffisamment entretenu et l'ouvrage est dégradé tant au niveau du génie civil que des gardes corps;



- le génie civil de l'ouvrage marais Jonquoy est dégradé et de nombreuses infiltrations d'eaux claires sont constatées ;



- le génie civil de l'ouvrage GC 35 est fortement dégradé notamment au niveau des palplanches et d'importantes quantités d'eaux claires pénètrent dans l'ouvrage.

Préconisation concernant la pérennité des ouvrages hydrauliques :

- les canalisations du poste Pont du Fort sont particulièrement corrodées du fait de la présence de l'H₂S;



- En 2014 les Eaux du Nord proposeront la réalisation d'un audit concernant l'état du patrimoine de cet ouvrage .

3.7.1.2. PRECONISATIONS CONCERNANT L'EXPLOITATION DES OUVRAGES

Fonctionnement du poste Gayant :

Nous avons constaté que la chute d'eau à l'intérieur du poste correspondait à l'emplacement même des pompes ; nous pouvons préconiser la pose d'un déflecteur de sorte à dévier ce flux et éviter que les matières les plus lourdes se retrouvent directement sur les pompes provoquant des bouchages intempestifs.

Nous avons également constaté des dysfonctionnements dans la gestion des pompes de drainages équipant les immeubles collectifs et exploitées par Norevie entraînant des arrivées d'eaux claires dans les réseaux alors que ces eaux devraient être acheminées directement dans la Scarpe. Nous étudierons avec Norevie les améliorations à apporter pour limiter les flux d'eaux claires dans les réseaux.

Nous pourrions également proposer à la collectivité de revoir le mode de déclenchement des pompes et plus particulièrement le démarrage de la vis de sorte à maîtriser la consommation énergétique globale de la station.

Abords de l'ouvrage GC 35 :

Les abords de l'ouvrage ainsi que le chemin d'accès ne sont pas stabilisés ce qui entraîne des difficultés d'accès pour le ramassage des refus de dégrillage et des chutes de matériaux au pied des pompes provoquant leur bouchage récurrent.

Nous proposerons en 2014 à la Collectivité un plan d'amélioration des accès permettant d'améliorer le fonctionnement de l'ouvrage.

Pont Roulant Polygone :

La manutention des pompes de la station est réalisée à l'aide d'un pont roulant. Afin de limiter les charges d'exploitation liées à l'entretien de ce pont roulant, nous étudierons la faisabilité de déplacer le câble d'alimentation EDF extérieur de sorte à pouvoir manipuler les pompes à l'aide de l'un de nos camions grues.

Mise en charge des fossés :

Le 4^{ème} trimestre a été particulièrement pluvieux entraînant la mise en charge des fossés et la l'introduction de grandes quantités d'eaux de drainage dans les réseaux. Plusieurs dysfonctionnements ont été observés comme à Solitude où des déversements de temps sec ont été observés, le fossé des deux bières ou des inversions de sens d'écoulement ont été constatés.

Les Eaux du Nord pourront proposer à la Collectivité d'instrumenter à l'aide d'une mesure de niveau les fossés les plus significatifs de sorte à mesurer le niveau de charge ou le colmatage des grilles et déclencher les interventions nécessaires et éviter les risques d'inondations.

3.7.2. SITUATION SUR LES CANALISATIONS

Les Eaux du Nord ont constaté des défauts de mise à jour du fond de plan fourni pouvant avoir des conséquences importantes dans le traitement des D.I.C.T. Notre bureau d'étude pourra assurer la mise à jour du fond de plan sous réserve de la fourniture des éléments de mise à jour pour les travaux déjà réceptionnés ainsi que d'un Procès Verbal d'entrée en inventaire pour les lotissements en cours de rétrocession.

Synthèse du patrimoine des réseaux			
Commune	Adresse	Réseau	Linéaire ml
DOUAI	rue Maurice Caullery	EU	570
DOUAI/CUINCY	rue Dragon Vert/Dragon	EU	330
LAUWIN PLANQUE	route d'Esquerchin	EU	170
CUINCY	cité ' Les Treizes '	EU	1850
CUINCY	bois rivaux	EU	342
CUINCY	rue Saudemont	EU	120
CUINCY	rue Salomez/Moulin	EU	275
CUINCY	usine Lactalis vers rue Renoir	EU	1500
CUINCY	rue Antoine de Blondel	EU	500
CUINCY	résidence Van Gogh	EU	1633
FLERS-EN-ESCREBIEUX	rue Delaeter	unitaire	96
WAZIERS	rue de la plaine	EU	180
WAZIERS	rue du 8 Mai 1945	EU	320
WAZIERS	rue 14 juillet/rue 1er mai	EU	550
DOUAI	rue Maurice Caullery	EU	570

3.7.3. SITUATION SUR LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les interventions réalisées par nos services en 2013 ont concerné des ouvrages présentant des dysfonctionnements liés à leur conception (chapitre 4.5).

A partir de 2014, les Eaux du Nord tiendront compte des préconisations de l'arrêté de 2012 pour l'établissement de diagnostics des installations. Ces préconisations sont susceptibles de modifier la conformité des installations actuelles et d'impacter la rédaction du Règlement Général du Service de l'Assainissement.

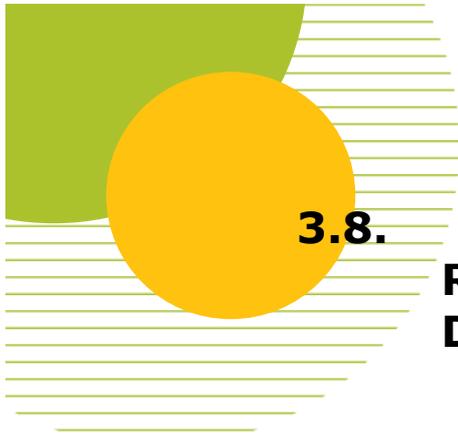
L'arrêté de 2012 complète les précédents textes en tenant compte à la fois de la conformité de la conception de l'installation mais également de l'estimation du bon fonctionnement tant par rapport aux risques liés à l'environnement de l'installation qu'à son entretien et sa performance épuratoire.

3.7.4. SITUATION SUR LES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT

Sur le second semestre 256 enquêtes ont été réalisées et 127 non conformités ont été décelés.

En 2014, les Eaux du Nord adresseront des courriers de relance aux usagers non conformes les invitant à signaler les travaux réalisés par leurs soins quand ils auront été effectués ou à réaliser ces travaux dans les meilleurs délais.

Les Eaux du Nord assisteront la Collectivité pour définir une procédure de relance conforme aux objectifs fixés et aux dispositions du Règlement Général du Service de l'Assainissement.



3.8.

LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU D'EXTENSION DES RESEAUX EFFECTUES

3.8.1. LES TRAVAUX EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE

Sans objet.

3.8.2. LES TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE

Sans objet.

3.9.

LES INVESTISSEMENTS CONTRACTUELS

3.9.1.

LE RENOUELEMENT

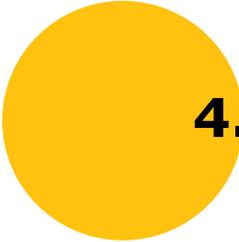
Bilan du renouvellement des équipements			
N°	Nom du poste de relèvement	Equipe-ments	2013
CAD 21	PRAIRIE STASSIN	P1	Renouvelée
		P2	Renouvelée
CAD 09	VAUBAN	EU P1	Renouvelée
CAD 11	POLYGONE	poste edf	Transformateur à réviser
CAD 24	PONT A L'HERBE	Tuyauterie	Mise en service grille
CAD 38	Rue du grand marais	P1	Renouvelée
CAD 58	QUATRE CHEMINS (NESTLE)	EU P3	Renouvellement 2013
CAD 51	ZI des Prés-Loribes SR2 rond point	P1	Renouvelée
CAD 34	LAMBRES RN 50	Armoire elec	Renouvellement sonde

Prévisions de renouvellement des équipements pour 2014			
N°	Nom du poste de relèvement	Equipements	2014
CAD 16	COURCHELETTES GMF	P2	Renouvellement
CAD 53	SERAPHIN	P1	Renouvellement
CAD 03	MARAIS (stade)	P1	Renouvellement
		Tuyauterie	Mise en sécurité des trappes
CAD 04	CHAMP DE TIR	P1	Renouvellement
CAD 37	CLOS DES MESANGES	Tuyauterie	Renouvellement chaîne panier et modification chute
CAD 49	LA BRAYELLE	P1	Renouvellement
CAD 09	VAUBAN	EU P3	Renouvellement
		degrilleur	Dotation câble de secours
		Porte sectionnelles	Révision
		Motoréducteur vis de convoyage.	Révision

		Armoire elec	Révision transformateur
CAD 10	PONT DU FORT	P1	Renouvellement
		Poste EDF	Révision transformateur
		Tuyauterie	Audit tuyauteries
CAD 11	POLYGONE	P1	Renouvellement
		poste edf	Révision transformateur
CAD 24	PONT A L'HERBE	P3	Renouvellement
CAD 26	GAYANT	Tuyauterie	Modification chute
CAD 29	RUE D'AUBY	Portail	Reprise fixation couvercle
CAD 33	LAHURE	P2	Renouvellement
CAD 36	bassin SOLITUDE EU (Frais Marais)	Clapet de Chasse	Maintenance Clapet N° 1
CAD 40	BOURSEUIL	P3	Renouvellement
		Tuyauterie	Renouvellement ventouse
		armoire elec	Renouvellement coffret EDF
CAD 44	BO FAUBOURG DE BETHUNE	Agitateur	Renouvellement
CAD 47	IMPASSE CARDON	P1	Renouvellement support barre de guidage
		Tuyauterie	Renouvellement vanne clapet
CAD 58	QUATRE CHEMINS (NESTLE)	Tuyauterie	Renouvellement vanne pelle fuyarde
CAD 63	Cité Vallez	Tuyauterie	Dotation vérin de plaque
CAD 32	SPA	Tuyauterie	Dotation vérin de plaque
CAD 02	LEROY (FAUBOURG)	Tuyauterie	Pose jeux de vannes (stock)
CAD 07	MARAIS	P2	Renouvellement 2014
CAD 08	FLERS WAGNONVILLE	Armoire elec	Reprise fixation câble France Télécom
	ZI des Prés-Loribes SR1 Delphi	P1	Renouvellement
CAD 51	ZI des Prés-Loribes SR2 rond point	P2	Renouvellement barre de guidage
CAD 41	LAMBRES FONTINETTES	Tuyauterie	Renouvellement vanne clapet
		P1	Renouvellement
CAD 06	LAUWIN PLANQUE SR2 rue du MARAIS	P1	Renouvellement chaînes
		P2	Renouvellement chaînes
		Tuyauterie	Dotation manœuvre de vanne
CAD 15	GC35 EU	EU P1	Renouvellement chaînes
		EU P2	Renouvellement chaînes
		EU P3	Renouvellement chaînes

3.9.2. LA SITUATION DE LA DOTATION DU RENOUVELLEMENT

Calcul du suivi du programme de renouvellement <i>(article 12.4.2 du contrat Délégation du Service Public des réseaux d'assainissement de la Communauté d'agglomération du Douaisis)</i>		
<i>En K€</i>		2013
Solde N-1		
Taux d'intérêt légal		0,04%
Solde actualisé		
Valeur du TP 01	Dernier indice publié en Juillet 2013	706,4
Dotation équipement indexée		49,09
Dépenses effectives de renouvellement		33,95
Solde du fonds :	Positif (A rembourser)	15,14
	Négatif (trop dépensé)	



4. GLOSSAIRE

4.1. PRINCIPALES DEFINITIONS

A

❖ Abandon de créance

Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.

❖ Abonné domestique ou assimilé

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

❖ Abonnement

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné ou l'installation d'assainissement autonome).

❖ Assainissement non collectif (ANC) ou autonome

L'assainissement non collectif est parfois appelé autonome ou individuel. Il désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

❖ Assainissement collectif

L'assainissement collectif est le mode d'assainissement qui regroupe les infrastructures publiques de collecte (branchements), transport (collecteurs) et traitement centralisé (stations d'épuration et ouvrages de prétraitement physique). Les effluents sont collectés et transportés à l'échelle d'une ou de plusieurs collectivités ou quartiers.

❖ Autorité organisatrice

Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

❖ Avaloir

Ouverture destinée à recueillir les eaux de ruissellement et à les évacuer à l'égout.

B

❖ Branchement assainissement

Canalisation ou raccordement, en général enterré, destiné à véhiculer les eaux usées et/ou les eaux pluviales depuis l'origine (point d'entrée) jusqu'au collecteur (d'après le paragraphe 3.6 de la NF EN 752-1).

C

❖ Certification ISO 9001

Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.

❖ Certification ISO 14001

Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

❖ Collecteur

Canalisation ou tout autre ouvrage habituellement enterré, destiné à véhiculer des eaux usées et/ou des eaux pluviales (d'après la NF EN 752-1).

❖ Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, ...) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.

❖ Commission départementale Solidarité Eau

Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.

❖ Curage

Opération de nettoyage ou de désobstruction d'un collecteur, avec extraction de matières, incluant l'utilisation de la haute pression. Il peut être **préventif** (avant problème) ou **curatif** (pour résoudre le problème).

D

❖ DBO5

Demande Biologique/Biochimique en oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

❖ **Désobstruction**

Opération de débouchage d'un collecteur, par curage ou par chasse.

E

❖ **Eaux pluviales**

Eaux provenant des précipitations, qui ne se sont pas infiltrées dans le sol et qui sont recueillies dans le réseau d'assainissement directement depuis le sol ou depuis les surfaces extérieures des bâtiments (d'après la NF EN 752-1).

❖ **Eaux résiduaires ou eaux usées**

Eaux modifiées par l'usage qui en a été fait et rejetées dans un réseau d'évacuation ou d'assainissement ou vers des ouvrages d'assainissement autonome.

❖ **Eaux usées domestiques**

Eaux usées provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bain, toilettes et installations similaires, en résumé provenant des usages domestiques dans une maison (NF EN 752-1).

❖ **Échantillon**

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

❖ **Enquête de conformité**

Une enquête de conformité, permet d'établir un diagnostic vérifiant que :

- les eaux usées d'une habitation sont directement raccordées au réseau public d'eaux usées (sans fosse, ni rétention).
- les eaux pluviales de l'habitation sont gérées sur la parcelle ou exceptionnellement raccordées au réseau public d'eaux pluviales.

❖ **Equivalent-habitant (EqHab)**

L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EqHab= 60 g de DBO5.

H

❖ **Habitant**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

❖ **Habitant desservi**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit

d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

I

❖ Inspection télévisée

L'inspection télévisée (à l'aide de caméra vidéo) des canalisations est utilisée pour la détection de fuites, des obstructions et la vérification enregistrée de l'état du conduit. Le passage de la caméra vidéo dans les canalisations se fait par poussée manuelle, jusqu'à une longueur suffisante pour une inspection totale des canalisations.

L'écran visualise l'état du conduit. La distance parcourue par le câble et le détecteur par signal acoustique localise très précisément l'endroit de l'anomalie. En cas d'intervention nécessaire, les travaux de démolition sont limités à la zone concernée, ce qui amène des économies très substantielles du coût d'intervention.

M

❖ Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N

Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

N

❖ Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, ...).

❖ Nombre d'habitants

Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

O

❖ Ouvrage assainissement

Ouvrage connecté au réseau d'assainissement et permettant la captation ou le stockage des eaux usées ou pluviales : avaloirs, grilles, déversoirs d'orage, déshuileurs, dessableurs.

❖ Ouvrages de prétraitement

Le prétraitement a pour objectif d'éliminer les éléments les plus grossiers, susceptibles de gêner les traitements ultérieurs et d'endommager les équipements. Il s'agit des déchets volumineux (dégrillage), des sables et graviers (dessablage), des graisses et huiles (dégraissage et déshuilage).

Au cours du **dégrillage**, les eaux usées passent au travers d'une grille dont les barreaux, plus ou moins espacés, retiennent les matières les plus volumineuses. Ces éléments sont ensuite éliminés avec les ordures ménagères.

Le **dessablage** débarrasse les eaux usées des sables et des graisses par sédimentation. L'écoulement de l'eau à une vitesse réduite dans un bassin appelé "désableur" entraîne leur dépôt au fond de l'ouvrage. Ces particules sont ensuite aspirées par une pompe. Les sables récupérés sont essorés, puis lavés avant d'être soit envoyés en décharge, soit réutilisés, selon la qualité du lavage.

Le **dégraissage** vise à éliminer la présence de graisses dans les eaux usées, graisses qui peuvent gêner l'efficacité des traitements biologiques intervenant ensuite. Le dégraissage s'effectue par flottation. L'injection d'air au fond de l'ouvrage permet la remontée en surface des corps gras. Les graisses sont raclées à la surface, puis stockées avant d'être éliminées (mise en décharge ou incinération). Elles peuvent aussi faire l'objet d'un traitement biologique spécifique au sein de la station d'épuration.

P

❖ Prélèvement

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

❖ Prétraitement

Premiers procédés de traitement de l'eau sur une usine pour éliminer les éléments grossiers les plus faciles à retenir (dégrillage, tamisage, dessablage, ...).

R

❖ Réclamation

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

❖ Réseau de collecte des eaux pluviales

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire les eaux de pluie jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué des avaloirs, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

❖ Réseau de collecte des eaux usées

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

❖ Réseau séparatif

Le système séparatif consiste à affecter un réseau à l'évacuation des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) et avec des réserves, certains effluents industriels. On parle dans ce cas de réseau Eaux Usées (EU). L'évacuation de toutes les eaux de toitures, de chaussées, de ruissellement et de drainage est assurée par un autre réseau que l'on appelle le réseau Eaux Pluviales (EP).

❖ **Réseau unitaire**

Dans ce cas, un seul réseau collecte dans la même canalisation les eaux pluviales EP et les eaux usées EU.

❖ **Réseau de rejet industriel**

Réseau de collecte des émissions de substances d'origine industrielle dans l'eau.

❖ **Réseau de trop-plein**

C'est un réseau de collecte secondaire des eaux pluviales qui est utilisé en cas de forte pluie. Il permet de procéder à un délestage, c'est-à-dire à un déversement du trop plein d'eaux usées dans le milieu naturel.

S

❖ **Service**

Au sens du présent document, on entend par "service" le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

❖ **Station de traitement des eaux usées (ou station d'épuration ou usine de dépollution)**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

❖ **Système d'assainissement**

Un système d'assainissement est composé d'un système de collecte et d'un système de traitement. Il comprend donc l'ensemble des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales.

❖ **Système de collecte**

Le système de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées et pluviales depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'aux points de rejets dans le milieu naturel ou dans le système de traitement (stations d'épuration). Il comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

T

❖ **Traitement des boues**

Ensemble des procédés destinés à rendre les boues des stations d'épuration conformes aux normes environnementales, aux réglementations sur l'utilisation des sols ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Ces traitements ne réduisent pas seulement le volume des résidus, mais stabilisent et transforment également ces derniers en composants acceptables sur le plan environnemental et en produits dérivés utiles. Le traitement tertiaire inclut par exemple le conditionnement chimique, la désinfection, la filtration sous pression, la filtration à vide, la centrifugation et l'incinération. Il est possible de classer le traitement des eaux usées et le traitement des boues dans des catégories différentes, à savoir le traitement secondaire pour les eaux usées et le traitement tertiaire pour les boues d'épuration.

❖ **Traitement des eaux usées**

Ensembles des procédés visant à rendre les eaux usées conformes aux normes environnementales en vigueur ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Pour calculer le volume total des eaux usées traitées, il convient de ne tenir compte que du type de traitement le plus poussé auquel ces eaux ont été soumises.

V

❖ **Voirie**

Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard...).

4.2. LES INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 17, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (code D201.0)**
Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.
- **Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (code D202.0)**
Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.
- **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (code D203.0)**
Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.
Formule = somme des tonnages total des boues évacuées par ouvrage
- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D204.0)**
Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.
Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités+montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif)+montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1)/120

2. Indicateurs de performance

- **Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (code D201.1)**
Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.
Formule = nombre d'abonnés/nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectifx100
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (code P202.2B)**
Cet indicateur évalue, sur une échelle de **0 à 120**, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuel du service d'assainissement collectif. Le plan des réseaux est considéré comme complet s'il couvre au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ou s'il couvre 95 % des branchements ou abonnés du service.

Les informations visées sont relatives à **l'existence et la mise à jour des plan des réseaux** (partie A - 15 points), à **l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux** (partie B - 30 points) et aux **autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux** (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : plan des réseaux (15 points)

- **10 points** : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- **5 points** : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises.

Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- **10 points** acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
 - **existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.
 - **la procédure de mise à jour du plan des réseaux** est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- **de 0 à 15 points supplémentaires** : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

Partie C : informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)

- **10 points supplémentaires** : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.
 - **de 1 à 5 points supplémentaires** : lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
 - **10 points supplémentaires** : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...).
 - **10 points supplémentaires** : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.
 - **10 points supplémentaires** : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item).
 - **10 points supplémentaires** : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).
 - **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.
 - **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).
- **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D203.3)**
Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.
Formule = moyenne de la conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage
 - **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D204.3)**
Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.
Formule = moyenne de la conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage
 - **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D205.3)**
Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

Formule = moyenne de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (code D206.3)**

Cet indicateur mesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Formule = quantité des boues admises par une filière conforme/tonnage total des boues évacuées

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code D207.0)**

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/volume facturé

- **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (code D251.1)**

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

Formule = nombre d'inondations dans les locaux de l'usager/nombre d'habitants desservisx1000

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (code D252.2)**

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Formule = nombre de points noirs/linéaire de réseau hors branchementsx100

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (code D253.2)**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

- **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (code D254.3)**

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Formule = nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes/nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

- **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (code D255.3)**

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution, ...).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A – Éléments communs à tous les types de réseaux (points accordés si existant)

- **20 points** : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).
- **10 points** : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).
- **20 points** : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.
- **30 points** : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (points accordés si A = 80)

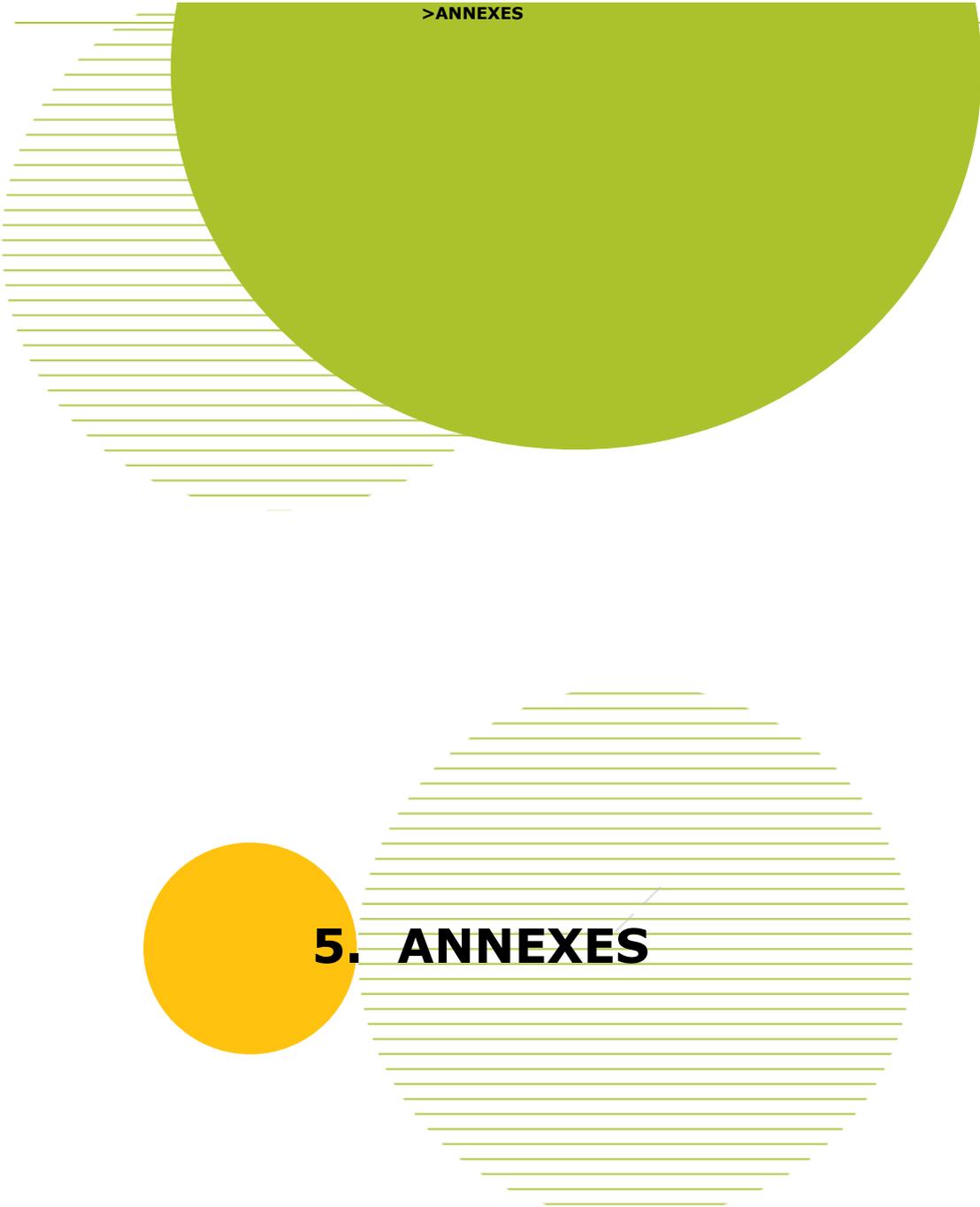
- **10 points** : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes (points accordés si existant si A=80)

- **10 points** : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

• **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code D257.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.



5. ANNEXES

5.1. ANNEXE 1 : SYNTHÈSE RÈGLEMENTAIRE

SOMMAIRE

- Règles communes aux marchés publics et aux délégations de service public
- Marchés publics
- DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC
- Tarification de l'eau et l'assainissement
- Environnement

REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

INTERETS MORATOIRES AU TAUX BCE+8 (8,25 % AU 1^{ER} JANVIER 2014) ET INDEMNITE FORFAITAIRE EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT DANS LES CONTRATS PUBLICS

> Loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière ("Loi Dadue"). Articles 37 à 44

> Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique

Cette loi et son décret d'application transposent en droit français les dispositions de la directive du 16 février 2011. Elle impose un régime unique pour les retards de paiements dans les contrats de la commande publique (marchés publics, délégations de service public, contrats de partenariat, concessions de travaux. Elle prévoit, en sus des intérêts moratoires au taux BCE+8 (soit 8.25 % au 1^{er} janvier 2014) qui sont appliqués de plein droit dès le jour suivant l'expiration du délai de paiement ou à l'échéance prévue au contrat, une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros pour frais de recouvrement.

Ce nouveau dispositif s'applique aux contrats publics conclus à compter du 16 mars 2013

Nota : concernant les marchés privés (de professionnels à professionnels), la directive avait déjà été transposée par la loi Warsmann du 22 mars 2012. Le taux des intérêts moratoires fixé à BCE+12 (soit 12,25 % au 1^{er} janvier 2014) et le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement a été fixé à 40 euros par un décret du 2 octobre 2012. Cette indemnité doit être mentionnée au contrat ou dans le règlement de service en application de l'art L441-6 du code de commerce.

Cette indemnité est exigible en cas de retard de paiement de toute créance née à partir du 1er janvier 2013.

MARCHES PUBLICS

NOUVEAUX SEUILS DE PROCEDURE

> Décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique

A compter du 1er janvier 2014, conformément au règlement de la Commission en cours d'adoption, les seuils de procédure formalisée des marchés publics seront relevés à :

- 134 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services de l'État ;
- 207 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales ;
- 414 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité ;
- 5 186 000 € HT pour les marchés de travaux.

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

DEFINITION DES BIENS DE RETOUR ET INDEMNISATION EN CAS DE RUPTURE ANTICIPEE DU CONTRAT DE CONCESSION

> Conseil d'Etat, 21 décembre 2012, ERDF, req. n° 342788

A l'occasion d'un litige entre la commune de Douai et ERDF, le Conseil d'Etat a entendu actualiser sa jurisprudence sur le statut des biens de retour dans les concessions ainsi que sur les modalités d'indemnisation des biens en cas de fin anticipée du contrat.

- Le Conseil d'Etat précise que les biens de retour établis sur la propriété d'une personne publique relèvent de la domanialité publique dès l'origine et sont obligatoirement la propriété du concédant dès leur réalisation.
En revanche, si le bien concédé est construit sur un terrain appartenant au concessionnaire, le contrat peut lui en attribuer la propriété pendant la durée du contrat sous réserve d'en garantir le retour à la collectivité en fin de contrat.
- Le Conseil d'Etat indique que l'indemnité au titre de la valeur non amortie d'un bien ne saurait être supérieure à la VNC comptable telle qu'elle figure au bilan de l'entreprise.

RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB A LA CHARGE DU DELEGATAIRE

> **CAA Paris, 18 octobre 2013, Société des Eaux de Melun, req. n°11PA02965**

En l'absence d'une obligation contractuelle de renouvellement des branchements en plomb, le délégataire n'a pas la charge financière du renouvellement de ces branchements, mais doit procéder aux travaux, compte tenu de l'urgence (fin 2013), et se faire indemniser ensuite par la collectivité.

TRANSFERT DES DROITS A DEDUCTION DE LA TVA : BERCY MODIFIE SA DOCTRINE

> **BOI-TVA-DED-40-30. 1^{er} aout 2013**

Par une instruction en date du 1^{er} aout 2013, l'administration fiscale a modifié sa doctrine en matière d'assujettissement des redevances d'affermage à la TVA et, en conséquence, en matière de transfert du droit à déduction via les attestations de TVA.

A compter du 1^{er} janvier 2014, la procédure de transfert du droit à déduction sera limitée aux hypothèses dans lesquelles le contrat ne prévoit pas le versement par le délégataire d'une surtaxe (= part collectivité du prix du service), ou alors seulement une surtaxe symbolique. Dans les autres cas, cette mise à disposition est considérée par l'administration fiscale comme une activité économique assujettie à la TVA. La collectivité devra donc collecter auprès du délégataire une TVA assise sur la surtaxe, avant de reverser la TVA ainsi collectée au Trésor. En contrepartie, elle exerce elle-même son droit à déduction de TVA ayant grevé les dépenses relatives aux investissements engagés dans le cadre du service public.

TARIFICATION DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU ET COUPURES D'EAU

> **Loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes (loi "Brottes")**

La loi "Brottes" du 15 avril 2013 comporte deux dispositifs majeurs :

- le premier dispositif permet aux collectivités qui le souhaitent, à titre d'expérimentation d'une durée de 5 ans, de prévoir une facturation progressive de l'eau potable, avec possibilité d'instaurer une première tranche de consommation gratuite pour les abonnés en situation de précarité.
- La définition des tarifs peut être modulée en fonction du nombre de personnes ou des revenus du foyer, de l'attribution d'une aide au paiement des factures d'eau ou d'une aide octroyée pour l'accès à l'eau.
- Le deuxième dispositif consiste en une modification de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles. D'après cette modification, les coupures d'eau pourraient être interdites toute l'année pour toutes les résidences principales. Mais, la même loi admet la suspension ou la résiliation des contrats d'abonnement pour impayés. En raison des contradictions du texte, une nouvelle loi est nécessaire. Dans l'attente, le dispositif antérieur, qui interdit les coupures d'eau à l'égard des seuls bénéficiaires du FSL, reste en vigueur.

ENVIRONNEMENT

CREATION D'UN DROIT D'ALERTE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET DE SANTE PUBLIQUE

> **Loi du 16 avril 2013 n°2013-316 relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte (JORF n°0090 du 17 avril 2013 page 6465)**

Tout salarié d'une entreprise ou d'une régie, ainsi que le CHSCT peuvent émettre une alerte lorsqu'ils considèrent que les produits ou procédés de fabrication utilisés par l'entreprise font peser un risque grave pour la santé publique ou l'environnement. Une commission de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement est parallèlement créée avec, entre autres missions, celle de la gestion de ces alertes.

Cette commission nationale peut également être saisie, notamment, par les associations de protection de l'environnement agréées en application des dispositions de l'article L.141-1 du code de l'environnement.

En outre, l'employeur doit organiser une information de ses salariés sur les risques que peuvent faire peser sur la santé publique ou l'environnement les produits ou procédés de fabrication utilisés dans l'entreprise et les mesures mises en œuvre pour y remédier (article L.4141-1 du code du travail).

L'employeur doit réunir le CHSCT en cas d'événement grave lié à l'activité de l'établissement ayant porté atteinte ou ayant pu porter atteinte à la santé publique ou à l'environnement (Article L.4614-10 du code du travail).

Enfin, la loi nouvelle sanctionne civilement l'employeur qui ne traite pas les alertes, que celles-ci lui soient soumises directement par un salarié ou par le CHSCT, puisque le défaut de se conformer aux procédures applicables lui fait perdre le bénéfice de la cause d'exonération de responsabilité pour produit défectueux prévue au 4° de l'article 1386-11 du code civil.

TRANSPOSITION DE DIRECTIVES EUROPEENNES DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

> **Loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable (JORF n°0164 du 17 juillet 2013 page 11890)**

La loi du 16 juillet 2013 procède à la transposition de six directives (dont les directives « *Seveso III* » et la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique), adapte le droit existant aux dispositions de divers règlements, améliore la mise en œuvre des dispositions d'autres directives déjà transposées et procède enfin à la ratification de 12 ordonnances. Il en résulte un texte complexe et technique intéressant notamment les ICPE, les déchets et la performance énergétique.

A compter du 1^{er} juin 2015, plusieurs modifications du code de l'environnement en matière d'**ICPE** devront s'appliquer :

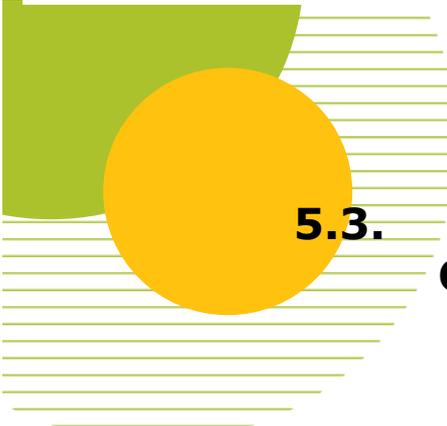
- La loi ajoute à la liste des constructions et activités devant être éloignées de l'ICPE soumise à autorisation les "*zones fréquentées par le public, zones de loisir, zones présentant un intérêt naturel particulier ou ayant un caractère particulièrement sensible*" (art. L.512-1).
- Le bénéfice d'antériorité est étendu au changement de classification de dangerosité d'une substance, d'un mélange ou d'un produit utilisés ou stockés dans l'installation (art. L.513-1). Ce principe permet aux installations de continuer à fonctionner selon les règles de l'ancien régime.
- De nouvelles obligations sont créées à l'égard des ICPE susceptibles de créer des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Les exploitants de ces installations devront procéder au recensement régulier des substances, préparations ou mélanges dangereux susceptibles d'être présents, et tenir à jour ce recensement et élaborer un document écrit définissant leur politique de prévention des accidents majeurs (art. L515-32 à L515-42). Ces informations sont accessibles auprès des services préfectoraux.

La loi instaure un **audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises**. Cet audit doit être réalisé par des personnes qualifiées ou agréées avant le 5 décembre 2015 (art. L.233-1 et s. du code de l'énergie). Le décret d'application de ce texte n'ayant pas encore été édicté, cette disposition légale n'est pas encore applicable.

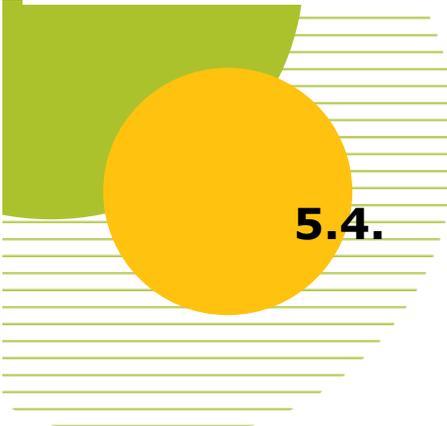
Par ailleurs, la loi habilite les agents de l'Office National des Forêts à rechercher et constater les infractions en matière de déchets (art. L.541-44 à -48 du code de l'environnement).



5.2. ANNEXE 2 : Arrêté du 2 décembre 2013



5.3. ANNEXE 3 : Attestation des Commissaires aux Comptes



5.4. ANNEXE 4 : Synthèse Etat des lieux

